PAYSAGES

LA REVUE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION
DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

Association des architectes paysagistes du Québec

No 16 VERS DES VILLES EN SANTÉ

BC2

Quand l'espace public est au coeur des besoins essentiels

MUR PÉRIPHÉRIQUE NORD, OTTAWA

©Damien Ligiardi

PLACE DES FESTIVITÉS, SAINT-JÉRÔME

©Immophoto

SKATEPARK, TROIS-RIVIÈRES

©Immophoto

URBANISME
DESIGN URBAIN
ARCHITECTURE DE PAYSAGE
STRATÉGIES

MONTRÉAL
QUÉBEC
MAGOG

GROUPE**BC2**.COM

Créateurs chevronnés de solutions d'éclairage extérieur

Depuis 1999, Cyclone est reconnu en tant qu'expert en éclairage extérieur.

Nous inspirons par l'innovation.

cyclonelighting.com
2175 Boulevard des Entreprises
Terrebonne, QC J6Y 1W9

Valérie St-Laurent, BDI, PMP
Conseillère en éclairage
514-971-5330
vstlaurent@cyclonelighting.com

cyclone

AcuityBrands.

ÉCOLE SAINT-AUBIN - BAIE-SAINT-PAUL
Créer une entreprise ouverte et innovante, créer un espace de beauté, de fierté et de valeur ajoutée pour nos écoles où la réussite est source d'inspiration.

INSPIRER L'ART DANS L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ROCVALE

PAYSAGES

Éditeur
Association des architectes
paysagistes du Québec
420, rue McGill, bureau 406
Montréal (Québec) H2Y 2G1
—
Direction éditoriale
et de production
Isabelle Dupras
—
Révision des textes
Sylvie Lemay
—
Soutien administratif
Nancy Bond
—
Direction artistique
et design graphique
Le Séisme
—
Page couverture
L'architecture de paysage vue par
Simon L'Archevêque, illustrateur
—
Illustrations
Florence Rivest
Aless Mc
—
Impression
Héon et Nadeau
—
Publicité
514 526-6385
info@aapq.org

Recevoir vos commentaires, questions
et suggestions est toujours un privilège.
Écrivez-nous !
info@aapq.org
—
facebook.com/pageaapq

Tous droits réservés
ISSN 1911-8554

Reproduction interdite sans l'autorisation
de l'AAPQ. PAYSAGES, la revue annuelle
de l'Association des architectes paysagistes
du Québec, est publiée une fois par année.
La publication dans ses pages d'annonces de
type publireportage et de publicités ne signifie
pas que l'AAPQ recommande ces produits
et/ou services. Les opinions et idées contenues
dans les articles n'engagent la responsabilité
que de leurs auteurs.

Imprimé sur du papier Rolland OpaqueMC
contenant 30 % de fibres recyclées
postconsommation, fabriqué à partir d'énergie
issue du biogaz, procédé ECF, certifié FSC®
et Rainforest Alliance.

BIOGAZ ECF PCF

SOMMAIRE

07 – 54

VERS DES VILLES EN SANTÉ

07 Mot de la présidente

10 Collaboration

12 Vers des villes en santé avec Dr François Reeves

14 Prévenez un infarctus : plantez un arbre !
FRANÇOIS REEVES

18 L'influence des espaces verts urbains sur la santé mentale et le bien-être
MATHIEU PHILIBERT, PAUL RODRIGUES

22 Renaissance des parcs urbains
JONATHAN CHA

26 L'accès aux espaces verts : un droit fondamental
ISEULT SÉGUIN AUBÉ

28 SITES, pour la santé et le bien-être de la communauté
MÉLANIE GLORIEUX

32 De nouveaux espaces publics pour la santé des citadins
STÉPHANIE HENRY, VINCENT VANDENBROUCK, SOPHIA KHMEL

36 Des rues apaisées pour des villes en santé
PIERRE-YVES CHOPIN

40 Réflexions sur les vocations et la mise en réseau
AUDREY GIRARD, CAMILLE URLI

45 Un juste équilibre avec la nature en ville à Québec
PATRICIA COLLERETTE

48 Le mont Royal, un atout majeur pour Montréal
DANIEL CHARTIER

52 La création du Grand parc urbain de Brossard
JULIE GRAVEL

55 – 73

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

55 Index des annonceurs

74 – 96

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

77 Mot du directeur général

78 Conseil et comités AAPQ

79 Activités 2020

83 L'AAPQ dévoile sa nouvelle identité visuelle

84 Notre nouveau site Internet

86 Lauréats 2020

93 Nouveaux membres

94 Répertoire des bureaux

L'AGENCE
lumenpulseMD
QUÉBEC

Forte de membres multidisciplinaires, notre équipe de représentants des ventes, chargés de projets et techniciens accompagne chaque étape de votre projet pour en assurer le succès. Que ce soit pour vos besoins d'éclairage architectural, commercial ou public, notre expertise saura être un atout pour chacune de vos réalisations. En tant qu'agence d'éclairage et manufacturier québécois, nous sommes fiers de représenter une multitude de manufacturiers partenaires de même que nos propres marques du Groupe Lumenpulse, générant une offre de produits complète pour vos projets.

lumenpulsequebec.com

ISABELLE GIASSON
PRÉSIDENTE DE L'AAPQ

SANTÉ PUBLIQUE : INVESTISSONS DANS LES INFRASTRUCTURES VERTES

Avec l'arrivée des beaux jours, nous prenons pleinement conscience de l'importance de nos parcs publics dans notre équilibre individuel et collectif, et ce, particulièrement en cette période de pandémie.

De toute évidence, lorsque la distanciation sociale est respectée, les espaces verts deviennent des lieux indispensables au maintien du cadre de vie des communautés; leur niveau de fréquentation au cours de la dernière année en est une démonstration éloquente.

Alors que les administrations publiques seront appelées à faire des choix budgétaires difficiles dans les prochains mois, les infrastructures vertes devront, plus que jamais, être considérées comme des actifs générateurs d'une relance économique durable.

Cette relance doit trouver son assise sur les principaux déterminants de la santé publique, qu'il s'agisse de l'état de la santé physique, mentale ou psychosociale de nos populations. D'ailleurs, une méta-analyse portant sur 143 études provenant de 20 pays et publiée en 2018 par Elsivier observait que l'aménagement d'espaces verts est associé à la réduction des risques de diabète de type II, de maladies cardiovasculaires, de décès prématurés et de naissances prématurées.

L'histoire nous enseigne que malgré une situation économique sombre dans les années 30, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus pour combattre le chômage en instaurant de vastes programmes d'infrastructures publiques. C'est ainsi que de nombreux projets d'aménagement réalisés par l'architecte paysagiste Frederick Todd ont vu le jour : l'aménagement des plaines d'Abraham se confirme entre 1927 et 1939; la restauration et l'embellissement de l'île Sainte-Hélène débutent en 1937; et la création du lac aux Castors au parc du Mont-Royal est amorcée en 1939. Au cours des années 30, on assiste aussi à la création et à l'aménagement du Jardin botanique de Montréal par son fondateur, le frère Marie-Victorin, et l'architecte paysagiste Henry Teuscher.

Si les administrations publiques veulent véritablement répondre aux enjeux de santé publique dans les villes tout en assurant la relance économique, les décideurs auraient intérêt à s'inspirer de leurs prédécesseurs en accélérant les investissements verts dans des projets tels que le Grand parc de l'Ouest et la réhabilitation du parc Jean-Drapeau, pour ne nommer que ceux-là.

Bonne lecture !

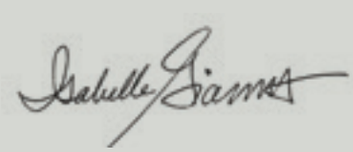

Vers des villes

en santé

COLLABORATION

À LA UNE

L'architecture de paysage vue par Simon L'Archevêque

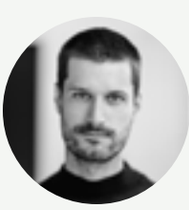

Simon L'Archevêque

Simon L'Archevêque est designer graphique et illustrateur, titulaire d'un baccalauréat en design graphique de l'UQAM. Il collabore notamment avec des entreprises œuvrant dans les domaines de l'édition, de l'alimentation et de l'environnement. Depuis 2014, il a assuré la conception graphique de plus de 50 livres en plus d'en avoir illustré deux.

RÉDACTEUR INVITÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Prévenez un infarctus : plantez un arbre !

François Reeves

Le Dr François Reeves est cardiologue d'intervention au CHUM et à la Cité-de-la-Santé de Laval et professeur agrégé de la Faculté de médecine avec affiliation à l'École de santé publique de l'Université de Montréal.

COLLABORATION SPÉCIALE

RECHERCHE

L'influence des espaces verts urbains sur la santé mentale et le bien-être

Mathieu Philibert

Mathieu Philibert est géographe et détient un doctorat en santé publique (épidémiologie). Il est professeur à l'Université du Québec à Montréal, où il mène des recherches sur les inégalités sociales et territoriales de santé et de bien-être.

Paul Rodrigues

Paul Rodrigues est candidat au doctorat interdisciplinaire en santé et société à l'Université du Québec à Montréal. Il s'intéresse plus particulièrement aux inégalités sociales et territoriales ainsi qu'à la géographie de la santé.

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

L'accès aux espaces verts : un droit fondamental

Iseult Séguin-Aubé

Iseult Séguin-Aubé est architecte paysagiste et étudiante au doctorat interdisciplinaire en aménagement à la Faculté de l'aménagement et à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

CRISE SANITAIRE

La renaissance des parcs publics urbains

Jonathan Cha

Urbanologue et architecte paysagiste, Jonathan Cha est conseiller spécial en aménagement pour la Société du parc Jean-Drapeau. Il se spécialise dans l'étude de la ville, particulièrement la lecture et l'analyse des formes et des sens des projets urbains. Ses recherches interrogent les identités et les fondements des places en théorisant les pratiques historiques et contemporaines.

CERTIFICATION

SITES, pour la santé et le bien-être de la communauté

Mélanie Glorieux

Mélanie Glorieux est architecte paysagiste, directrice de projets et associée chez Rousseau Lefebvre. Elle détient une maîtrise en génie de l'environnement et a été la première professionnelle accréditée SITES au Canada.

PAYSAGE TACTIQUE

De nouveaux espaces publics pour la santé des citadins

Stéphanie Henry

Architecte paysagiste et designer depuis 2005, Stéphanie Henry, cofondatrice de Castor et Pollux, développe une pratique professionnelle fondamentalement transdisciplinaire entre art, design et paysage. Faire la ville par le territoire, défendre l'espace public ouvert et générer un droit à la ville autour d'espaces vivants guident les projets d'aménagement auxquels elle participe.

Vincent Vandenbrouck

Créatif et passionné d'espaces publics durables et résilients, Vincent Vandenbrouck est designer industriel depuis 2001. Son travail se caractérise par une approche éthique et responsable du design tourné vers l'usager. Au sein de la coopérative Castor et Pollux, ses convictions prennent la forme d'installations, de mobilier ou d'aménagements transitoires.

Sophia Khmil

Photographe de formation, Sophia trouve sa voie en se dirigeant vers le design de l'environnement et en obtenant une maîtrise en design urbain en 2021. Au sein de Castor et Pollux, elle se passionne pour la création d'espaces inclusifs, durables et à échelle humaine, notamment par la transformation participative d'espaces vides en lieux de vie pour les communautés.

PAYSAGE TACTIQUE

Des rues apaisées pour des villes en santé

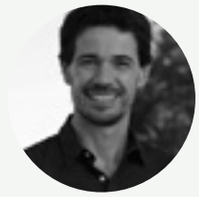

Pierre-Yves Chopin

Titulaire d'une maîtrise en ingénierie des systèmes urbains de l'Université de Technologie de Compiègne, Pierre-Yves Chopin cumule 10 années d'expérience en aménagement, urbanisme et mobilité durable, notamment comme chargé de projet de l'organisme Vivre en ville.

ESPACE PUBLIC

Réflexions sur les vocations et la mise en réseau

Audrey Girard

Spécialisée en design de l'environnement et en design urbain, Audrey Girard met de l'avant une approche multiscalaire et transdisciplinaire, nourrie par une compréhension fine du contexte et une connaissance approfondie des plus récents courants d'urbanisme et de design. Elle est directrice de l'équipe d'urbanisme et de design urbain chez Lemay.

Camille Urli

Urbaniste et designer urbaine, Camille Urli a contribué à la réalisation de nombreux projets touchant différentes échelles d'intervention : l'analyse urbaine, la planification, le design urbain, la mobilité active. Elle poursuit actuellement ses études en vue de l'obtention d'une maîtrise en design de l'environnement pour enrichir ses compétences en conception, mais également afin d'explorer de nouvelles approches en lien avec l'aménagement d'espaces publics résilients et sensibles.

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Le mont Royal, un atout majeur pour les Montréalais

Daniel Chartier

Daniel Chartier est architecte paysagiste consultant. Le titre de trustee de la National Association for Olmsted Parks qu'il a porté pendant 14 ans lui a permis de développer une expertise inédite sur le mont Royal et les travaux de Federick Law Olmsted.

VILLE EN SANTÉ

Un juste équilibre avec la nature en ville à Québec

Patricia Collerette

Depuis 2017, Patricia Collerette participe au développement de divers projets d'aménagement contribuant à rendre la ville de Québec plus conviviale. Places éphémères estivales ou hivernales, projets d'agriculture urbaine et de biodiversité ne sont que quelques-uns des projets auxquels elle collabore au sein d'équipes multidisciplinaires, tout en privilégiant l'implication de la communauté.

SANTÉ PUBLIQUE

La création du Grand parc urbain de Brossard

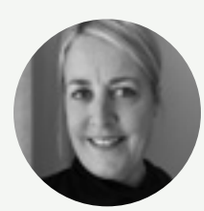

Julie Gravel

Julie Gravel est architecte paysagiste et chef de division en architecture de paysage à la Ville de Brossard. Elle possède plus de 24 ans d'expérience dans l'élaboration et la gestion de projets en paysage.

Illustration : Florence Rivest

FRANÇOIS REEVES

Depuis 2010, en parallèle avec la cardiologie d'intervention, le Dr Reeves consacre une partie de sa carrière à la cardiologie environnementale. En 2011, il a publié *Planète Cœur : santé cardiaque et environnement*, qui introduit les concepts de cardiologie environnementale et d'écocardiologie. En plus de siéger au fil des années à de nombreux conseils et comités, il a été nommé membre du comité-conseil du ministère de l'Environnement pour le plan d'action sur les changements climatiques 2015-2020. Ses nombreux passages dans les médias l'ont notamment fait connaître comme « le cardiologue qui prescrit des promenades en forêt ».

Cette nouvelle édition de la revue *PAYSAGES* est l'occasion de démontrer le rôle capital que jouent les architectes paysagistes dans l'atteinte et le maintien de la santé publique. Les collaborateurs de cette édition ont été invités à examiner et à mettre en lumière les façons dont la pratique de l'architecture de paysage contribue à la santé physique, protège la santé mentale et permet de créer des liens sociaux forts et égalitaires, trois piliers de la santé publique.

Afin d'optimiser la portée de leurs propos, nous avons invité cette année le cardiologue François Reeves à porter un regard complémentaire sur les textes de la revue. En effet, en plus de signer le texte d'ouverture, le Dr Reeves commente et annote chacun des articles. Résultat : une édition 2021 dynamique sur laquelle nos professionnels peuvent s'appuyer et qui témoigne pleinement de la pertinence de leurs actions.

PRÉVENEZ UN INFARCTUS : PLANTEZ UN ARBRE !

FRANÇOIS REEVES
MD FRCPC

C'est un grand plaisir d'aller à la rencontre des architectes du paysage. C'est un métier que j'aurais aimé exercer tant j'ai souvent été émerveillé de la beauté de plusieurs villes. Mon métier m'a amené à voyager beaucoup, ayant été invité à Pékin, New Delhi et Marrakech, entre autres. Chaque fois, ce furent des rencontres marquantes, des visites inspirantes, car je prenais toujours du temps après les colloques pour arpenter et connaître la ville hôte.

Plusieurs villes m'ont ainsi marqué, et il faut reconnaître que les villes où l'on aime marcher et déambuler sont 1) belles et 2) vertes, avec un urbanisme à échelle humaine, comme le préconisaient Jane Jacobs et Jan Gehl. Mes coups de cœur ? Genève, Vienne, Stockholm, Barcelone. Et Paris, où j'ai vécu un an; c'est ma préférée, mais elle manque d'arbres.

À la base, je suis un cardiologue d'intervention : métier passionnant que je décris dans *Prévenir l'infarctus... ou y survivre* (2007). Pour écrire ce premier livre de vulgarisation, je me suis mis à lire des trucs qu'un cardiologue d'intervention ne lit pas habituellement : les études de santé publique. Estomaqué par les différences marquées d'une ville à l'autre au plan des maladies et de la mortalité, je me suis intéressé à la cardiologie environnementale, soit l'étude des facteurs environnementaux pouvant altérer la santé cardiovasculaire.

Après analyse de milliers de publications en santé environnementale, on en vient à caractériser quatre facteurs environnementaux majeurs de risque cardiovasculaire, décrits dans *Planète Cœur* (2011) :

1 **Les nano-agresseurs aériens**
Il s'agit de la pollution atmosphérique générée principalement par les moteurs fossiles et le chauffage (essence, diésel, mazout, gaz). C'est le premier tueur de la planète avec 8 millions de décès. Au Canada, ce sont 15 000 décès et 114 milliards de dollars en soins de santé par année.
2 **Les nano-agresseurs alimentaires**
Ce sont les aliments hypertransformés par l'industrie avec des additifs nocifs tels gras trans, excès massif de sel, ajout de sucres industriels, perturbateurs neuroendocriniens, etc.
3 **La minéralisation du milieu**
C'est l'inverse du verdissement.
4 **La sédentarité**
Moins que l'équivalent de 10 000 pas par jour, influencé par le design urbain.

Le verdissement urbain interpelle chacun de ces facteurs de risque.

« C'est amusant de constater que plus il y a d'arbres et d'oiseaux, plus on trouve que c'est humain. » C'est ce que me disait Louis-Gilles Francoeur après une chronique sur le verdissement que nous avons tenue avec Dominique Poirier à la belle émission *L'après-midi porte conseil*. Les arbres, les végétaux sont réconfortants. Du point de vue du cardiologue, l'arbre est fascinant. Et le mot clé est « oxygène ».

LA PENSÉE EST LA FINALITÉ DE L'OXYGÈNE

La pensée humaine semble un aboutissement majeur de l'histoire de l'univers. Le cerveau est probablement la machine la plus complexe et performante qui ait jamais été créée.

Notre boulot, en tant que cardiologues, est de protéger le cerveau en soignant le cœur, car le cerveau consomme l'oxygène comme un glouton. Ne pesant que 2 % du corps humain, il absorbe 20 % de l'oxygène convoyé par le cœur. Ça prend de l'air pour réfléchir !

À l'inverse de sa gloutonnerie, le cerveau est passablement douillet et très dépendant de cet oxygène dont il raffole. Cinq secondes de privation d'oxygène et c'est la perte de conscience; quelques minutes et c'est la mort cérébrale, d'où l'importance de l'oxygène dans notre essence même. De fait, nous savons que le corps humain est constitué à 65 % d'eau, mais plus encore, il est constitué à 65 % d'oxygène. Nous sommes des êtres d'oxygène !

? D'où vient l'oxygène, ce principe élémentaire de la vie et de la conscience ? Des géantes bleues et des géants verts.

GÉANTES BLEUES

Ma constellation préférée est Orion, très reconnaissable en hiver, particulièrement en février. Parmi ses étoiles principales, il y a Rigel et Bellatrix, nommées « Géantes bleues ». Les Géantes bleues sont énormes; elles font 20 fois la masse de notre Soleil et atteignent des chaleurs et pressions qui permettent de synthétiser de l'oxygène, d'où le bleu de ces étoiles, couleur de l'oxygène. Et voilà aussi pourquoi notre ciel est bleu.

À la fin de leur vie, les étoiles bleues explosent en supernova et, tels des pissenlits interstellaires, disséminent l'oxygène dans l'univers, dans les poussières sidérales qui ont fini par constituer la Terre. Les Géantes bleues sont les génitrices de l'oxygène.

GÉANTS VERTS

À ses débuts, l'atmosphère de la Terre était une purée irrespirable constituée surtout de gaz carbonique (CO_2), de méthane et d'ammoniaque, assez semblable à Vénus aujourd'hui. On ne sait pas encore exactement comment est apparue la vie, mais une chose est sûre, les premiers êtres vivants connus étaient des algues.

Ces premiers végétaux ont pavé la voie à tout l'essor du monde vivant par une opération répétée pendant des millions d'années : transformer le CO_2 en O_2. Pour aboutir à notre atmosphère, unique dans l'univers : 20 % d'oxygène, 79 % d'azote et 1 % de différents gaz, dont un peu de CO_2.

Puis vint l'animal, dérivé du végétal, il y a environ 600 millions d'années. On a tendance à étudier séparément la zoologie et la botanique, mais l'étude de leurs interactions est sans fin et d'un immense intérêt.

CHLOROPHYLLE ET HÉMOGLOBINE : LES JUMELLES MILLÉNAIRES

Il y a deux molécules essentielles dans l'éternel échange O_2 - CO_2 entre le végétal et l'animal : la chlorophylle (sang vert) et l'hémoglobine (sang rouge). La preuve la plus fondamentale des interactions moléculaires du végétal et de l'animal est le fait d'avoir réalisé que le noyau de l'hémoglobine (l'hème, pour les érudits) est identique à celui de la chlorophylle. Des jumeaux moléculaires ! À la différence qu'au centre de l'hème de la chlorophylle, il y a un atome de magnésium, d'où le vert, et qu'au centre de l'hémoglobine, il y a un atome de fer, d'où le rouge. Cette interaction moléculaire entre le végétal et l'animal (dont nous) est la première de centaines d'autres.

CHLOROPHYLLE

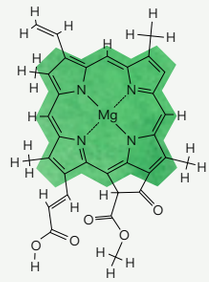

HÉMOGLOBINE

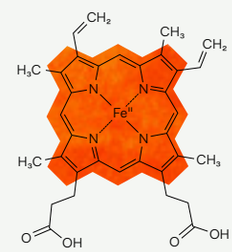

LES ARBRES RESPIRENT

Ça me fascinait depuis mon enfance : comment les arbres, sans cœur, peuvent-ils acheminer des centaines de litres de sève de leurs racines à leur cime, et respirer autant d'air sans poumons ?

Même si elle est passive, c'est-à-dire uniquement due à des gradients de concentration et à des réactions chimiques, la respiration des arbres est énorme en raison de leur surface foliaire et de leurs stomates. Francis Hallé, dans ses merveilleux livres sur l'arbre et la forêt, nous apprend que la surface totale des stomates d'un grand arbre atteint jusqu'à 10 000 mètres carrés. En comparaison, la surface totale de nos alvéoles pulmonaires atteint 100 mètres carrés.

On estime qu'un grand arbre fournit assez d'oxygène pour quatre humains. Les grands pourvoyeurs d'oxygène sur la planète sont les algues pour deux tiers et la végétation terrestre pour un tiers. Plusieurs données plaident non seulement pour la préservation de la végétation et des milieux naturels, mais aussi pour un reverdissement massif, principalement dans nos milieux de vie, là où leur influence est immédiate.

Depuis le début de l'humanité, 50 % des forêts ont été rasées pour la croissance des villes, le développement de pâturages et de cultures, et l'usage du bois. Plusieurs régions trop sévèrement déboisées ont évolué en désertification, ce qui entraîne une baisse majeure de captation du carbone en cette ère où les émissions de CO_2 n'ont jamais été aussi élevées.

Tous les indicateurs vont dans ce sens : la hausse des canicules, telle que celle vécue à Montréal l'été dernier, ira en augmentant. L'une des meilleures parades est de verdir. On observe des différences allant jusqu'à 15 degrés Celsius dans la même ville entre un milieu vert et une zone minérale. L'impact d'une canicule dans ces zones est d'autant plus dévastateur.

Dans un milieu vert, on observe jusqu'à 30 % de moins de consommation en climatisation. Si l'air avoisinant sous les arbres est à 28 °, il est moins coûteux et énergivore à climatiser qu'un air à 40 ° d'un béton voisin. En ces temps où l'on ventile et climatise massivement les résidences pour aînés et les milieux d'éducation, leur verdissement fait partie de l'équation clinique et économique.

Chaque grand arbre pouvant emmagasiner jusqu'à 400 litres d'eau, on comprend bien son impact dans la régulation des eaux, entre sécheresse et ondées. On sait d'ailleurs que les arbres incitent leurs propres arrosages par l'émission de phytoncides (ne pas confondre avec « phytocide », qui veut dire « herbicide »). Les phytoncides sont des composés organiques volatils (COV) émis par les plantes et qui leur donnent leurs odeurs caractéristiques. Ces milliers de molécules émises par les végétaux et dont le premier intérêt pour l'humain a été, bien sûr, la parfumerie expliqueraient les bienfaits et le bien-être générés par une balade en forêt.

C'est ce que les Japonais appellent le *Shinrin Yoku*. Un bain d'arbre. Cette pratique consiste à séjourner quelques heures dans un boisé simplement pour s'imprégner de son atmosphère, dans une attitude plus méditative que sportive. C'est une pratique séculaire issue du shintoïsme qui accorde une grande importance à la spiritualité de la Nature. Depuis 1983, la Santé publique du Japon considère officiellement le *Shinrin Yoku* comme une mesure de santé publique, au même titre qu'un guide alimentaire ou une prescription d'activité physique.

Les Japonais y croient tellement qu'ils ont procédé à la mesure de paramètres biologiques chez des sujets sains en les comparant en ville versus en forêt. En forêt, tous les sujets ont montré une amélioration de leur pression artérielle, de leur fréquence cardiaque et de leur cortisol (hormone du stress), voire de leur système immunitaire. Ces chercheurs attribuent à certains phytoncides ces vertus positives sur notre organisme, d'où la préservation de leurs somptueux jardins et forêts comme ressourcement.

Des centaines d'études le confirment, le contact avec la nature est bénéfique à tous les stades de la vie, sur les plans tant psychologique et sociologique que physiologique. Il est aussi documenté que plus un milieu est vert, plus c'est un incitatif aux activités extérieures et sportives. Une synthèse de ces études peut remplir un livre, et c'est ce qui est présenté dans *Arbres en lumière* (MultiMondes, 2017).

FILTRES À AIR GÉANTS

L'un des principaux rôles de l'arbre pour notre santé est de dépolluer. Un ruisseau traversant un boisé se trouve purifié à sa sortie. Même processus pour l'air : les arbres respirent les polluants tels NO_2, SO_2, particules fines et ozone. Ils captent ces polluants par différents moyens pour les transformer et les rendre inertes. Des études ont montré que les arbres du sol américain extraient plus de 17 millions de tonnes de smog chaque année. L'élimination « bio » de cette pollution permet d'épargner 6,8 milliards de dollars (É.-U.) en soins de santé.

Est-ce attribuable aux phytoncides, à la tempérance du milieu, à l'épuration de l'air et de l'eau, à l'amélioration de l'humeur et du stress ? Il n'est pas aisé de faire la part des choses, mais il est certain que la mortalité est moindre en milieu vert comparativement à un milieu minéral.

Mieux encore, en milieu vert, on observe une diminution de moitié de la différence de la mortalité cardiovasculaire entre pauvres et riches observée en milieu minéralisé (156 % en milieu vert vs 219 % en milieu minéralisé). Comme si les arbres assainissaient les milieux défavorisés et atténuaient l'impact socioéconomique devant la maladie. Plantez un arbre, prévenez un infarctus.

ARBRES ET CANCER

L'arbre vient encore une fois nous protéger, cette fois du cancer. En raison de la hausse des ultraviolets due à l'amincissement de la couche d'ozone, le nombre de cas de cancer de la peau a explosé au Canada depuis 50 ans, augmentant jusqu'à 400 %. Parmi eux, on retrouve le très mortel mélanome, qui a emporté le premier ministre Robert Bourassa. L'Association des dermatologues de l'Ontario a établi avec la Ville de Toronto un « code de l'ombre » (*Toronto Shade Policy*) destiné à rendre disponibles des endroits et sites ombragés, particulièrement pour les enfants et les aînés.

Toujours à Toronto, une vaste étude a démontré une nette amélioration de l'indice de qualité de vie dans les quartiers plus verts. Elle rapporte une perception jusqu'à sept ans plus jeune, autres facteurs égaux par ailleurs.

LE VERDISSEMENT EST UNE MESURE DE SANTÉ PUBLIQUE PERMANENTE

Tout compte fait, l'arbre est le meilleur ami du cardiologue. La minéralisation du milieu urbain est décriée par plusieurs instances, particulièrement devant les mitigations nécessaires aux changements climatiques. L'humain a toujours besoin de la nature, même en ville. Un reverdissement urbain optimal, visant une canopée de 30 %, est garant d'une meilleure qualité de vie et d'une plus grande espérance de vie. Toute nouvelle infrastructure devrait comporter un plan de verdissement en harmonie avec la trame verte et bleue de la cité.

1 % POUR LA SANTÉ

François Reeves fait partie d'un groupe de médecins qui demandent que soit adoptée la loi du « 1 % vert » qui, semblable au 1 % pour la culture, consacre 1 % du budget d'une construction ou d'une infrastructure au verdissement.

Quelque 600 médecins, 600 autres professionnels de la santé et plus de 45 partenaires ont également signé cette demande. L'équivalent de 1 % des investissements annuels en infrastructures publiques, soit environ 170 millions de dollars investis chaque année dans le verdissement de nos villes, nos rues, nos écoles, nos hôpitaux et nos centres de la petite enfance, permettrait de mieux protéger la santé de la population, réduisant ainsi les coûts en santé.

Les experts sont formels : selon des centaines d'études médicales, un verdissement urbain optimal visant 40 % de canopée pourrait diminuer d'environ :

39 % la prévalence du stress

7 % la prévalence de la dépression

11 à 19 % la prévalence de l'autisme

14 % le risque de diabète

13 % le risque d'hypertension artérielle

40 % le risque d'embonpoint ou d'obésité

6 % la prévalence de l'asthme

10 % la mortalité respiratoire

13 % la mortalité par cancer

10 à 20 % la mortalité générale prématurée

Pour en apprendre davantage sur cette demande :
bit.ly/600med

L'INFLUENCE DES ESPACES VERTS URBAINS SUR LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE

MATHIEU PHILIBERT
GÉOGRAPHE, DOCTEUR EN SANTÉ PUBLIQUE (ÉPIDÉMIOLOGIE)

PAUL RODRIGUES
MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE, CANDIDAT AU DOCTORAT INTERDISCIPLINAIRE EN SANTÉ ET SOCIÉTÉ

Quelques études suggèrent un lien entre l'exposition aux espaces verts et la santé mentale, mais ces observations demeurent parcellaires. Pour mieux comprendre ce lien, Mathieu Philibert et Janie Houle, professeurs à l'Université du Québec à Montréal, ont lancé un projet de recherche avec le soutien financier du consortium Ouranos.

Plusieurs caractéristiques des espaces urbains influencent la santé. En effet, de nombreuses études en géographie de la santé et en épidémiologie sociale ont permis d'observer des liens entre différents aspects des quartiers urbains et la santé. Ces liens s'expliqueraient en partie par l'effet de l'aménagement du territoire sur l'adoption de comportements par les résidents des quartiers. Par exemple, l'un des aspects de l'aménagement qui influence la santé est le potentiel piétonnier (*walkability*), un concept qui décrit dans quelle mesure l'aménagement d'un quartier est favorable à la marche. Les populations vivant dans des quartiers ayant un grand potentiel piétonnier seraient moins touchées par l'obésité, le diabète de type 2 et l'hypertension [1].

L'aménagement des quartiers n'agit pas que sur la santé physique. Différents aspects de l'aménagement (p. ex. densité de la population, mixité de l'utilisation du sol, état des édifices, propreté) seraient aussi associés à la santé mentale [2, 3]. Une étude prospective a été menée à Portland (Oregon, É.-U.) alors que des interventions de revitalisation avaient lieu dans trois quartiers; des espaces publics ont été aménagés à partir de projets citoyens (p. ex. verdissement, création d'une murale et installation d'un kiosque, de bancs et d'espaces de jeu). Des chercheurs ont pu observer que ces interventions ont eu pour effet d'augmenter les interactions sociales, le capital social et le sentiment d'appartenance à la communauté – facteurs qui ont une influence positive sur la santé mentale [4] – et d'entraîner une réduction du nombre de personnes présentant des symptômes dépressifs [5].

LES ESPACES VERTS

Les espaces verts sont un autre aspect de l'aménagement des quartiers susceptible d'influencer la santé. L'effet le plus connu des espaces verts est sans doute leur contribution à la lutte aux îlots de chaleur et les conséquences de ces derniers sur la santé. Aussi, une plus grande accessibilité aux espaces verts serait associée à un plus faible niveau d'anxiété et de dépression [6], ainsi qu'à une diminution du risque d'obésité [7]. De plus, les espaces verts contribueraient à réduire l'exposition à la pollution atmosphérique [8] et au bruit [9], des facteurs de risque pour la santé [10, 11].

Les espaces verts influencent la santé mentale et le bien-être par le biais de différents processus psychologiques, comportementaux et sociaux. La présence d'arbres et la densité de la couverture végétale offriraient un contact avec la nature contribuant à réduire

FIGURE 1 — COUVERTURE VÉGÉTALE

MONTRÉAL

QUÉBEC

RIMOUSKI

SAGUENAY

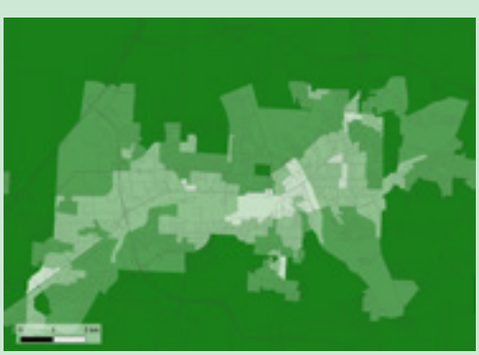

SHERBROOKE

le stress et la fatigue mentale [12, 13], eux-mêmes des déterminants de la santé mentale et du bien-être. Les parcs, quant à eux, favoriseraient différents comportements favorables à la santé [14-17]. Par exemple, l'accessibilité géographique des parcs favoriserait la santé en encourageant l'activité physique [18, 19] et la fréquentation des parcs favoriserait les interactions sociales.

Les parcs participeraient ainsi à réduire la vulnérabilité liée à l'isolement et à accroître la cohésion sociale dans les quartiers [20, 21]. Rappelons que les interactions sociales et la cohésion sociale sont des facteurs de protection à l'égard de nombreux problèmes de santé mentale et physique [4].

L'ACCÈS AUX ESPACES VERTS

La contribution des espaces verts à la santé et au bien-être soulève des enjeux de justice environnementale : l'accès aux espaces verts est-il équitablement réparti au sein de la population ? Une récente recension de la littérature suggère que l'accès géographique aux espaces verts pourrait varier selon le statut socioéconomique, la composition ethnoculturelle ou encore la structure d'âge des populations des quartiers [22]. Certaines populations vulnérables, comme les jeunes, les personnes âgées, les minorités ethnoculturelles ou encore les personnes défavorisées, pourraient avoir un accès plus restreint à ces ressources, ce qui contribuerait à accroître les inégalités sociales de santé [23, 24]. Les espaces verts seraient pourtant encore plus importants pour ces populations, pour qui la mobilité est parfois limitée et dont les risques en matière de santé sont plus élevés [22, 25]. Il faut toutefois souligner que les études ne sont pas unanimes et que les résultats varient selon le type de territoire étudié. En outre, les populations vulnérables ne sont pas toujours désavantagées en matière d'accessibilité géographique, tandis que la qualité des parcs et les équipements qu'on y retrouve pourraient varier selon certaines caractéristiques sociodémographiques des quartiers [22].

LA SITUATION AU QUÉBEC

Peu d'études réalisées au Québec ont porté sur les liens entre l'accessibilité géographique des espaces verts et la santé. Gariépy et coll. ont observé que la présence d'un parc à moins de 500 m pouvait réduire les risques de manifester des symptômes dépressifs chez certaines personnes à Montréal [26]. Aucune autre étude québécoise n'a, à notre connaissance, étudié le lien entre l'accessibilité aux espaces verts et la santé mentale ou le bien-être. Josey et Moore se sont intéressés aux parcs et à l'activité physique dans un échantillon de Montréalais. Ils ont observé que le niveau d'activité physique des répondants ne variait pas selon la distance au parc, mais qu'il était toutefois plus grand lorsqu'augmentait le nombre d'installations récréatives et sportives [27].

FIGURE 2 — CARTOGRAPHIE DES PARCS

MONTRÉAL

QUÉBEC

RIMOUSKI

SAGUENAY

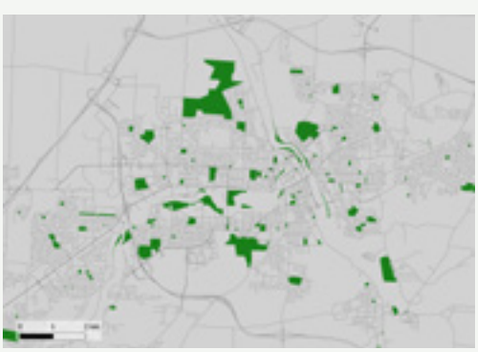

SHERBROOKE

D'autres études menées à Montréal ont montré des inégalités sociales dans l'accessibilité géographique aux espaces verts. Vallée et coll. ont observé une association entre l'accès aux parcs et le statut socioéconomique chez les jeunes [28], tandis que les analyses d'Apparicio et coll. ont mis en évidence des inégalités sociales dans la distribution de la couverture végétale [29]. Toutefois, une autre étude, aussi menée à Montréal, n'a pas permis de dénoter une association entre la proximité des parcs et le statut socioéconomique chez des adultes [30].

Devant ce manque de données sur l'accessibilité géographique des espaces verts et son effet sur la santé mentale pour l'ensemble du Québec urbain, nous avons réalisé une étude à laquelle ont participé un peu plus de 2000 personnes provenant de différentes villes du Québec. D'abord, une cartographie des parcs a été faite en jumelant des images satellitaires (pour mesurer la couverture végétale – figure 1) et des données sur l'utilisation du sol. Cette cartographie couvre tous les milieux urbains du Québec (figure 2). Cette cartographie des parcs a ensuite permis de calculer l'accessibilité géographique des espaces verts pour chacun des répondants à l'enquête à partir de son code postal.

L'analyse de ces données révèle des inégalités sociales dans l'accès aux parcs dont l'ampleur varie selon le type de milieu, mais ces inégalités ne sont pas à l'avantage des populations plus favorisées. Par exemple, la proportion de personnes vivant à moins de cinq minutes à pied (333 m) varie peu selon le revenu moyen sur l'île de Montréal, tandis qu'ailleurs, cette proportion est plus grande dans le groupe de revenu le plus faible. De plus, les données de l'enquête suggèrent que les personnes vivant à plus de cinq minutes à pied d'un parc seraient plus à risque de présenter des symptômes de dépression sévère ou d'anxiété sévère que les personnes qui vivent à moins de cinq minutes d'un parc. Ces analyses n'indiquent toutefois aucun lien entre l'accessibilité des parcs et le bien-être. Notons que la petite taille de notre échantillon entraîne une grande marge d'erreur et que, par conséquent, il est possible que les différences de santé mentale observées soient dues au hasard. Toutefois, l'ampleur des différences observées porte plutôt à croire que la même analyse avec un échantillon de plus grande taille observerait des différences de santé mentale à l'avantage des personnes habitant à moins de cinq minutes à pied d'un parc.

Enfin, nous avons observé que l'accessibilité géographique pourrait ne pas être le seul aspect des parcs à favoriser la fréquentation. Dans des analyses secondaires, nous avons croisé les données des répondants montréalais de notre échantillon avec les données ouvertes de la Ville de Montréal sur les installations des parcs. Ces analyses indiquent que le nombre d'installations récréatives est associé à la fréquentation des parcs.

Davantage d'études sont requises non seulement pour préciser l'ampleur de cet effet et son impact populationnel, mais aussi pour vérifier le sens de la relation entre la fréquentation des parcs et la santé mentale. En effet, la plupart des études étant transversales, il n'est pas possible d'établir avec certitude que c'est la fréquentation qui influe sur la santé mentale et non l'inverse.

La proximité de parcs semble néanmoins liée à la santé mentale, et ce, indépendamment de la fréquentation des parcs. Ceci suggère que l'aménagement d'espaces végétalisés aurait un effet bénéfique sur la santé mentale, mais aussi physique, des populations locales. Les parcs ont ainsi ce potentiel d'influer sur différentes dimensions de la santé qui fait d'eux des cibles de choix pour des interventions

de santé publique. Bien sûr, il n'est pas toujours possible de modifier l'aménagement d'un quartier pour y implanter un parc, mais des expériences comme celles de Portland citée plus haut illustrent la possibilité d'avoir un impact positif en repensant des aménagements existants. De plus, une préoccupation pour des installations et des aménagements des parcs (et non seulement pour leur proximité géographique) qui répondent aux besoins de différents usagers sera aussi susceptible de favoriser la fréquentation des parcs et la santé mentale des individus, mais aussi de contribuer à la cohésion sociale dans le quartier.

L'année 2020 et les mesures de distanciation physique nous ont cruellement rappelé l'importance des contacts sociaux et de la santé mentale. Ce contexte difficile a mené à une réduction considérable des déplacements au Québec, exposant davantage les gens à leur environnement immédiat et rendant par le fait même les espaces verts d'autant plus importants. En effet, en favorisant, par exemple, l'activité physique, la détente et les contacts sociaux à distance sécuritaire, les espaces verts pourraient être des facteurs de protection importants à l'égard des effets négatifs sur la santé engendrés par la pandémie de COVID-19. Et en étant davantage accessibles dans les milieux où le niveau socioéconomique est plus faible, les parcs pourraient contribuer à réduire les inégalités sociales de santé causées par la pandémie de COVID-19, qui semble toucher davantage les groupes plus défavorisés. Il faudra, bien sûr, poursuivre la recherche, mais les connaissances et le contexte actuels portent à croire que l'aménagement des espaces verts constitue un outil préventif important.

MOT DE FRANÇOIS REEVES

On aborde ici la relation entre équilibre psychosociologique et l'accès à la nature. Il est reconnu que des convalescents évoluent mieux avec une exposition au vert (fenêtre sur la nature, jardin intérieur ou extérieur) avec moins de besoins en sédatifs et analgésiques et une récupération plus rapide. Il est documenté que l'on mesure une amélioration des paramètres cardiaques (pression, fréquence), immunologiques et de stress en forêt. On note une baisse de criminalité et d'agressivité dans les milieux reverdis. L'exemple du reverdissement de l'école Larocque de Sherbrooke semble entraîner, pour une même population diversifiée, un apaisement social et un rapprochement interracial.

Pourcentage de personnes vivant à moins de cinq minutes à pied d'un parc selon le quartile de revenu et le type de municipalité

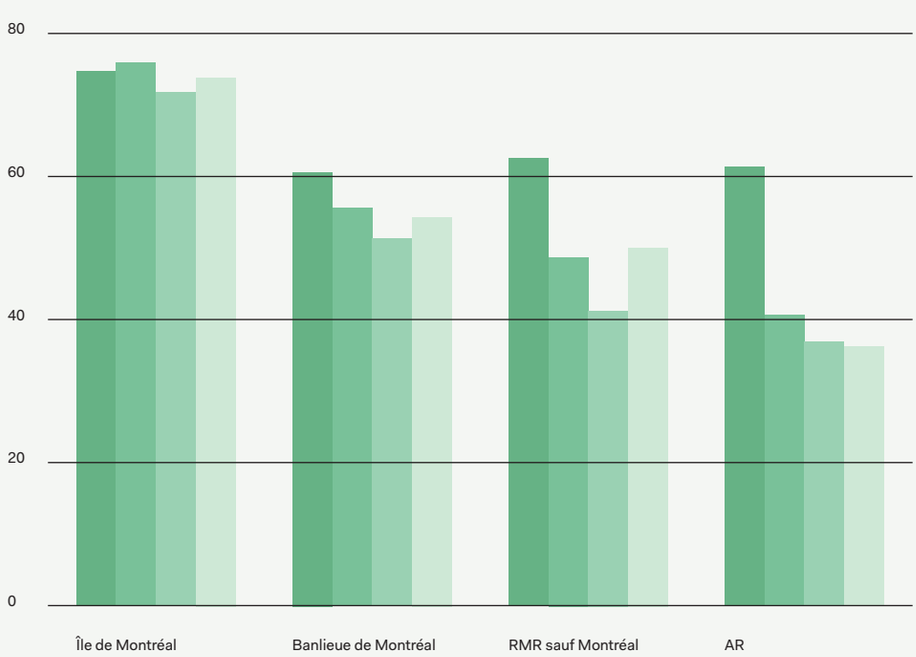

Quartile 1 (revenus plus faibles)
Quartile 2
Quartile 3
Quartile 4 (revenus plus élevés)

RMR : Régions métropolitaines de recensement (>250 000 hab.)
AR : Agglomérations de recensement (10 000 – 250 000 hab.)

Accédez aux références de cet article : bit.ly/idevu

RENAISSANCE DES PARCS PUBLICS URBAINS

JONATHAN CHA
DOCTEUR EN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
ET URBANISME / URBANOLOGUE

Il y a deux siècles, dans les années 1830, la figure du parc public urbain faisait son apparition en Angleterre grâce à une loi exigeant l'établissement de parcs publics pour l'amélioration sanitaire des villes. Des praticiens comme John Claudius Loudon, puis Andrew Jackson Downing et Frederick Law Olmsted ont défendu les parcs comme des remèdes à la propagation des maladies, des éléments de réforme sanitaire, des « *breathing places*[1] » qui permettaient de compenser la perte du contact avec la campagne dans le contexte de l'expansion et de l'industrialisation des villes.

LA SANTÉ PUBLIQUE À L'ORIGINE DE L'APPARITION DU PARC PUBLIC URBAIN

L'apparition des parcs publics urbains aux États-Unis a revêtu un caractère national en portant en elle les vertus républicaines d'une nation agraire (*Nature's Nation*), les idées réformistes d'éducation et de raffinement des manières et un capital moral, spirituel et symbolique pour la population. Jean-Charles Alphand et Nicolas Forestier poursuivront en France ce discours sur la salubrité et l'hygiène publiques en proposant des espaces plantés et des parcs comme lieux de délassement, de repos et de respiration où l'air pouvait circuler librement. Dans le siècle qui suivra l'émergence et la distribution de la figure du parc à l'échelle occidentale, ses fonctions de récréation active et passive se consolideront et se diversifieront avec la pratique de sports traditionnels, moins traditionnels, d'activités actives, moins actives et d'autres jugées positives et négatives[2]. La Montreal Parks and Playgrounds Association écrivait en 1916 : « The best way to safeguard the health of the people is by providing plenty of parks and playgrounds. These places are oases of country life amid the arid streets of the city. The money spent on them is productive in the highest sense of the world. The health of its people is one of the greatest assets of the municipality and it should be safeguarded in every possible way[3] ». Difficile aujourd'hui d'imaginer nos villes sans la présence de parcs, mais apprécions-nous encore leur rôle et leur valeur, et ont-ils encore une pertinence dans la ville contemporaine ?

LE PARC EST MORT. VIVE LE PARC !

Dans les années 1970 et 1980, notamment, les parcs ont connu un déclin de leurs fonctions sociales, de leurs qualités paysagères, de leur financement et de leur fréquentation, contribuant à rendre désuet le modèle du parc pittoresque promu par les Paxton, Omlsted, Eliot et compagnie. Adrian Geuze affirmait en 1995 que le parc n'avait plus de raison d'être, que sa typologie était dépassée : « There is absolutely no need for parks anymore, because all the 19th century problems have been solved and a new type of city has been created. The park and greenery have become worn-out clichés[4] ». Andreu Arriola ajoutait que le parc moderne réinventé devait répondre à des problèmes difficiles que le parc traditionnel ne peut résoudre[5]. Ces mêmes parcs hérités font face depuis plusieurs années au phénomène que John Beardsley qualifie d'érosion de la notion de bien public en termes d'accessibilité, de superficie d'espace parc et de fiscalité[6].

Caroline Perron – Tourisme Montréal

Pour Galen Cranz, les parcs sont une représentation de notre monde, un microcosme de notre société urbaine [7]. Leurs fonctions dépendent de notre vision de la ville et des problèmes sociaux, et le débat sur les parcs devrait tourner autour de ces visions. Le directeur du Center for City Park Excellence, Peter Harnik, soulignait que l'émergence de nouveaux leaders municipaux (maires, élus, citoyens engagés, universitaires, développeurs) qui respectent et aiment la ville, les planifications orientées sur le transport en commun et le retour à la centralité ont mené à une renaissance de la ville et, par extension, à une renaissance des parcs. Et voilà qu'avec la crise des changements climatiques et la pandémie de coronavirus, les parcs sont en forte demande et redeviennent à la mode et à l'avant-scène de l'actualité comme des nécessités, au point d'être considérés comme des infrastructures essentielles aux villes et sociétés urbaines. Le parc, qui semblait en voie d'extinction, connaît soudain un vif regain d'intérêt et relance ce champ d'expertise tant théorique que pratique en architecture de paysage.

LES BIENFAITS DE LA NATURE ET DES PARCS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Des milliers d'études ont démontré depuis quelques décennies l'impact positif de la nature sur les gens, notamment en psychologie de l'environnement et en santé. Les bienfaits de la nature, des parcs et des arbres sur la santé publique ne sont aujourd'hui plus à démontrer, et les « bains de forêt » (*Shinrin Yoku*) gagnent en popularité pour leurs effets thérapeutiques [8]. En 1995, Stephen Kaplan énonçait quatre facteurs pour récupérer de la fatigue d'attention dirigée, dont « être ailleurs » et la « fascination », rappelant l'importance d'avoir accès à des parcs qui offrent une « nature proche » et des opportunités de réflexion [9]. En 1996, Kalevi Korpela et Terry Hartig remarquaient que les lieux préférés des gens qui favorisent les bienfaits réparateurs de la nature incluaient des espaces verts, des plans d'eau et des qualités scéniques [10], toutes des caractéristiques de la figure classique du parc du XIXe siècle qui, rappelons-le, était « a civilised and organised expression of nature [11] ». En 2003, Helen Woolley renchérissait sur ce pouvoir de la nature, notamment en termes de réduction du stress et de l'anxiété, et précisait que l'éloignement avec la nature avait entraîné une relation émotionnelle à la nature [12]. Les recherches plus récentes démontrent que les espaces verts, et en particulier les parcs, permettent d'être exposés à la lumière, encouragent la pratique sportive et l'activité physique, améliorent la qualité de l'air, protègent contre la chaleur et les UV, réduisent le stress de la vie quotidienne et renforcent le sentiment d'appartenance à la communauté [13]. La vue de la nature et le contact quotidiens avec elle, aussi artificiels qu'ils puissent être, participent à rendre les gens plus heureux et satisfaits, diminuent la prévalence de plusieurs maladies et augmentent la guérison et l'espérance de vie. Les recherches et représentations publiques de Jérôme Dupras et François Reeves sont particulièrement convaincantes quant aux avancées et preuves scientifiques à l'échelle mondiale de la contribution des arbres, des espaces verts et des parcs à la santé publique. Aujourd'hui, nous pouvons nous poser la question suivante : quelle valeur en tant que société accordons-nous à la nature dans la ville, et plus spécifiquement aux parcs publics urbains?

LA COVID-19 ET LA FRÉQUENTATION ACCRUE DES PARCS

« Les espaces verts sont très importants en milieu urbain et doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine [14]. » Alors que la forêt urbaine de Montréal (20 %) est nettement moins importante que celle des autres grandes villes canadiennes, il est d'autant plus important de veiller à son expansion, à sa préservation et à son entretien. La pandémie de COVID-19 qui a frappé le monde en 2020 a profondément modifié notre rapport aux parcs urbains et aux espaces verts. Une enquête menée par Les Amis des parcs auprès des départements des parcs de 51 villes canadiennes a démontré que pendant la pandémie, les décideurs municipaux et le public ont développé une plus grande appréciation des parcs et compris que ces espaces sont encore plus essentiels à la bonne santé mentale et physique, et au bien-être des Canadiens.

Quelques statistiques appuient ces constats :

- Près des trois quarts (70 %) des personnes résidant au Canada déclarent que leur intérêt pour les parcs et les espaces verts a augmenté depuis le début des mesures de confinement;
- 94 % des municipalités indiquent avoir remarqué une conscientisation plus importante de la valeur des parcs pour la santé publique et la résilience face à une crise;
- 82 % des personnes résidant au Canada déclarent que les parcs sont encore plus essentiels pour leur santé mentale; près des deux tiers des personnes ayant répondu au sondage déclarent s'être rendues dans les parcs au moins plusieurs fois par semaine;
- Les Canadiens déclarent que les parcs sont devenus plus importants pour leur santé mentale (82 %), leur santé physique (70 %), leur sentiment de connexion à la nature (64 %) et leur sentiment de connexion sociale (40 %);
- Depuis le début des mesures de confinement, les Canadiens ont visité les parcs plusieurs fois par semaine (25 %), chaque jour (42 %), plusieurs fois par mois (18 %) [15].

Cette nouvelle réalité, celle d'une augmentation substantielle de l'occupation et de l'intérêt des citoyens pour les parcs, ne peut être ignorée. L'époque est donc propice à de nouvelles idées, à la réappropriation des parcs et à la confirmation de la pertinence de leur existence en 2020. Dans la société post-COVID-19, les Canadiens souhaitent davantage de possibilités pour profiter de la nature et des espaces sauvages dans les parcs [16]. Plus de gens occupent les parcs et plus d'activités variées y sont pratiquées.

> Si la notion de performance des espaces ouverts dans la nature et la culture contemporaine s'est imposée depuis quelques années, c'est d'autant plus vrai maintenant.

LES PARCS PUBLICS URBAINS ET LEUR NÉCESSITÉ DANS LA VILLE

Certains auteurs, dont Jean-Marc Besse, ont abordé dans les discours contemporains le paysage comme expérience. Dans cette approche, le parc serait moins à contempler qu'à vivre, une manière d'être, d'y être impliqué, pratiquement de l'habiter [17]. D'ailleurs, l'engagement des citoyens dans la planification, la programmation

et la gestion des parcs continue de croître. Alors que « l'heure est résolument au plein air urbain avec des installations qui invitent le grand public à bouger dans des espaces verts : pistes cyclables, parcs municipaux et autres infrastructures accessibles en ville [18] », le parc, particulièrement celui de proximité, s'est positionné comme une partie de notre comportement coutumier, pour reprendre le concept de la quotidienneté de John Brinckerhoff Jackson. À ce sujet, l'article « On n'a pas le luxe de se priver d'espaces verts [19] » mentionne que des citoyens réclamaient la réouverture du Jardin botanique de Montréal afin de pouvoir accéder tous les jours à leur lieu de promenade privilégié dont l'utilisation est encore plus primordiale à l'heure actuelle.

Les publications depuis le début de la pandémie soulignent l'importance d'accorder plus de liberté de mouvement aux piétons et aux cyclistes, de redistribuer l'espace dans les villes, d'avoir des espaces plus malléables, d'octroyer des superficies plus importantes pour les parcs, c'est-à-dire des parcs généreux en espaces et en possibilités. Ces nouvelles mesures imaginées et mises en place révèlent la priorité donnée aux citoyens, à leurs besoins, à l'équité et au droit d'occuper l'espace public. Les parcs ont été pris d'assaut au point d'être saturés et d'atteindre la capacité d'absorption des paysages. « For many years, the danger to parks was of collapse from disinvestment and abandonment; now the risk is from inundation and overuse [20]. » Cette citation ne peut être plus vraie aujourd'hui. Avec cet achalandage renouvelé et les réalités de la distanciation physique, les parcs existants doivent continuer à se réinventer et de nouveaux parcs doivent se créer pour répondre à la demande et aux besoins de la population. Des auteurs se demandaient déjà avant la crise « How much parkland should a city have? [21] » et « How big is big enough? [22] ». Le parc est devenu un essentiel et la Ville de Montréal a bien compris cette demande en voyant grand pour ses grands parcs avec, entre autres, la planification du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, la dalle-parc de l'échangeur Turcot, le parc riverain de Lachine, le Grand parc de l'Ouest (par une série d'acquisitions de terrains) de même que la réalisation de plans directeurs pour le parc LaFontaine, le parc Jean-Drapeau et le parc Angrignon. La mairesse de Montréal, Valérie Plante, écrivait, à la suite de l'acquisition d'un terrain de 3,3 hectares pour une somme de 5,4 millions de dollars, que « la crise que nous traversons nous rappelle à quel point les espaces verts sont nécessaires à Montréal. C'est pourquoi notre administration est fière de multiplier les gestes forts [23]. » Sachant que les parcs urbains peuvent avoir une température de 10 à 15 degrés inférieure à des secteurs résidentiels et industriels, ceux-ci contribuent fortement à réduire les îlots de chaleur, à offrir une variété de lieux dégagés, semi-couverts et couverts, et à augmenter l'effet rafraîchissant [24], au bénéfice de la santé de la population. Rappelons que la relation est significative entre le pourcentage d'ombre dans les parcs et le nombre d'usagers qui recherchent la fraîcheur associée et la protection contre les UV [25]. Selon l'étude de King et autres menée à Denver, « l'impact du réaménagement d'un parc amène une augmentation significative du nombre d'utilisateurs et de la proportion des utilisateurs s'adonnant à des activités d'intensité modérée ou élevée [26] ». L'augmentation de l'accessibilité, de la qualité et du pourcentage de parcs à l'échelle de la ville a également pour résultante l'augmentation du bien-être communautaire [27].

Comme Les Amis des parcs l'ont bien démontré, la santé mentale et la santé physique ont été des moteurs importants de l'utilisation des parcs pendant la pandémie. Pour James Corner, « voir la végétation, l'eau et d'autres personnes, tout en entendant le chant des oiseaux et en étant exposé aux intempéries [, c'est] avoir une impression de grande nature dans une ville [28] ». Pour les architectes Marion Weiss et Michael Manfredi, « ce n'est pas seulement le caractère physique d'être à l'extérieur, mais les effets curatifs de la nature d'une manière plus profonde [29] ». Les parcs, leur biodiversité et leurs espaces ont des effets positifs sur le bien-être et la santé publique et cette capacité d'apporter du réconfort psychologique. La pandémie a changé la valeur des espaces et des parcs publics urbains. La population se réapproprie et redécouvre les parcs qui, eux, doivent s'adapter à ces nouvelles réalités. Une nouvelle ère de réflexion et de pratique s'amorce pour les parcs publics, une figure qui ne cesse de se renouveler et qui persiste, près de deux siècles après son apparition.

Certes, il y a un coût important pour l'acquisition, la transformation et la réinvention des parcs. Les contraintes budgétaires sont une réalité des villes, mais la rentabilité ne peut pas guider la destinée d'un tel bien collectif. John Beardsley écrivait : « Si l'on ne s'attend pas à ce que des rues ou des aqueducs soient rentables, pourquoi exiger le contraire des parcs ? » Dans une lettre ouverte, 125 médecins affirmaient que la canopée urbaine devrait passer de 20 % à 40 % et que « l'équivalent de 1 % des investissements annuels en infrastructures publiques, soit environ 170 millions de dollars par an, devrait être réservé pour verdir davantage nos villes, nos rues, nos écoles, nos hôpitaux et nos centres de la petite enfance [30] ». Les auteurs s'entendent pour dire que l'investissement dans la santé publique par le biais des parcs devrait être une priorité absolue portée tant par la classe politique que par l'ensemble des citoyens. « La volonté politique et la mobilisation citoyenne sont considérées comme les deux facteurs les plus importants afin d'améliorer la conservation et la mise en valeur des milieux naturels à l'échelle de la région métropolitaine [31]. » En cette époque appelée « anthropocène » et « âge de l'urbain », il faut changer la peur en espoir et procéder à une relance verte, sociale, solidaire, juste et équitable pour atteindre un état complet de bien-être physique, mental et social [32]. Ainsi se concrétisera la renaissance des parcs publics urbains.

MOT DE FRANÇOIS REEVES

Je suis en total accord avec ce texte, qui reprend nombre d'études que nous citons dans *Arbres en lumières*, coécrit avec le biologiste Michel Lebœuf et magnifiquement illustré par le peintre Alain Massicotte. L'évolution des méandres de la pensée humaine face à l'environnement est intéressante : que certains affirment que parcs et espaces verts sont futiles dans l'urbanité moderne me semble dépourvu non seulement de connaissances, mais surtout d'humanité. Je suis heureux que le Dr Cha se réfère à notre rapport cosigné avec les Drs Pierre Gosselin de l'INSPQ et Paul Poirier de l'Institut de cardiologie de Québec (IUPCQ). À ce jour, plus de 800 médecins et 800 professionnels de la santé appuient notre démarche consistant à consacrer au verdissement 1 % du budget d'un projet immobilier (nous sommes actuellement en pourparlers actifs avec les différents paliers de gouvernement à ce propos). L'engagement d'Ottawa de planter 2 milliards d'arbres est salutaire et doit être soutenu.

Accédez aux références de cet article :
bit.ly/rdppu

L'ACCÈS AUX ESPACES VERTS : UN DROIT FONDAMENTAL

ISEULT SÉGUIN AUBÉ
ARCHITECTE PAYSAGISTE

Selon l'OMS, la santé est « un état de bien-être physique, mental et social complet et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité[1] ». Cette définition reflète bien les nombreux avantages pour la santé associés à la présence des espaces verts au sein des milieux de vie.

MOT DE FRANÇOIS REEVES

Ce papier aborde bien la complexité des visées de reverdissement. L'un des objectifs de la Santé publique consiste à réduire la différence d'espérance de vie entre l'ouest et l'est de Montréal, qui est de 10 ans en défaveur de l'est. Les habitudes de vie sont certes en cause mais, évidemment, les quartiers industriels sont des quartiers gris, plus pollués et minéralisés. Au vu des expériences observées dans le monde, l'Alliance forêt urbaine a choisi de prioriser le verdissement des quartiers défavorisés, des écoles et des centres de soins, particulièrement les CHSLD. Alors que la canopée de Montréal est de 20 %, l'objectif de l'Alliance est d'atteindre 25 %; l'idéal généralement reconnu est une canopée urbaine de 30 %.

LES BIENFAITS DES ESPACES VERTS

Ces espaces sont des lieux de socialisation, d'entraînement physique et de contact avec la nature. L'exposition aux espaces verts est liée à l'abaissement du niveau de stress, de l'asthme, du cholestérol, de l'hypertension et des crises cardiaques[2]. En améliorant la santé cardiovasculaire des individus, il a été démontré que les espaces verts contribuent à réduire les risques de mortalité découlant de la COVID-19[3]. De plus, l'accès aux espaces verts constitue un facteur de protection des individus à l'égard de la dépression légère à moyenne[4]. Ceci est particulièrement important à l'heure où la santé mentale des individus est mise à rude épreuve par la pandémie[5]. En effet, depuis le début de la crise, la prévalence des états dépressifs a été multipliée par trois au Canada[6].

INÉGALITÉS DE SANTÉ ET INJUSTICES ENVIRONNEMENTALES

Malheureusement, tous ne bénéficient pas également des bienfaits sur la santé associés aux espaces verts. De nombreuses études[7] démontrent l'existence de disparités dans l'accès à ces espaces, au détriment des populations défavorisées. Cette situation contribue à la présence d'inégalités au sein de notre société. Bien connues des professionnels et des chercheurs, les inégalités de santé ont été ramenées à l'avant-scène médiatique[8] par la pandémie de COVID-19. En contexte de crise sanitaire, l'engouement pour les parcs est à la hausse. Une enquête menée par *Les Amis des parcs*, un organisme canadien, indique en effet que le taux d'appréciation des parcs aurait augmenté de 70 % depuis le début de la crise[9]. Les parcs sont actuellement des lieux privilégiés d'exercice et de détente, contribuant ainsi à la gestion du stress et de l'anxiété des personnes

à même de visiter ces espaces. La pandémie exacerbe toutefois les disparités en posant des barrières additionnelles à l'accès aux services et équipements situés hors des limites des quartiers de résidence. On remarque conséquemment un rétrécissement du territoire du quotidien alors que les populations délaissent de plus en plus l'espace public et tendent à côtoyer les ressources et équipements localisés à proximité de leur résidence[10]. L'accès équitable aux espaces verts constitue un enjeu d'actualité qui interpelle la notion de justice, et plus particulièrement de justice environnementale.

La justice environnementale est à la fois un mouvement social et un champ d'études. Le mouvement prend son élan au début des années 1980, en s'appuyant sur les luttes pour les droits civiques menées par les communautés noires, latino-américaines et autochtones aux États-Unis au cours des années 1950 et 1960[11]. Des communautés se mobilisent en opposition à l'implantation, au cœur de leur milieu de vie, d'infrastructures posant d'importants risques environnementaux (pensons aux dépotoirs de matières contaminées, aux autoroutes et aux industries polluantes)[12].

Les luttes citoyennes s'appuient sur des études qui commencent à émerger dès 1983, faisant la preuve d'une implantation disproportionnée des infrastructures polluantes au sein des communautés racisées et défavorisées[13]. Au fil du temps, la portée du champ d'études couvert par la justice environnementale s'est élargie. À l'heure actuelle, trois conceptions de la justice sont mises de l'avant, soit la justice distributive, la justice procédurale et la justice interactionnelle. La combinaison de ces approches évite de limiter l'analyse aux seuls enjeux spatiaux.

QUEL RÔLE POUR LES ARCHITECTES PAYSAGISTES ?

Les architectes paysagistes sont appelés à jouer un rôle dans la recherche d'une plus grande justice environnementale. Les différentes conceptions de la justice discutées précédemment peuvent guider l'analyse et les pratiques à cet égard.

La justice distributive invite à réfléchir à la localisation des nouveaux espaces verts, en ciblant de manière prioritaire les emplacements situés dans des secteurs peu végétalisés. Dans les milieux densément peuplés comportant peu de sites pouvant accueillir de nouveaux parcs urbains, le verdissement des interstices et des surfaces verticales doit être pris en compte. La justice procédurale invite, quant à elle, à réfléchir à la gouvernance des espaces verts ainsi qu'à la participation des individus marginalisés au sein des structures décisionnelles[14]. Enfin, la justice interactionnelle doit servir de base à l'évaluation de la qualité des interactions se déroulant au coeur des espaces verts. Il s'agit, entre autres, de déterminer, de concert avec les professionnels de l'intervention sociale, si certains groupes sont la cible d'insultes, de harcèlement ou de discrimination pouvant contribuer à leur exclusion. À l'évidence, le design ne peut résoudre des enjeux sociétaux tels que le racisme et le sexisme. Par contre, lorsque les tensions découlent de conflits d'usage, le design peut faire partie de la solution[15]. Ces trois approches de la justice gagnent à être croisées afin d'enrichir l'analyse et l'intervention.

ÉCOEMBOURGEOISEMENT ET VERDISSEMENT

Les projets de verdissement ne conduisent pas automatiquement à la réduction des inégalités de santé. Dans certains cas, ils peuvent mener à la fragilisation des populations les plus vulnérables par le biais du phénomène d'écoembourgeoisement[16]. Ce concept fait référence au processus de redéveloppement initié par la recherche d'un mode de vie perçu comme écoresponsable[17]. On voit se développer de nouvelles installations au sein des quartiers touchés par ce phénomène (p. ex. pistes cyclables, jardins communautaires, parcs, etc.). Bien que ces équipements offrent d'importants bénéfices pour la santé, la hausse du coût de la vie pouvant découler de ces transformations urbaines conduit au déplacement des populations les plus démunies qui ne peuvent, dès lors, bénéficier des avantages liés à l'amélioration du cadre de vie[18].

Illustration : Aless Mc

Afin de promouvoir un accès juste et équitable aux espaces verts pour tous, une vigilance accrue devrait accompagner tout projet de verdissement en milieu défavorisé. Ceci est particulièrement vrai des aménagements situés au sein des quartiers centraux ainsi qu'à proximité de secteurs étant déjà en cours d'embourgeoisement[19]. L'intervention dans ces milieux plus vulnérables à l'écoembourgeoisement devrait inclure l'allocation de ressources additionnelles dédiées au logement social[20].

Les architectes paysagistes ont la capacité d'agir à titre d'agents mobilisateurs de changement afin de faire de l'accessibilité universelle aux espaces verts un objectif rassembleur. Pour l'avenir, des outils devront toutefois être développés afin de faciliter le travail des professionnels soucieux de la prise en compte des différents enjeux éthiques liés à l'intervention au sein des milieux défavorisés.

Accédez aux références de cet article :
bit.ly/laaev

SITES, POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ

MÉLANIE GLORIEUX
ARCHITECTE PAYSAGISTE,
M.ING, SITES AP.

Rousseau Lefebvre

Les certifications environnementales permettent d'identifier des objectifs spécifiques en termes de performance et encadrent de plus en plus les gestes des concepteurs, les rendant imputables des décisions prises, tant en début de projet qu'en cours de réalisation. Grâce à ces certifications, il est possible de décortiquer un projet selon divers paramètres qui s'appliquent tous, finalement, à une amélioration des milieux de vie des utilisateurs.

↑ Au projet Bonaventure, le secteur d'activité avec ses tables de ping-pong et son grand banc linéaire encourage les rassemblements spontanés et favorise la socialisation.

Qu'il s'agisse de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau, de la spécification de matériaux responsables et sécuritaires ou de la création de milieux de vie d'intérêt pour les utilisateurs, les certifications permettent de quantifier les gestes de design qui, autrefois, restaient dans le spectre du qualitatif (et donc souvent sous-estimés ou évacués du processus). La certification la plus connue est bien sûr LEED, « le système d'évaluation des bâtiments durables le plus largement utilisé dans le monde qui s'applique pratiquement à tous les types de projets de bâtiments, de communautés et d'habitations [1] ». Toutefois, depuis quelques années, on peut ajouter plusieurs certifications, dont Parksmart, WELL et Envision, pour n'en nommer que quelques-unes. L'intérêt des certifications plus récentes est davantage axé sur les occupants et les utilisateurs que ne l'est LEED (du moins le LEED d'origine), mais il demeure que ces certifications sont liées uniquement à des projets de bâtiment ou à des infrastructures (ponts, rues, etc.). Certes, il est possible avec LEED-ND de concevoir à l'échelle du quartier, mais il n'en reste pas moins que le bâtiment est ce qui est mis de l'avant.

LA CERTIFICATION SITES

En 2008 est apparue une certification qui a été conçue pour évaluer uniquement les aménagements extérieurs : *the Sustainable Sites Initiative* (SITES). Le GBCI (Canada) l'identifie comme étant le « système de certification le plus exhaustif en matière de planification d'aménagements durables [2] ». SITES est une certification élaborée autour du principe que le site, le terrain, est l'une des principales composantes de l'environnement bâti et que chaque projet a un

potentiel pour conserver, restaurer et générer les avantages d'un écosystème en santé. Ceci sous-entend que chaque projet peut réduire et même parfois renverser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement, le tout pour le bien-être de la communauté à court et à long terme. Que ce soit par le contact avec la nature ou la création de lieux de socialisation, SITES permet la création de sites inclusifs en prévoyant les choix d'aménagement en fonction du cycle de l'eau, du cycle des plantes et du sol, ainsi que du cycle de vie des matériaux. Fondé sur les piliers du développement durable, SITES appelle les concepteurs et tous les intervenants nécessaires à la réalisation d'un projet à adopter des pratiques qui protègent et restaurent les écosystèmes, et améliorent les avantages qu'il pourra offrir à la communauté.

La particularité de SITES réside dans le fait que c'est une certification qui opte pour des mesures de la performance du projet au lieu d'opter pour la prescription de pratiques fixes. Autrement dit, c'est une approche orientée vers le processus plus que vers les technologies. En bref, les aménagements conçus avec la certification SITES ne coûtent pas plus cher que d'autres aménagements; ils permettent toutefois d'optimiser les choix afin de réduire les coûts d'entretien et d'opération, et de protéger les richesses naturelles. L'approche permet de souligner les conditions uniques de chaque site et d'inciter les parties prenantes à créer des paysages fonctionnels et régénérateurs bénéfiques aux communautés.

Au privé ou au public, la seule limite pour la certification est la superficie minimale requise : 2000 pi^2, soit environ 185 m^2, ce qui ouvre la porte à des projets de toute envergure. SITES peut donc s'appliquer à divers types de projets tels que les espaces verts, les voies et les places publiques, les jardins privés, les commerces et les institutions. La présence d'un bâtiment n'est pas nécessaire dans un projet SITES, mais il faut noter qu'il y a possibilité de synergie avec LEED lorsque le bâtiment est en processus de certification. SITES et LEED sont organisés selon les mêmes principes de catégories et de crédits; il peut exister des équivalences ou des substitutions entre les deux systèmes lorsque la double certification est visée. Si seule la certification LEED est retenue, des crédits SITES peuvent être utilisés dans LEED dans la catégorie « Innovation ». Donc, encore une fois, ces mesures offrent beaucoup de souplesse et de possibilités d'adaptation, selon les projets.

Quels sont les avantages de réaliser un projet avec SITES ? Cette approche réduit les dépenses du projet en misant sur les infrastructures vertes, en réduisant la consommation énergétique des bâtiments, en utilisant moins d'eau potable et moins de ressources, mais surtout en améliorant la santé humaine et la productivité en créant des espaces répondant aux besoins des utilisateurs. Comment vous convaincre que c'est la certification à privilégier pour la santé et le bien-être ? Je peux d'abord mentionner le fait que, parmi les 10 catégories de critères, il y en a une qui s'intitule « Santé et bien-être ». Cette catégorie n'exige aucun préalable, mais offre 11 critères différents et un potentiel de 30 points possibles pour la certification. Considérant qu'il faut 70 points pour avoir un projet certifié, cette catégorie représente plus de 40 % de l'objectif.

En plus d'aborder l'accessibilité et la sécurité du site, SITES se démarque par plusieurs critères, dont l'utilisation équitable, en insistant sur l'accessibilité des sites privés par la communauté environnante afin de répondre aux besoins identifiés lors d'une étude préliminaire et de discussions menées avec les parties prenantes. Un autre critère est celui de la restauration mentale, qui met l'accent sur les accès visuels et physiques aux aménagements et à la nature, et sur la création de microclimats aux fins de création de zones de confort et de réduction des nuisances sonores. Il y a aussi le critère d'activité physique, sans oublier l'importance de l'interaction sociale pour créer des endroits où les utilisateurs ainsi que le reste de la communauté peuvent tisser des liens, établir une connexion et développer un sentiment d'appartenance.

Soulignant le principe de l'écosystème et son importance, SITES illustre et explique les liens entre les divers critères. Parfois identifiés comme préalables, parfois simplement mentionnés, les liens entre les différentes parties du projet sont constamment maintenus et renforcés tout au long du processus.

L'approche de SITES se démarque surtout par sa façon de noter systématiquement, pour chacun des 55 critères et préalables, les avantages particuliers qu'il procure des points de vue économique et social. Pourquoi ? Pour nous ramener à la mission principale de SITES, qui consiste à créer pour la communauté et à nous permettre de faire des liens avec les autres critères. SITES nous oblige à avoir une vue d'ensemble de toutes les interventions, à court et à long terme. Un préalable qui mérite une attention particulière est celui de l'entretien; il faut prévoir des rencontres avec toutes les parties prenantes (clients, concepteurs et équipe d'entretien) pour planifier l'entretien du site sur un horizon de 10 ans. Cela met en lumière le principe défendu régulièrement par les architectes paysagistes, soit que la conception, la construction et l'entretien doivent être liés pour assurer un résultat durable. Peut-on parler d'une conception intégrée à un tout autre niveau ? Toujours en évolution, SITES a récemment instauré un crédit lié à la question de la distanciation en temps de pandémie, au besoin d'espaces publics et aux mesures de sécurité à appliquer.

À ce jour, on compte 62 projets certifiés V2 à travers le monde (et plus de 120 projets enregistrés) et deux au Canada, dont un au Québec, soit les lieux publics du projet Bonaventure à Montréal.

La transformation majeure de l'espace d'une autoroute surélevée pour en faire un espace public a créé une nouvelle porte d'entrée pour la Ville de Montréal. Ce site, qui divisait deux quartiers, permet maintenant des rassemblements pour les riverains et les touristes, ainsi que des activités physiques (équipements extérieurs, tables de ping-pong et aire de jeux pour enfants). Près de la moitié de la superficie est composée de surfaces végétalisées, les plantations étant disséminées à travers l'espace pour l'animer, créant ainsi une oasis pour les travailleurs et résidents de ce quartier très dense. La certification SITES niveau argent, obtenue au printemps 2018, est le reflet d'un travail d'équipe entre la Ville de Montréal, l'équipe de Rousseau Lefebvre et ses collaborateurs, ainsi que les entrepreneurs.

Rousseau Lefebvre

↑ Autre point rassembleur sur le projet Bonaventure, l'aire de jeux pour enfants desservant tant le CPE à proximité que les familles du quartier.

SITES COMME OUTIL POUR LES ARCHITECTES PAYSAGISTES

Considérant qu'un des trois groupes créateurs de la certification est l'American Society of Landscape Architects, il va sans dire que c'est un outil conçu pour les architectes paysagistes. En tant que première professionnelle accréditée au Canada, je clame haut et fort que cette accréditation s'aligne sur notre objectif de création d'espaces attrayants des points de vue social et environnemental. L'importance de SITES réside dans le fait que l'aménagement est à la base du projet et que, contrairement aux projets comportant des bâtiments ou autres infrastructures, l'aménagement ne sera pas sacrifié en fin de planification ou de construction en raison d'un dépassement de budget. Et un autre aspect important de la certification SITES est que la quantification des avantages de l'aménagement durable est enfin possible. Les aménagements mettent plusieurs années à atteindre leur plein potentiel, et SITES permet de démontrer ce que les architectes paysagistes défendent depuis longtemps, soit que l'aménagement durable doit être intégrateur et conçu au bénéfice de toute la communauté. Il devient un milieu de biodiversité notable à toutes les échelles afin de rendre des services environnementaux d'importance majeure pour le bienfait de la collectivité.

MOT DE FRANÇOIS REEVES

Ce classement SITES vient compléter les lacunes que j'ai longtemps reprochées au LEED. J'ai souvent vu des bâtiments LEED bien classés, mais tout simplement rébarbatifs quant à l'emplacement, l'usage, l'intégration au milieu et la préservation d'espaces verts. Certains LEED utilisent encore des combustibles fossiles !

SITES a le mérite de privilégier l'aspect holistique d'un projet urbain, y compris ses éléments naturels et la qualité de vie de ses occupants. Jane Jacob et Jan Ghel ne désavoueraient pas.

1 https://www.cagbc.org consulté le 3 avril 2020.
2 http://www.gbcicanada.ca/fr/sites.shtml consulté le 30 mars 2020.

DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS POUR LA SANTÉ DES CITADINS

STÉPHANIE HENRY
ARCHITECTE PAYSAGISTE

VINCENT VANDENBROUCK
DESIGNER INDUSTRIEL

SOPHIA KHMIL
DESIGNER URBAINE

À l'heure où toutes nos activités passent au virtuel, à l'heure du télétravail, de l'enseignement à distance, de Zoom, Facetime, Google Meet et Teams, l'importance du maintien du vivre-ensemble en « présentiel » devient vitale. L'une des réponses semble résider dans le développement des espaces publics de proximité. Cet état d'urgence mondial se présente comme une opportunité d'effectuer un virage radical vers des villes qui soient des vecteurs de santé, bâties dans un souci de durabilité, de vivre-ensemble et de responsabilité collective.

Pendant plusieurs décennies, nous avons construit des environnements urbains favorisant le développement d'une économie capitaliste conçus pour les déplacements individuels en automobile, au détriment de la santé des êtres humains et de la cohésion de la société. En plus de minimiser l'activité physique et de contribuer à la pollution atmosphérique, la voiture s'impose dans l'espace public dans des proportions affligeantes. Entre l'espace dédié au stationnement et celui dédié à la circulation, la voiture occupe jusqu'à 80 % de l'espace extérieur collectif disponible. L'aménagement des villes a toujours été défini par les grandes épidémies; la peste noire, le choléra ou la tuberculose ont assaini les villes grâce à la création d'égouts et de quartiers aérés, lumineux et fonctionnels. La crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui nous confronte à une réalité : l'espace public disponible pour maintenir les villes en santé n'est plus adapté à la situation sanitaire et aux nouveaux besoins qu'elle a fait émerger.

Face au confinement, à la fermeture des écoles et des équipements publics, aux interdictions de se regrouper à l'intérieur pour socialiser, à l'interdiction de voyager pour se ressourcer et s'ouvrir aux autres, à la fermeture des restaurants, des bars, des musées et des théâtres, face à toutes ces restrictions, l'espace public de proximité semble être le lieu d'apaisement, de liberté et d'immunité collective contre le virus. Notre vision de l'espace public a ainsi été bouleversée : ce qui autrefois était perçu comme un espace préventif, qui améliore notre cadre de vie, est devenu un espace curatif, remède aux nouveaux maux. Nous jouons donc un rôle essentiel dans ce changement de paradigme en tant que designers urbains.

En temps de pandémie, comment nos projets d'espaces publics de proximité contribuent-ils à la santé physique, mentale et sociale des citoyens ?

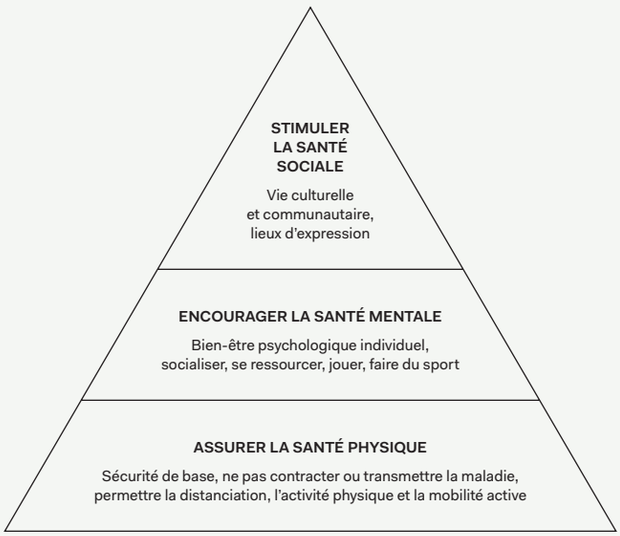

Par le biais d'un processus d'urbanisme tactique, les espaces publics que nous concevons cherchent à répondre aux besoins primaires (assurer la santé physique), secondaires (encourager la santé mentale) et tertiaires (stimuler la santé sociale et collective).

LA CHAUSSÉE, LE NOUVEL ESPACE VITAL

Face à ce nouveau virus qu'est la COVID-19, répondre aux besoins primaires, c'est assurer la santé physique des citoyens. Les espaces publics de proximité doivent offrir suffisamment de place pour permettre la distanciation physique afin d'éviter de contracter ou de transmettre la maladie. D'autre part, ils doivent libérer de nouveaux réseaux de mobilité active pour désaturer les transports collectifs, pour éviter de s'exposer, mais aussi pour maintenir une activité physique visant à renforcer notre système immunitaire.

Écarter la voiture et piétonniser la chaussée permet de retrouver des espaces extérieurs sécuritaires; c'est le préalable pour lutter contre le virus. Pour concevoir des espaces exclusifs ou partagés pour les piétons, il est nécessaire de bloquer l'accès à la circulation. C'est en proposant des installations porteuses de sens formel et fonctionnel que nous véhiculons un signal de changement d'usage. Sur l'avenue du Mont-Royal, les grands podiums s'imposent aux automobilistes, tout en proposant des places assises, des jeux et de nouvelles perspectives sur la rue. Sur les rues actives et familiales, c'est par l'utilisation de sacs végétalisés (sacs ordinairement remplis de sable pour limiter les inondations) que le signal est donné; un nouvel espace de marche est libéré.

↓ Place Fleurs-de-Macadam

Mélanie Dusseault pour Castor et Pollux

1 RESTER À DISTANCE
Une fois la chaussée libérée, l'incitation à la déambulation à distance sécuritaire passe par diverses stratégies de marquage. Sur les rues familiales, un motif répétitif, aux 2 mètres, rappelle aux piétons la distanciation recommandée, et aux voitures le changement d'usage de la chaussée.

2 LA RUE, UN ESPACE DE LIBERTÉ
Les nouveaux espaces publics de proximité ont aussi le potentiel de répondre aux besoins secondaires des citoyens : la santé mentale. Ils offrent des lieux de rencontre dans le respect de la distanciation physique et des espaces-ressources pour répondre aux besoins essentiels des petits et des grands : jeu, fraîcheur et végétation.

Michael Abril pour Castor et Pollux

3 SOCIALISER
En temps de pandémie, la rue devient l'espace désigné pour socialiser et permettre les rencontres spontanées. Sur l'avenue du Mont-Royal, nous proposons l'installation de quais pour interagir avec d'autres habitants du quartier, briser l'isolement et préserver les liens sociaux. Sur la place des Fleurs-de-Macadam, l'installation de tables et chaises au cœur d'îlots plantés offre des espaces conviviaux pour se retrouver entre amis autour d'un repas. Ces lieux, d'apparence anodine avant la pandémie, deviennent aujourd'hui essentiels à la santé mentale des citadins.

4 JOUER
Investir la chaussée pour favoriser le jeu libre, l'apprentissage par le jeu et la prise d'autonomie contribue à la santé mentale de nos enfants. À la suite de la fermeture partielle des centres sportifs, la rue peut devenir un nouveau lieu de liberté et de développement des enfants. Par le marquage au sol sur les rues actives et familiales ou par la création d'un univers naturel sur l'Île aux volcans invitant à jouer librement et à distance, la rue devient ludique et fertile; elle invite à aller jouer dehors, à proximité de la maison, en petits groupes.

5 SE RESSOURCER
Les restrictions relatives aux déplacements en région nous incitent à repenser la rue comme une échappatoire, un espace ressourçant. C'est par la création de jardinets confortables comme sur la place Fleurs-de-Macadam que l'on offre aux citoyens la possibilité de se ressourcer à proximité de leur domicile. Le lien avec le vivant ou encore l'évocation d'une ambiance de vacances crée un sentiment de dépaysement et invite à s'échapper et à se détendre au cœur de la ville.

6 UN LIEU D'ÉPANOUISSEMENT COLLECTIF
Enfin, les espaces publics de proximité ont le potentiel de répondre aux besoins tertiaires : stimuler la santé sociale et collective. Étant donné les restrictions d'accès aux centres sportifs et culturels et à certains commerces, les quartiers ont perdu leurs repères communautaires. L'espace public devient le socle vital de la vie des quartiers : permettre l'existence de lieux de vie communautaire, maintenir l'accès à la culture et favoriser l'épanouissement de la vie culturelle des quartiers.

7 MAINTENIR L'ACCÈS À LA CULTURE
Comment combler la fermeture des lieux culturels en temps de pandémie ? Grâce à l'intervention de 30 artistes sur l'avenue du Mont-Royal, la chaussée est devenue un musée à ciel ouvert émerveillant tout un chacun. À Laval, *Il était un lac…* propose des stations de lecture équipées de microbibliothèques thématiques pour étendre le service de la bibliothèque au-delà du bâti et ainsi offrir l'accès à la lecture en tout temps. Ces nouvelles stratégies d'aménagement visent à proposer des solutions en réponse aux nombreuses restrictions gouvernementales.

8 CRÉER DES LIEUX D'EXPRESSION CULTURELLE
La proposition d'espaces extérieurs appropriables pour la culture, les arts de la scène, la musique de rue et autres manifestations découle de l'importance de l'expression pour la santé collective. À deux échelles distinctes, les petits quais de l'avenue du Mont-Royal et l'îlot central de la place Fleurs-de-Macadam représentent des lieux d'expression collective; petits concerts, manifestation engagée sur le genre ou la gestion des déchets sont des exemples d'événements dont ces aménagements ont été le support d'appropriation variée au cours de l'été.

Michael Abril pour Castor et Pollux

9 ACTIVER LA VIE DE QUARTIER
Des arts majeurs à la culture populaire, la rue permet d'affirmer l'identité collective d'un quartier. Dans les nouvelles rues partagées, l'intégration de nouvelles terrasses, la gestion des files d'attente et le fait de ponctuer le parcours de lieux de rencontre créent de nouvelles « destinations saines ». L'aménagement de ces nouveaux parcours de proximité sécuritaires et attrayants contribue au développement de quartiers complets et autonomes, nécessaires à l'épanouissement collectif local.

Michael Abril pour Castor et Pollux

LE PAYSAGE TACTIQUE, UN OUTIL DE RÉSILIENCE FACE À L'URGENCE SANITAIRE DES VILLES

La réaction rapide de la Ville de Montréal et des différents arrondissements à souligner le problème, à mettre en place le programme des Voies actives et sécuritaires, et à désigner des intervenants pour la création d'espaces publics d'urgence a généré une certaine effervescence; en effet, une collaboration exceptionnelle fondée sur la confiance s'est instaurée entre les acteurs concernés. C'est dans ce contexte qu'un plan d'ensemble pour la piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal (1,7 km) a été élaboré en moins de deux semaines de manière organique avec les membres de l'équipe. De la trame narrative aux enjeux de circulation, en passant par l'implantation sur le terrain, chaque intervenant tenait pour acquise une « ébauche de livrable » sans perdre une minute pour avancer.

Tous unis dans la poursuite d'un but commun, nous avons mis en place des stratégies d'intervention d'urgence nous permettant d'intervenir dans des délais inhabituels. Pour aménager les rues actives et familiales plutôt que d'opter pour la définition d'un concept global permettant de répondre à tous les enjeux identifiés, nous avons préféré un principe d'intervention par phases; cela nous a permis de fermer la circulation en moins de quatre jours, processus qui comprenait la conception, le prototypage, la fabrication et l'installation de huit barrages végétaux. Le marquage au sol pour favoriser la distanciation physique et limiter la vitesse des automobiles sera réalisé 10 jours plus tard, suivi de la création d'espaces d'appropriation pour finaliser le projet. Ce processus évolutif a permis la restitution quasi immédiate de segments de chaussée aux piétons des quartiers denses pour assurer leur santé.

Notre pratique du paysage tactique s'est révélée efficace en tant qu'outil de résilience pour l'espace public. Des interventions hyperlégères, malléables et peu coûteuses permettent de tester des solutions pour répondre à ces exigences sanitaires inattendues. L'utilisation de matériaux de récupération comme des sacs de malt d'une brasserie locale a permis une fabrication ultrarapide et une implantation ajustable.

Enfin, pour évaluer, bonifier et adapter les interventions faites dans l'urgence de la pandémie, nous avons mis en place la brigade des Castors, les urgentistes de l'espace public. Une équipe à vélo attelé d'une remorque sillonne les arrondissements de Montréal pour entretenir et adapter les interventions au contexte, tout en faisant de la médiation auprès des citoyens. La flexibilité développée par cette stratégie d'intervention facilite l'adhésion citoyenne et l'atteinte des objectifs sanitaires.

VERS UNE NOUVELLE VAGUE D'INNOVATION DANS L'ESPACE PUBLIC

Malgré la grande adaptabilité de l'être humain dans différents contextes, nous avons vite compris et entrevu les effets dévastateurs que peut avoir la pandémie actuelle sur la santé physique, mentale et collective. La peur, l'érosion lente des liens sociaux, le manque d'accès à la culture dans notre quotidien affaibliront les communautés sans les espaces nécessaires au maintien d'une vie saine en société. Depuis avril 2020, la collaboration sans précédent des acteurs de la ville a permis d'amorcer des réponses vers un but commun : la santé collective. L'urbanisme tactique s'est avéré l'outil de résilience pour développer de nouveaux espaces publics de proximité qui soient vecteurs de la santé de tous. Au-delà de la création d'espaces vivants et sécuritaires, les prochains mois seront le moment de pousser la réflexion encore plus loin, notamment dans le contexte de l'hiver québécois. En réaction aux nouvelles consignes sanitaires liées au passage en zone rouge, de nouveaux lieux propices à la pratique d'activités sportives, culturelles et sociales seront vitaux; ils pourraient prendre la forme de rues-écoles, de rues-parcs ou encore de rues culturelles. Malgré l'aspect éphémère de ces nouveaux aménagements, chacun des espaces publics d'urgence ayant vu le jour dans le monde depuis le mois d'avril a permis, en quelques mois, d'ouvrir la voie à une nouvelle génération d'espaces publics extérieurs, en appui à des sociétés résilientes, durables et en santé.

MOT DE FRANÇOIS REEVES

Tous les buts recherchés par ces aménagements sont louables; il reste la question de savoir si les effets escomptés sont au rendez-vous, documents à l'appui. Mon regret personnel pour Montréal, ma ville natale : elle ne s'est pas développée en préservant suffisamment de parcs et places publiques, comme on en retrouve tant en Europe. Il semble qu'il n'y ait aujourd'hui que la rue comme espace public, d'où des solutions imparfaites. À Barcelone ou à Genève, c'est l'intérieur d'un quadrilatère qui est piétonnier. À Montréal, c'est la rue bordant le quadrilatère qui devient piétonne, d'où un conflit piéton-vélo-bus-auto-stationnement.

DES RUES APAISÉES POUR DES VILLES EN SANTÉ

PIERRE-YVES CHOPIN
CHARGÉ DE PROJET, VIVRE EN VILLE

Michael Abril

Réaménagement de rues, piétonnisation temporaire, création de placettes publiques, verdissement, aménagement de pistes cyclables… Depuis quelques années au Québec, la création d'espaces publics à échelle humaine connaît un engouement certain parmi les décideurs et les professionnels. Mais en dépit de leur popularité auprès de la population, ces transformations sont demeurées généralement ponctuelles et se sont limitées à quelques collectivités considérées comme avant-gardistes.

↑ La piétonnisation temporaire de l'avenue du Mont-Royal a suscité un engouement manifeste auprès de la population de l'arrondissement.

UNE CRISE RÉVÉLATRICE

À bien des égards, la pandémie de COVID-19 a changé notre regard sur le monde en faisant ressortir ses vulnérabilités et ses richesses. Ces perturbations dans nos relations au temps, à la distance et, bien sûr, à l'hygiène ont modifié nos comportements. Privés de lieux de rassemblement, confinés à leur résidence et parfois sans travail, de nombreux Québécois ont notamment découvert – ou redécouvert – de façon très concrète leur environnement immédiat, mettant en évidence des lacunes d'aménagement longtemps ignorées.

Les marches de santé recommandées à répétition par la Santé publique ont amené de nombreux citoyens à constater le manque d'aménagements piétons dans leur milieu de vie. La crainte (scientifiquement peu justifiée, mais réellement présente) d'utiliser les transports collectifs a fait bondir le nombre de cyclistes dans les rues généralement dépourvues d'aménagements cyclables et sur les pistes cyclables trop peu nombreuses. Les fermetures (puis la réouverture avec contraintes) des bars, des restaurants, des centres d'achat, des centres communautaires ont modifié notre vie sociale. L'annulation des voyages internationaux a créé une nouvelle demande en tourisme local. La réduction de la circulation nous a fait apprécier un environnement silencieux et moins pollué.

Ces changements dans notre relation à l'espace public nous poussent désormais à le faire évoluer et à en créer de nouveaux : des espaces appropriables, conviviaux, sécuritaires, qui permettent à tous de se déplacer, de se divertir, de consommer et de conserver une vie sociale, y compris lorsqu'il faut respecter une saine distance physique entre les individus.

DES MESURES TEMPORAIRES RICHES D'ENSEIGNEMENTS

Face à ces nouveaux besoins, de nombreuses municipalités se sont tournées, dans l'urgence, vers la mise en place de mesures généralement temporaires ou transitoires, une approche parfois connue sous l'appellation « urbanisme tactique ». Fondée sur la mise en place rapide et à faible coût d'aménagements simples, cette approche a été éprouvée partout dans le monde au cours des dernières années. S'il s'agit souvent d'interventions modestes (certaines sont de plus grande envergure) comme la piétonnisation de Times Square à New York, qui a largement contribué à la popularité de cette approche. Outre les avantages liés aux coûts et à la rapidité d'intervention, les aménagements temporaires sont également faciles à retirer ou à modifier, ce qui donne l'occasion de procéder par essai-erreur, une opportunité rare lorsqu'il s'agit d'aménagement urbain !

Au Québec, Montréal a vu apparaître des voies actives et sécuritaires pour sécuriser les déplacements actifs, ainsi que des corridors sanitaires pour laisser plus de place aux piétons et aux files d'attente. À Québec, la Ville a encadré la mise en place de rues festives par les résidents, et des rues commerciales ont été ouvertes aux piétons à certaines périodes afin, notamment, de soutenir les commerces et de permettre l'aménagement de terrasses sur rue pour les restaurants durement touchés par la crise. Trois-Rivières a déployé un réseau de rues piétonnes et de rues partagées au centre-ville, tandis que des voies ont été dédiées aux piétons et aux cyclistes à Châteauguay (boulevard Salaberry), Drummondville (pont Marchand) et Boucherville (boulevard Marie-Victorin). Et la liste ne s'arrête pas là.

Au fil de l'été, ces expérimentations ont mis en évidence plusieurs enseignements clés.

Tout d'abord, elles illustrent que d'autres façons d'utiliser nos espaces publics sont non seulement possibles, mais généralement souhaitables. En effet, malgré certains écueils et retours en arrière, ces mesures ont généralement été appréciées, si bien qu'à l'été 2020, leur retour l'an prochain a été annoncé par certaines municipalités conscientes que cette popularité dépasse le contexte de la pandémie. Par ailleurs, ces mesures temporaires font ressortir que l'évolution des modalités d'utilisation de nos rues passe par l'aménagement et le design de ces espaces. Vulnérables par définition, les piétons et les cyclistes ne peuvent se réapproprier la rue que si celle-ci leur est rendue en partie disponible. Pour améliorer efficacement et durablement la sécurité et la convivialité de nos espaces publics, il est nécessaire d'agir sur l'aménagement physique, notamment en réduisant la perspective visuelle et la largeur des voies offertes aux conducteurs. Ce n'est qu'en révisant la place accordée à l'automobile que la population pourra profiter d'une ville à échelle humaine et tirer tous les bénéfices liés à la mobilité durable, notamment en matière de santé.

Enfin, ces expérimentations viennent confirmer que les interventions temporaires sont des moyens simples, rapides et efficaces d'améliorer l'environnement urbain.

En cas d'erreur, ou si le succès n'est pas au rendez-vous, l'aménagement peut facilement être ajusté, voire retiré. Cette impermanence facilite l'acceptation de mesures parfois polémiques, que ce soit auprès des élus, des professionnels ou des parties prenantes touchées par l'aménagement. Facilement réversibles, ces interventions permettent donc de tester des aménagements avant d'envisager leur pérennisation, sans nécessairement devoir passer par un lourd processus administratif.

VERS UNE VÉRITABLE TRANSFORMATION DURABLE DE NOS ESPACES PUBLICS

En s'appuyant sur le succès des aménagements temporaires mis en place un peu partout au Québec, les collectivités sont désormais en mesure de procéder à l'aménagement pérenne d'espaces publics favorables à la santé et à la mobilité durable, car si les mesures temporaires présentent des intérêts indéniables, elles sont également associées à des limites importantes. Généralement estivales, elles laissent place au statu quo le reste de l'année tandis que leur légèreté, indispensable pour faciliter leur mise en œuvre, vient avec une maintenance nécessairement lourde à long terme et peut créer des obstacles en matière d'accessibilité universelle. Plutôt que de voir ces interventions comme temporaires, les collectivités gagnent donc à les concevoir comme une étape transitoire, intégrée à un processus complet de réaménagement. Par la même occasion, un recours accru à ces aménagements transitoires devrait être accompagné d'une réflexion pratique et esthétique sur les mesures d'aménagement visant à en améliorer l'apparence, la compréhension et la facilité d'entreposage, notamment.

Cette transition vers des aménagements permanents est d'autant plus essentielle que certaines mesures peuvent être difficiles à traiter de manière légère; c'est notamment le cas des rues partagées, dans lesquelles le piéton est prioritaire en tout temps et autorisé à circuler partout sur la chaussée. Ce changement de comportement attendu de la part des usagers doit avant tout être dicté par un aménagement distinct, difficile à réaliser avec des mesures légères. C'est donc par des transformations permanentes et durables, par une évolution des paysages du quotidien, que passe l'amélioration des conditions de déplacement et d'appropriation des espaces publics.

DES ESPACES PUBLICS À ÉCHELLE HUMAINE : BÉNÉFIQUES AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE

Offrir plus de place aux humains sans automobile ne permet pas seulement de respecter la distance physique lorsqu'un virus rôde, loin de là; en réalité, une meilleure répartition de l'espace au profit des piétons, des cyclistes et des aménagements urbains permet d'atteindre de nombreux objectifs, notamment en matière de santé publique.

Très concrètement, il s'agit d'un moyen efficace d'améliorer la sécurité routière (diminution des vitesses de circulation, conduite prudente, réduction des conflits, baisse de la gravité, etc.), de réduire les inégalités (amélioration des conditions de déplacement pour tous, peu importe le mode utilisé) et d'améliorer la santé des individus (augmentation du niveau d'activité physique et amélioration de la qualité de l'environnement : air, température, bruit, etc.).

À plus large échelle, créer des espaces à échelle humaine permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (réduction de l'utilisation de l'automobile), d'optimiser l'espace urbanisé et de diminuer les coûts publics directs (construction et entretien) et indirects (notamment en matière de santé), autant de raisons qui motivent le développement d'outils comme *Conception et mise en œuvre de rues apaisées et Ville d'hiver* à l'intention des municipalités et des concepteurs.

En bref, nos collectivités ont tout à gagner à repenser l'aménagement des espaces publics dans tous les milieux et à s'inspirer des interventions temporaires réalisées en temps de crise pour les intégrer à leur processus de conception.

Raphaël Thibodeau pour Signature Design

↑ Le réaménagement de l'avenue Shamrock procure un espace d'appropriation citoyenne qui contribue à l'animation du milieu de vie.

MOT DE FRANÇOIS REEVES

C'est le choc du concept de la cité américaine qui rencontre celui de la cité européenne. Les cités européennes n'ont pas créé de centre-ville à gratte-ciels (modèle termitière), mais ont favorisé une densification élargie (modèle fourmilière) avec des transports en commun efficaces et des lieux publics avenants. À Montréal, le problème de l'implantation de ces indispensables voies protégées est le design totalement obsolète des rues, étroites et aux designs datant des anciennes villes. Utopie : il aurait fallu à Montréal un baron Hausmann écologique pour uniformiser, rectifier et élargir les voies de façon à accommoder transport actif et public, et circulation routière; le Ring de Vienne est exemplaire à cet égard. On doit également mentionner un immense retard dans le déploiement du métro de Montréal; pour une même population, Barcelone a quatre fois plus de stations de métro. Il faut croire que les retombées des Jeux olympiques de Barcelone n'ont pas été aspirées par un stade incomplet, inutilisé, au toit inachevé, et dont la facture court encore…

RÉFLEXIONS SUR LES VOCATIONS ET LA MISE EN RÉSEAU

AUDREY GIRARD
URBANISTE ET DESIGNER URBAINE

CAMILLE URLI
URBANISTE ET DESIGNER URBAINE

Dans l'intérêt d'une résilience accrue de nos milieux urbains face aux changements en cours et anticipés, la crise actuelle n'est-elle pas l'occasion de remettre l'infrastructure publique et les espaces verts au cœur des priorités et du programme politique ? Dans ce cas, de quels espaces parlons-nous donc ?

↓ Réaménagement de l'entrée Peel, Montréal / Aménagement d'un parcours actif reliant deux entités aux vocations distinctes : le centre-ville de Montréal et le mont Royal

Lemay

En constante évolution, les villes ne cessent de s'adapter aux nouvelles technologies de même qu'aux changements sociaux, économiques et environnementaux. Par la pression exercée sur certains moteurs de changement (consommation, mobilité, travail, etc.), la crise sanitaire actuelle met en lumière diverses problématiques notoires du « vivre en ville », qui étaient trop souvent reléguées au second plan. La crise a ainsi permis de porter un regard renouvelé sur les questions de bien-être en milieu urbain, en attirant l'attention sur les enjeux d'accessibilité et de flexibilité des espaces publics au regard des besoins et des aspirations des citoyens.

ESPACE PUBLIC ET SANTÉ : UNE PERSPECTIVE ÉVOLUTIVE

Au XIXe siècle, l'air pur était synonyme de santé, et l'accès à des espaces ouverts, conçus dans une optique d'assainissement et d'embellissement, était le gage d'un milieu de vie de qualité. Ces critères persistent toujours, mais la définition d'un milieu de vie sain s'est diversifiée et complexifiée avec le temps. L'alimentation, l'absence de maladie, l'activité physique, la santé mentale, le niveau de stress, la stabilité socioéconomique sont tous des facteurs influençant la santé individuelle et collective, par extension. Pour répondre aux critères renouvelés quant à l'aménagement « sain » de nos milieux de vie, l'espace public tend, lui aussi, à se diversifier. L'espace public n'agit plus uniquement comme poumon vert; il doit également contribuer à réduire les îlots de chaleur, améliorer l'accessibilité aux transports actifs, offrir des lieux de socialisation et même favoriser l'accès à une alimentation saine et locale.

L'ESPACE PUBLIC, UNE RÉPONSE À DES BESOINS MULTIPLES

Dans un contexte d'incertitude et de préoccupations grandissantes relatives à la santé et au bien-être, la bonification en espaces verts et l'optimisation de l'espace urbain, notamment par le verdissement

Lemay

↑ Promenade Samuel de Champlain, phase 4 / Passerelle piétonne permettant aux usagers d'avoir accès aux berges

et l'appropriation des lieux sous-utilisés, deviennent des stratégies incontournables. Néanmoins, outre le besoin en espace comme tel, ce sont les vocations de ces espaces qui tendent à se diversifier et se complexifier. Espaces de socialisation, infrastructures de décarbonisation et de rétention d'eau, lieux identitaires et culturels se combinent et se superposent.

Au cours des dernières années, nous avons vu apparaître un urbanisme tactique apportant des solutions transitoires à des problèmes complexes – de façon plus marquée encore à l'heure de la pandémie – afin de répondre rapidement et avec flexibilité aux besoins de distanciation sociale, notamment. Requalification d'espaces de stationnement, piétonnisation de nombreuses rues, aménagement de ruelles vertes, maintes solutions temporaires permettent de reverdir le domaine public, d'offrir des espaces de rencontre, d'aménager un lieu de production alimentaire ou de faire de l'exercice à l'extérieur. Ces initiatives ponctuelles ou orchestrées traduisent bien cette distillation des limites entre emprise de circulation, espace vert et terrain vacant, entre rue, espace naturel de conservation, parc et agora. Autant l'ampleur et la diversité des besoins et aspirations à l'égard des espaces publics peuvent constituer une barrière lors de la conception d'un espace devant répondre à une liste grandissante d'objectifs et de critères, autant cette hybridation et cette diversification des typologies peuvent être source de renouveau et d'expérimentation.

Afin d'offrir une flexibilité attendue, au-delà de l'exploration transitoire, la mise en réseau et la complémentarité des espaces s'imposent. La connectivité des espaces offre l'opportunité de combiner les potentiels des lieux aux vocations et caractères complémentaires.

LA MISE EN RÉSEAU DES ESPACES VERTS : UNE SOLUTION À LA COMPLEXITÉ DE LA VILLE

La mise en réseau des espaces verts à l'échelle d'une ville a des impacts considérables sur les enjeux environnementaux et la connectivité des écosystèmes. Toutefois, sa contribution potentielle à la santé de la ville et de ses résidents est tout aussi prédominante, voire primordiale dans un contexte de pandémie. En effet, la création d'une trame unifiante liant l'ensemble des divers espaces publics permet de répondre à de nombreux enjeux puisqu'elle superpose différentes échelles : le territoire, l'environnement, la mobilité, ainsi que les besoins sanitaires, fonctionnels, sociaux, culturels et économiques. Étant donné son amplitude, ce type de projet soulève d'abord la question de la mobilité; son intérêt réside dans la création de parcours piétons et cyclistes reliant les différents pôles générateurs de déplacements, en passant des lieux d'activités aux parcs et aux espaces verts. Cette mise en commun permet également de tirer profit de la spécificité de chaque espace. Par exemple, une friche située sous une emprise ferroviaire pourrait être convertie en lieu d'apprentissage de la biodiversité et mise en lien avec un espace ayant une autre fonction tout aussi nécessaire au bien-être des usagers, tel un parc avec des équipements récréatifs pour contribuer à l'activité physique des jeunes et des moins jeunes.

Les projets de mise en réseau sont porteurs puisqu'ils offrent une vision globale et intégratrice du paysage au sein d'un territoire en misant sur la complémentarité des espaces et la diversité des expériences offertes, tout en réconciliant l'usager avec son besoin de proximité avec la nature.

DES EXEMPLES VOIENT LE JOUR

Les projets de mise en réseau ne sont pas une invention récente. De nombreuses villes ont mis de l'avant des projets de corridors, de ceintures ou de parcs linéaires verts et actifs. À titre d'exemple, on peut citer la ceinture verte de Paris ou l'Atlanta Beltline. Au Québec, plusieurs initiatives similaires ont vu le jour, notamment le réaménagement des berges du canal de Lachine en un parc linéaire. Tout en reliant les quartiers au canal, cette transformation a mis de l'avant l'idée d'une infrastructure verte, d'une restauration des bassins Peel et d'une mise en valeur du patrimoine bâti permettant de redonner cet espace à la population et aux écosystèmes naturels. Ce projet a également suscité, à terme, de nombreux investissements privés et a transformé ce lieu en un corridor vert très prisé des résidents comme des touristes. Plus récemment, le réaménagement de l'entrée de l'autoroute Bonaventure constitue également un geste fort et structurant pour reverdir ce secteur et rendre une place accueillante

Photo : Lemay

↑ Avec ces boîtiers de protection en boule pour les 250 puits de captage de biogaz dispersés sur le site, le parc Frédéric-Back de Montréal constitue le plus ambitieux projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain en Amérique du Nord. Cette transformation d'un site d'enfouissement en un vaste espace vert constitue l'exemple idéal d'un projet propice à l'appropriation citoyenne.

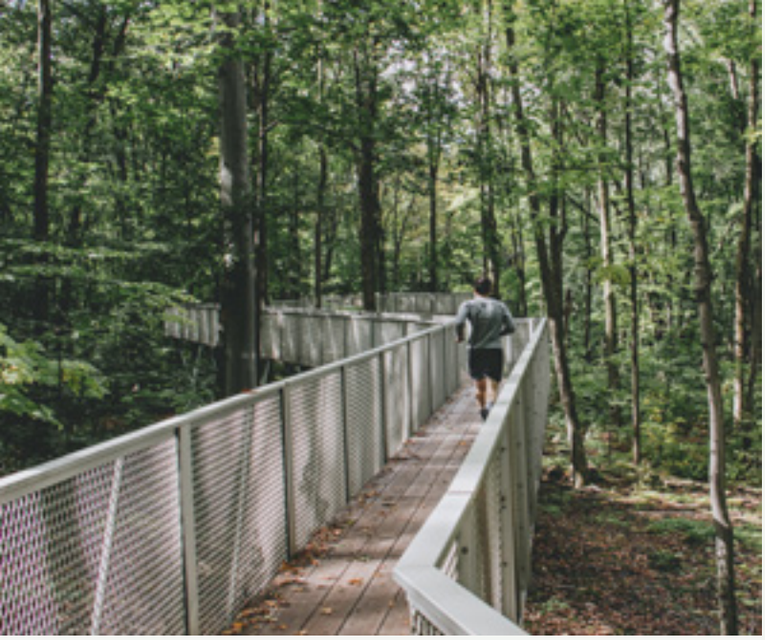

Lemay

↑ Parc-nature du Bois-de-Liesse / Aménagement d'un réseau récréatif mettant en relation différents milieux naturels

MOT DE FRANÇOIS REEVES

Les corridors verts sont une priorité dans la démarche de l'Alliance forêt urbaine. Nous tentons de recréer des trames vertes et actives par connexion entre différents projets de verdissement (p. ex. le projet des 5 écoles). Les voies cyclistes ombragées sont plus agréables. Ceci favorise aussi une connexion de biodiversité pour la faune, afin d'éviter l'hégémonie urbaine totale de la mouette et du pigeon.

pour les piétons et les cyclistes dans un milieu initialement aride et minéral. Ces infrastructures vertes ont habituellement comme dénominateur commun la mise en réseau des espaces verts et des parcs afin de favoriser la biodiversité, tout en offrant de nouvelles voies récréatives propices aux déplacements des piétons et des cyclistes. Dans certains cas, elles ont pour but d'améliorer les espaces récréatifs et de favoriser la mobilité active, alors que dans d'autres, c'est la mise en valeur du patrimoine et des composantes culturels qui prédomine, sans pour autant mettre en cause les principales propriétés environnementales de ces interventions.

DEUX STRATÉGIES, MAIS DES IMPACTS TANGIBLES SUR LA SANTÉ

En étudiant différents exemples sur la scène internationale et canadienne, on constate deux principales stratégies pour la mise en réseau des espaces publics : une stratégie plutôt diffuse et une autre plus radicale.

La première approche préconise l'optimisation du cadre urbain en mettant à profit tous les espaces verts et les espaces libres (saillies, rues, marges de recul, terrains vacants, etc.) et en permettant une mise en œuvre plus rapide et flexible. Cette stratégie plutôt morcelée contribue néanmoins à connecter une mosaïque d'espaces complémentaires et de voies publiques en optimisant les mesures d'apaisement de la circulation, le verdissement et le déploiement du réseau de transport actif. Cette stratégie est intéressante pour dynamiser certains quartiers urbains consolidés, mais déficients en espaces verts (p. ex. artère commerciale de proximité, espace communautaire, etc.) et pour obtenir des effets tangibles rapidement dans l'optique de bonifier les milieux de vie existants. On pense notamment à la bonification des saillies plantées et à l'augmentation de la canopée sur les voies publiques et les espaces libres, qui permettent rapidement de créer des îlots de fraîcheur dans des secteurs où les besoins sont identifiés. Cette stratégie de mise en réseau offre, par le recours à une large gamme d'aménagements, des solutions adaptées et adaptables pour générer des parcours récréatifs ou fonctionnels plus soutenus et continus, tout en mettant en valeur la richesse et la complémentarité des différents espaces liés. Cette approche met de l'avant la perspective d'un ensemble cohérent à l'échelle urbaine, sensible aux particularités et contraintes des milieux.

Plus radicale, la deuxième approche est souvent préconisée dans des contextes de requalification majeure ou à la suite de la reconstruction de grandes infrastructures de transport véhiculaire ou ferroviaire. Elle nécessite une implication politique plus importante et une grande part de planification en amont, mais c'est une stratégie qui peut présenter plusieurs des enjeux d'aménagement exprimés plus haut (résilience des milieux, biodiversité, mode de transport actif, socialisation, etc.). Ce type d'intervention redonne aux écosystèmes et à l'humain une place prépondérante dans la ville; il offre également une réponse aux enjeux de santé physique et mentale en offrant la possibilité de superposer une multitude d'expériences à même le lieu. Par exemple, à Québec, le plan directeur de mise en valeur des berges de Beauport (phase 4 de la promenade Samuel-de Champlain) propose une approche moins radicale par une naturalisation des berges, la restauration d'habitats fauniques et l'aménagement de points d'accès stratégiques au fleuve, ouvrant la porte à de nouvelles appropriations et activités récréatives riveraines, attenantes aux quartiers. Cette vaste opération d'acupuncture urbaine et paysagère, mise en réseau, souhaite répondre aux besoins et aspirations de la population dans l'intérim de la durée de vie de l'infrastructure autoroutière existante.

EN CONCLUSION

Les projets de corridors verts, qu'ils soient marquants ou plus organiques dans la ville, offrent un potentiel très riche pour remettre l'humain au cœur de la planification des espaces verts, tout en intégrant les enjeux des écosystèmes desquels il dépend (cours d'eau, climat, etc.) et ainsi attribuer une place importante aux besoins environnementaux, sociaux, culturels et économiques dans nos milieux urbains. Bien que les deux stratégies d'aménagement de corridors verts doivent cohabiter pour offrir un milieu de vie riche et sain, la crise actuelle n'est-elle pas le bon moment pour réfléchir à un geste plus radical et envisager des infrastructures vertes porteuses d'une vision ambitieuse qui répondent non seulement aux besoins actuels, mais aussi aux besoins futurs que nous commençons à percevoir ?

UN JUSTE ÉQUILIBRE AVEC LA NATURE EN VILLE À QUÉBEC

PATRICIA COLLERETTE
AGENTE DE LIAISON EN VERDISSEMENT
ET AMÉNAGEMENT URBAIN À LA VILLE DE QUÉBEC

La Ville de Québec, avec son réseau d'espaces verts et de rivières, constitue un immense terrain de jeu pour les architectes paysagistes de la municipalité. Ils sont autant d'occasions de faire de la nature une réalité quotidienne pour les résidents de Québec et de contribuer à une meilleure santé du patrimoine végétal.

Dans les secteurs de la ville les plus minéralisés, le défi est de taille, mais tout aussi stimulant : augmenter la part des espaces verts pour laisser pleine place à la biodiversité et contribuer à la création de milieux de vie conviviaux pour les citoyens. Plus que de simples interventions d'embellissement, les projets portés par les architectes paysagistes intègrent donc des stratégies agissant sur les déterminants d'une ville plus en santé. Coup d'œil sur quelques-uns de ces projets pour lesquels les architectes paysagistes de la Ville de Québec jouent un rôle clé au sein d'équipes multidisciplinaires : la recherche d'un juste équilibre avec la nature en ville.

DES RIVIÈRES VIVANTES AU NATUREL

Pour Amélie Germain, les rivières sont « les vaisseaux sanguins de Québec » et ont tout le potentiel d'être les moteurs d'une ville plus en santé. Voilà une opportunité que la Ville de Québec saisit pleinement. Depuis 2018, cette architecte paysagiste pilote le Plan de mise en valeur des grandes rivières : une planification audacieuse des quatre principales rivières de Québec qui serpentent l'ensemble de son territoire. « Dans bien des quartiers, les rivières sont devenues avec le temps des paysages de cour arrière. Par le Plan, on souhaite tourner la ville vers ses rivières pour qu'elles deviennent le cœur des milieux de vie et des éléments structurants du développement de la ville », explique-t-elle.

Pour madame Germain, c'est par la recherche d'un juste équilibre entre les interventions, à des fins d'accessibilité et de mise en valeur, et la préservation de l'environnement qu'elle contribue à la santé de la ville par cette grande planification. Bien que ces deux notions semblent s'opposer, leur complémentarité est illustrée dans la planification du parc Chauveau, le plus grand parc urbain de la Ville de Québec. Ce parc, qui est un pôle d'activités ciblé du Plan, présente une nature et des paysages riverains uniques très prisés par les citoyens. Depuis plusieurs années, il est possible d'y constater la pratique informelle de diverses activités de plein air, et ce, à l'année. Cette appropriation, bien que prometteuse, a toutefois la conséquence malheureuse de piétiner la végétation des berges, si précieuse à la qualité de cet écosystème. Le projet prévoit donc l'ajout d'aménagements visant à bonifier l'offre récréative tels qu'un nouveau réseau de sentiers, une piste multifonctionnelle et des accès physiques et visuels à la rivière (belvédère, mise à l'eau, passerelles, accès aux plages de galets, etc.). « En réalisant des aménagements dédiés aux activités, aux bons endroits, on officialise et encourage la pratique d'activités physiques et contemplatives, tout en contribuant à la préservation de l'environnement. » La piste multifonctionnelle permettra également d'améliorer l'accessibilité du parc Chauveau. En effet, malgré que de nombreux résidents vivent à proximité de ce grand espace naturel, Amélie Germain constate que la plupart des visiteurs y accèdent en automobile. « Le parc est tout près de secteurs résidentiels, mais les entrées limitées et le peu de transport collectif à proximité sont des obstacles à sa fréquentation. » C'est pourquoi le projet prévoit de revoir l'ensemble des sentiers pour multiplier les portes d'entrée vers les quartiers et créer des raccourcis entre eux, favorisant du même coup les

Rousseau-Lefebvre

déplacements utilitaires dans le parc. La mission consiste ainsi à rendre le parc accessible et à créer une expérience d'immersion avec la nature et la rivière en ville, tout en protégeant les milieux naturels sensibles. Bouger dans la nature et communier avec elle.

Cette notion d'accessibilité est d'ailleurs au cœur de l'ensemble du Plan de mise en valeur des grandes rivières, qui vise l'aménagement de corridors de biodiversité et de déplacement conviviaux à travers son territoire, le déploiement d'une ceinture verte au nord de la ville et le développement d'un corridor fluvial qui relie les quatre rivières entre elles. « À terme, ces interventions, inscrites dans une vision sur 20 ans, permettront de créer un vaste parc à la fois naturel et habité, le Parc des grandes rivières de Québec », affirme Amélie Germain. La Ville estime que le parc a le potentiel de se déployer sur 30 kilomètres carrés. Pour Amélie Germain, le mandat est clair : offrir la nature dans le quotidien des citoyens.

RATIONALISER LA CHAUSSÉE POUR HUMANISER LA VILLE

Pour Suzanne Hamel, chef d'équipe en architecture de paysage à la Ville de Québec, le rôle des architectes paysagistes est de ramener la ville à l'échelle humaine. « Dans la ville, on se concentre sur le piéton lui-même : ses déplacements, son confort et les difficultés qu'il peut rencontrer. Il est au cœur de notre pratique. » Le cas du réaménagement de la route de l'Église, en planification depuis 2014 et en réalisation à l'automne 2020 dans l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, est exemplaire en ce sens, selon Sophie Tremblay-Gratton, nouvellement diplômée en architecture de paysage, qui a collaboré à ce projet conçu par Amélie Germain. « La route de l'Église était grise, minérale et déprimante à traverser. Les autos qui l'empruntaient allaient vite. » Rationaliser la part de la chaussée dédiée aux automobiles a été le premier pas vers l'aménagement d'une rue plus conviviale. « L'élargissement de l'emprise par l'acquisition de bandes de terrain a permis la multiplication des pochettes de verdissement, l'aménagement d'une piste cyclable et le déploiement de trottoirs plus larges, ponctués de petits salons de mobilier urbain à des fins de confort et d'accessibilité universelle », mentionne Marie-Josée Hamel, architecte paysagiste ayant aussi collaboré à ce projet d'envergure. Afin de contribuer à la biodiversité de l'artère, deux pratiques peu courantes dans la municipalité ont été intégrées dans le plan de plantation : la plantation d'arbres fruitiers et de bulbes afin d'assurer une floraison du printemps jusqu'à l'automne. « En testant, on gagne des petites batailles et, tranquillement, on ose plus dans les projets », conclut Sophie Tremblay-Gratton.

Dans certains projets, l'espace disponible rend toutefois difficile la recherche d'un équilibre entre les aménagements favorisant les déplacements actifs et la biodiversité, tout en conservant une circulation fluide pour le transport collectif et les automobiles. « On ne peut pas faire d'aménagements à étages », affirme André Plante. Pour cet architecte paysagiste, le projet de réaménagement du chemin de la Canardière dans le quartier Limoilou, en 2016, est source de fierté. Ce projet prévoyait l'aménagement de la Place Limoilou, l'intégration d'un nouveau parcours de transport en commun et d'une piste cyclable, l'ajout de mobilier urbain et la plantation d'arbres. Pour atteindre ce dernier objectif malgré l'espace restreint, les propriétaires privés le long de l'artère ont été invités à participer à l'effort collectif pour augmenter la canopée en plantant des arbres sur leur propre terrain, en complément des actions municipales. Pour encourager et faciliter leur participation, un accompagnement professionnel et une assistance technique ont été offerts aux propriétaires pour déminéraliser et verdir leur terrain lors de la réfection de la rue. « Depuis, les gens aménagent et entretiennent davantage leur devanture », exprime André Plante. Cette formule favorisant l'implication de la communauté pour maximiser les bénéfices des projets est aujourd'hui envisagée dans le cadre du réaménagement de l'avenue Maguire, dans le quartier Sillery. Pour André Plante, la ville se teste à la grandeur. « Chaque fois, on fait des gains. Les projets de démonstration deviennent tranquillement une norme. »

Dans le centre-ville de Québec, le peu d'espace disponible et propice aux plantations est un frein à la lutte contre les îlots de chaleur, phénomène qui touche davantage les quartiers centraux qu'ailleurs dans la ville. Karine Hudon est impliquée, comme architecte paysagiste, dans le réaménagement des rues de ces quartiers. Dans ces secteurs, la déminéralisation est souvent prise en compte, en début de stratégie, afin d'augmenter les surfaces perméables végétales permettant, autant que possible, la plantation d'arbres. « À l'automne 2020, la fermeture d'un tronçon, aujourd'hui non pertinent, de la rue Bouffard dans le quartier Saint-Sauveur et le retrait de sept cases de stationnement ont permis de déminéraliser une surface d'environ 300 m² d'asphalte, Une végétation abondante et variée sera plantée au printemps 2021, ce qui permettra de créer un îlot de biodiversité et de fraîcheur dans ce quartier qui en avait vraiment besoin », a dit Karine Hudon.

Ainsi, à la recherche d'un équilibre entre le minéral et le végétal, l'humain et l'automobile, les projets des architectes paysagistes de la Ville de Québec contribuent également à établir une meilleure équité sociale et environnementale entre les différents quartiers.

Ville de Québec

EN CONCLUSION

Pour Sophie Tremblay-Gratton, une ville en santé, c'est une ville résiliente : « On doit créer des lieux agréables, accessibles et inclusifs qui contribuent au vivre-ensemble, mais nous devons aussi travailler à augmenter la biodiversité, à réduire les îlots de chaleur, à intégrer la gestion des eaux pluviales, à réduire les GES, et j'en passe. » Si la liste semble longue, « on peut demander plus de l'architecture de paysage, créer de véritables guerriers de la résilience ! », conclut-elle en riant. Mais les architectes paysagistes ne peuvent y arriver seuls. « Il faut travailler dans une mentalité de transdisciplinarité : aller chercher les professionnels de l'aménagement, urbanistes, architectes, designers urbains, ingénieurs, etc., mais aussi les historiens et les biologistes, pour n'en nommer que quelques-uns. » André Plante abonde dans le même sens : « Il faut s'influencer et se contaminer positivement, penser les projets autrement afin de maximiser leurs retombées, au bénéfice des citoyens, groupes et commerçants ».

En somme, les architectes paysagistes de la Ville de Québec jouent un rôle central dans l'aménagement sain et durable de la municipalité; ils participent à redonner à la nature sa juste place en ville, tout en créant des milieux de vie de qualité pour les citoyens. Le bien-être de la collectivité, invitée à profiter pleinement de sa ville, est donc au cœur de leur travail.

MOT DE FRANÇOIS REEVES

Bienheureux l'architecte de Québec ! Cette ville est, à mon humble avis, la plus belle d'Amérique du Nord. L'héritage des grands parcs, l'authenticité de la vieille ville, les grands campus verdoyants, l'extraordinaire silhouette du Château Frontenac, tout s'inscrit avec harmonie dans le paysage depuis 400 ans. J'ai eu le privilège d'être reçu pendant deux heures par Jean-Paul L'Allier pour entendre ses stratégies sur les changements urbains. Il se distinguait par une grande culture générale et était au fait des grands courants urbanistiques, et surtout très sensible à la qualité de vie qu'inspire un endroit, une place, un quartier. Ce texte de Patricia Collerette est un digne héritage de la vision de l'ex-maire L'Allier.

LE MONT ROYAL, UN ATOUT MAJEUR POUR MONTRÉAL

DANIEL CHARTIER
ARCHITECTE PAYSAGISTE

Le mont Royal est un site emblématique de Montréal. Mieux que tout autre endroit de la métropole, il incarne la capacité de l'homme à réconcilier nature et urbanité. L'extraordinaire diversité de la montagne et la qualité des expériences qui y sont offertes, ainsi que son image bienveillante, perceptible d'un peu partout à travers la ville, imprègnent la psyché des Montréalais, leur offrant un ancrage rassurant, même lorsqu'ils sont loin de ce havre de paix, de beauté et de plénitude.

Eva Blue – Tourisme Montréal

Florence Sabatier – Tourisme Montréal

« What I ask you to accept as the true key to economy in the mountain is the clear sense that by the degree in which people, while resorting to it, will be subject to the bracing, soothing, tranquilizing medication of poetical scenery, in that degree will it be valuable, and your investment in it profitable. In so far as the management fails to constantly serve that end; in so far, especially, as it runs counter to it, you must judge those responsible for it as you would judge those responsible for leaky sewers and wasting aqueducts. »

Frederick Law Olmsted — 1881

Eva Blue – Tourisme Montréal

Freddy Arciniegas – Tourisme Montréal

Montréal Symphonique

LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES PARCS DANS LES VILLES INDUSTRIELLES

La révolution industrielle a généré un développement effréné des villes. Par exemple, la ville de Montréal doublait de population tous les 8 à 15 ans au milieu du XIXe siècle. Alors même que le nombre de citoyens explosait, leurs conditions de vie se dégradaient sérieusement. Les villes, en cette époque du charbon omniprésent, étaient globalement misérables et insalubres. Les taux de mortalité infantile étaient comparables à ceux des pays les plus miséreux aujourd'hui. Les épidémies mortelles ou débilitantes se multipliaient.

Un virage sanitaire majeur s'imposait. C'est à cette époque que l'on a déménagé cimetières et hôpitaux hors des villes ou créé des systèmes municipaux d'égouts et d'aqueducs. Cette révolution hygiéniste s'est accompagnée de la création d'immenses parcs permettant aux masses de respirer de l'air pur et de renouer contact avec la nature.

Vers 1870, Montréal décide de créer les parcs LaFontaine et de l'île Sainte-Hélène à partir de terrains appartenant à l'armée. La Ville lance alors un programme extrêmement ambitieux d'acquisition de terrains sur la montagne auquel on consacrera l'équivalent du budget annuel.

L'ART DE MAGNIFIER LA MONTAGNE : L'ŒUVRE D'OLMSTED

La moitié de la richesse du Canada est détenue par des gens demeurant au pied de la montagne, qui connaissent l'extraordinaire travail réalisé à New York par l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted dans Central Park et Prospect Park, en collaboration avec l'architecte Calvert Vaux.

Les autorités municipales engagent Olmsted et lui demandent de recréer la recette suivie à New York et ailleurs. Fidèle aux principes qu'il a poursuivis toute sa carrière, Olmsted répond qu'il faut plutôt mettre en valeur la montagne et tirer parti de ses spécificités. Un tel parc ne devait pas simplement permettre aux citoyens de respirer de l'air pur et de faire de l'exercice, mais devait surtout toucher leur âme grâce au charme des paysages naturels peaufinés subtilement, artistiquement.

Olmsted tenait à ce que les gens de toutes les classes sociales soient amenés à se côtoyer dans un environnement composé de paysages naturels d'une qualité exceptionnelle. Ses longues et ardentes années de lutte contre l'esclavagisme avaient renforcé sa détermination à desservir l'ensemble des classes sociales et des clientèles. Il voulait que tous puissent se déplacer aisément du pied de la montagne vers le sommet, que ce soit les gens en fauteuil roulant sur un sentier dédié ou les modestes carrioles à un seul cheval sur un large chemin en pente douce, entrecoupé de replats laissant l'animal reprendre son souffle. Ces caractéristiques rendent aujourd'hui le chemin Olmsted si agréable et si convivial aux promeneurs de toutes conditions. Comme à New York, Olmsted a conçu des aménagements visionnaires destinés à perdurer très longtemps, alors que la population de ces villes dépasserait le million. Ces immenses parcs pittoresques ne doivent pas répondre à tous les besoins ou servir à multiplier les équipements. Ces joyaux naturels doivent s'inscrire au cœur d'un réseau d'équipements et de parcs complémentaires offrant une diversité d'activités. Pour Olmsted, les parcs constituent des piliers de nos sociétés, au même titre que les musées, théâtres et bibliothèques.

La force du concept d'Olmsted pour le mont Royal consistait à créer une séquence de mises en scène paysagères en tirant parti des caractéristiques naturelles des zones traversées, aires ouvertes favorisant la détente, parois rocheuses dramatiques, forêts denses, bosquets d'arbres dans un paysage pastoral, sommets balayés par les vents glacials. La lente et envoûtante découverte de ces paysages permettrait de faire paraître la montagne bien plus haute et plus vaste qu'elle ne l'est en réalité.

Olmsted n'a pu mettre en œuvre l'ensemble des interventions projetées. Pire, les autorités municipales l'ont forcé à présenter son concept dans des conditions exécrables. L'amertume que cette mésaventure a suscitée l'a amené à écrire son texte le plus percutant et le plus convaincant sur l'importance des parcs pittoresques comme antidote au stress et aux conditions de vie délétères des villes.

UN HÉRITAGE BIEN VIVANT

Depuis près de 150 ans, ce plaidoyer a convaincu des générations de Montréalais de reprendre le flambeau et de défendre ardemment cette vision d'un parc axé sur la nature et sur la mise en valeur des caractéristiques propres de la montagne.

Aujourd'hui, le mont Royal est immensément populaire. Non seulement les Montréalais s'y rassemblent, mais des gens d'un peu partout y convergent aussi. En 2006, on comptait 5 millions de visiteurs annuellement. Cette popularité s'est considérablement accrue à la suite des travaux d'envergure réalisés depuis ce temps dans le parc du Mont-Royal et autour : remplacement de l'échangeur du Parc/des Pins par un environnement convivial, consolidation du réseau de sentiers, restauration des milieux naturels, mise en valeur des eaux de surface comme à l'entrée Peel, amélioration des services, etc.

UN BILAN SATISFAISANT ET UN AVENIR PROMETTEUR

Près de 150 ans plus tard, on peut affirmer que la mise en valeur du mont Royal est un exemple exceptionnel de développement durable. Cette petite montagne, magnifiée et mise en réseau pour le bénéfice des Montréalais, fait bien plus qu'offrir un havre de fraîcheur par temps de canicule, permettre aux citoyens de faire de l'exercice ou respirer de l'air pur; elle permet surtout à nos âmes de se ressourcer pleinement grâce à sa présence bienveillante et tutélaire.

Depuis plus d'une décennie, les Villes de Montréal et de Westmount, les institutions universitaires et hospitalières, et les cimetières collaborent activement avec les organismes citoyens, non seulement pour préserver notre poumon identitaire, mais pour en faire une immense courtepointe de lieux emblématiques, un réseau écologique et paysager encore plus exceptionnel, plus magique, en espérant obtenir un jour une place sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Belle histoire du mont Royal, au pied duquel je suis né et socle de mon université. Lorsque je reçois des visiteurs, c'est invariablement au belvédère que la visite de Montréal commence. Révélateur : nombre de gens désirant s'y ressourcer pendant la pandémie se sont vu fermer l'accès au stationnement, ce qui souligne la carence en grands espaces verts urbains du Grand Montréal. Mais, espoir, une préservation de plus en plus active de grands espaces naturels est observable dans toutes les mairies de la CMM.

Ironie historique : alors que le virage sanitaire d'antan faisait déménager les hôpitaux hors des centres-villes pollués avec la création d'immenses parcs pour renouer contact avec la nature, un certain ministre a choisi d'installer le CHUM sur une autoroute à six voies dans le bas de la ville, contrairement à l'avis de la Faculté de l'aménagement de l'U de M et de Polytechnique Montréal, entre autres.

QUAND LE PLAISIR DES UNS NUIT À CELUI DES AUTRES

Une hyperpopularité menaçante pour la nature et pour la qualité de l'expérience offerte

Olmsted insistait sur le fait que la montagne était destinée à tous et qu'aucune de ses parties ne devait être réservée à une clientèle spécifique, sous peine de voir les tensions sociales s'amplifier.

D'un côté, la popularité du parc du Mont-Royal, et plus largement celle de la montagne, avec ses terrains institutionnels et ses autres parcs, ne cesse de croître. Très nombreux sont ceux qui se demandent si la capacité limite n'est pas atteinte, particulièrement lors de belles fins de semaine ou de congés fériés. D'un autre, une multitude d'activités nouvelles ou d'équipements divers cherchent à s'implanter à Montréal, et la montagne apparaît comme le lieu idéal pour ce faire.

Chaque année, par de nombreux beaux dimanches matins, la voie Camillien-Houde se transforme en piste d'entraînement pour les cyclistes de route, bloquant l'accessibilité par transport collectif au cœur de la montagne et complexifiant la circulation automobile pour les résidents de l'est.

Régulièrement, le matin et le soir surtout, le grand escalier de l'Escarpement se remplit de gens venus monter et descendre à répétition les centaines de marches. Les simples promeneurs deviennent alors des intrus dérangeants dans cette chorégraphie athlétique.

De nombreux citoyens utilisent le mont Royal, ses parois rocheuses et ses sous-bois pour faire de l'exercice, du vélo de montagne, de la course d'orientation, de la randonnée hors sentier, etc. La pandémie a fait exploser cette tendance à considérer la montagne comme un gymnase de remplacement à ciel ouvert.

Cette multiplication des usages et des usagers dégrade rapidement et massivement les précieux milieux naturels et détruit leur beauté sauvage de façon significative. Ce faisant, la montagne, territoire convoité, n'offre plus cette image iconique de nature respectée, si régénératrice pour l'âme.

Pour Les amis de la montagne, « il y a un besoin urgent de renverser la tendance de dégradation des milieux naturels causée par les usages en sous-bois. À cet effet, les prochaines années seront charnières pour mettre en œuvre une mobilisation permettant d'unir la communauté en soutien à la biodiversité ».

La montagne est unique par sa capacité à toucher nos âmes et à rassembler paisiblement chaque année des millions de personnes venues chercher la beauté et la nature en ville, des gens qui veulent simplement déambuler dans un décor bucolique, s'asseoir sur une pelouse grandiose en regardant un paysage plus grand que nature et admirer les oiseaux ou les écureuils qui habitent ce lieu.

Les années qui viennent nous forceront probablement à faire des choix difficiles en raison de la difficulté à concilier certains usages et la préservation de la beauté et de l'apaisement de l'âme, si importants pour la santé mentale et émotionnelle de la population. Là comme ailleurs, le dialogue sera exigeant, l'écoute nécessaire, la créativité essentielle. Les mêmes débats passionnés entre le bien-être individuel et celui du plus grand nombre se posent là aussi.

LA CRÉATION DU GRAND PARC URBAIN DE BROSSARD

JULIE GRAVEL
ARCHITECTE PAYSAGISTE

Dans le cadre de l'élaboration de son plus grand parc municipal, la Ville de Brossard a tenu un vaste processus de consultation citoyenne en intégrant une démarche participative visant à transformer l'ancien golf de Brossard en un milieu de vie où la nature reprendra sa place. D'une superficie de près de 4 millions de pieds carrés, ce lieu, autrefois exclusivement réservé à une clientèle privilégiée où une seule activité était pratiquée, deviendra un lieu de rassemblement pour toute la population brossardoise.

Brossard compte plus de 89 000 habitants et regroupe près de cinquante-sept différentes communautés ethniques. L'enjeu de la consultation consistait à faire participer le plus grand nombre de résidents et de les amener à imaginer leur futur parc afin qu'il reflète la richesse multiculturelle de la municipalité.

Cette démarche a confirmé les intentions des concepteurs, soit que le projet du Grand parc urbain devait respecter les grands principes de développement durable suivants : la participation et l'engagement, l'amélioration de la qualité de vie, la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

C'est avec ces prémisses que la vision d'aménagement a été élaborée avec les citoyens :

- Une fois aménagé, le Grand parc urbain de Brossard possédera une personnalité distinctive caractérisée par sa taille, son espace naturel et boisé, ainsi que les activités offertes à l'ensemble des citoyens;
- Dans un cadre favorisant la quiétude des riverains, ses usagers pourront s'y détendre, s'y rencontrer, s'amuser et s'adonner à une variété d'activités, été comme hiver;
- Des sentiers pédestres et cyclables favoriseront les déplacements actifs et sécuritaires. La culture, l'art public et l'interprétation de la nature auront une place importante au Grand parc urbain; ils refléteront la richesse de la diversité culturelle et la présence d'une école en son cœur.

La préoccupation des citoyens et la naturalisation du site ont occupé une place centrale dans le développement du Grand parc urbain. L'équipe de projet a élaboré une programmation permettant à la fois une utilisation active du parc et une présence accrue de la nature dans ce lieu autrefois manucuré et largement fertilisé.

C'est en s'inspirant du milieu naturel et des paysages d'origine de la ville, soit les prairies humides, que le concept d'aménagement a été élaboré. Pour s'assurer que chacune des phases de réalisation maintienne ce fil conducteur, un plan directeur d'aménagement ainsi qu'un plan signalétique ont été développés. Les aménagements proposés favoriseront la découverte ludique tout en permettant au promeneur de parcourir le parc.

Comme le projet est réalisé sur un ancien golf où règne une ambiance typique avec ses alignements d'arbres, sa modulation de terrain et ses étangs, le défi a été d'intégrer et de bonifier ces composantes tout en développant un parcours qui soit diversifié et sécuritaire pour l'usager avec des équipements récréatifs et sportifs qui mettent en valeur ses grandes plaines verdoyantes. Les anciennes allées du parcours de golf délimitées par des alignements d'arbres matures ainsi que les espaces sous les lignes de haute tension d'Hydro-Québec ont été transformés en grands herbiers indigènes. La création de ces corridors de biodiversité interconnectés offre dorénavant des milieux favorables à l'implantation de la faune, des oiseaux ainsi que des insectes pollinisateurs, tout en diminuant les coûts d'entretien du parc.

La préservation des arbres existants a été une grande préoccupation chez les citoyens. Considérant le piètre état de santé de plusieurs de ces arbres, qu'il s'agisse d'essences à croissance rapide ou attaquées par l'agrile du frêne, il a été convenu d'élaborer un plan stratégique de plantations durables afin d'augmenter à terme la canopée du quartier. Le Grand parc urbain, avec la plantation de plus de 1000 nouveaux arbres, contribuera à la création d'un poumon vert dans la ville de Brossard.

Un des éléments forts du parc est certainement celui du bassin de rétention avec retenue permanente conçu selon les dernières directives du MELCC. Cet aménagement permet la gestion des eaux de pluie du parc et celles du futur développement résidentiel projeté en son centre. Aménagé comme un étang naturel, avec ses plantes aquatiques, herbiers indigènes, arbres feuillus et conifères, ce nouvel environnement accueille maintenant une famille de renards ainsi que les bernaches du Canada qui sont de passage ! Un belvédère couvert surplombe l'étang, permettant d'observer la faune et la nature.

Afin de préserver la quiétude des résidents des propriétés riveraines existantes au Grand parc urbain, des activités extensives ou légères ont été privilégiées, par exemple un circuit défi enfant-adulte, une butte à glisse et des aires de repos. L'aménagement de bandes paysagères tout le long de ces propriétés est planifié pour répondre au besoin d'intimité exigé lors des consultations citoyennes. Il en va de même pour l'implantation du réseau piétonnier et cyclable éclairé qui a été déplacé pour assurer un recul suffisant par rapport aux propriétés privées.

C'est au centre du Grand parc urbain que l'on a imaginé un lieu de socialisation, animé par une programmation encourageant l'activité physique des 18 mois à plus de 100 ans et où l'on a fait la promotion de la diversité culturelle. Un sentier multifonctionnel a aussi été aménagé pour assurer la sécurité des enfants et des parents accompagnateurs vers l'école primaire Marcelle-Gauvreau, située à proximité.

Les équipements récréatifs qui seront installés offriront une panoplie d'expériences sensorielles et auditives, par exemple l'aire de rafraîchissement avec ses multiples jets d'eau tant au sol qu'aériens, ainsi qu'un parcours d'exercice inclusif et universel intégré à la modulation du terrain. L'ajout d'équipements de jeux inspirés de la thématique nature et des amphibiens sera mise en valeur.

↓ Le bassin de rétention avec retenue permanente du Grand parc urbain de Brossard

Julie Gravel

Comme cet espace se veut inclusif et d'accès universel, la programmation prévoit des aires de repos abritées, dispersées pour répondre à des besoins divers, une aire de pique-nique, une halte vélo à proximité du chalet avec ses équipements d'entretien, des tables de ping-pong et un pavillon qui accueillera les camps de jour et les cours de danse et de tai-chi.

Étroitement intégré à un environnement urbain en pleine transformation, le projet sera le plus perméable possible pour favoriser les déplacements actifs de l'ensemble de la population. À terme, un réseau piétonnier de plus de 5 km et une piste multifonctionnelle de 3 km seront construits et reliés aux réseaux existants.

La construction du REM et la gare du Quartier, l'implantation du projet à usages mixtes Solar Uniquartier, ainsi que les projets résidentiels Éco-Quartier-de-la-gare et Brossard-sur-le-parc généreront la venue d'un très grand nombre de nouveaux résidents dans le secteur, sans compter les visiteurs attirés par la présence du Quartier DIX30 avec son offre commerciale et de divertissement. Cette densité urbaine doit être contrebalancée par un espace de vie collectif où la nature est omniprésente.

Le Grand parc urbain est un projet de grande envergure estimé à 22 M$. C'est un beau défi pour l'équipe de projet puisque la Ville garde le cap sur son engagement à livrer à ses citoyens un espace de qualité dans un environnement sain reflétant la diversité culturelle et invitant à une utilisation tant estivale qu'hivernale. Une fois aménagé, le Grand parc urbain possédera une personnalité distinctive caractérisée par sa taille, son espace naturel et boisé, ainsi que les activités qu'il offrira à l'ensemble des citoyens.

Julie Gravel

↑ Une station du circuit défi enfant-adulte

L'année 2018 a marqué le début de cette belle aventure avec le démarrage de la première phase de réalisation. Depuis, la Ville de Brossard est devenue la 70e ville Amie des monarques de la fondation David Suzuki grâce à ses interventions dans le parc, mais aussi sur l'ensemble de son territoire.

En septembre dernier, Brossard a tenu à se démarquer sur le plan du développement durable en adhérant au « Fonds des municipalités pour la biodiversité » et par la mise à jour de ses différents plans d'action et politiques en ce qui a trait à l'environnement, aux personnes handicapées, à la mobilité active, à la famille et aux aînés.

Assurer le bien-être des individus et de la collectivité dans l'aménagement du territoire est une responsabilité municipale. Les grands espaces verts qui permettent de faire vivre des expériences diversifiées telles que la simple relaxation ou l'activité physique de toute intensité contribuent à ce bien-être. On peut considérer cet objectif atteint lorsqu'un espace comme le Grand parc urbain est devenu en moins de deux ans un lieu de socialisation et d'appropriation par toutes les communautés culturelles qui composent la population de Brossard.

MOT DE FRANÇOIS REEVES

Je souhaite succès à ce Grand parc urbain : il réunit plusieurs des caractéristiques d'une cité cardioprotectrice avec, notamment, un grand souci d'intégration à la géographie naturelle.

J'ai vu, voire accompagné, plusieurs projets de ce type qui se sont malheureusement soldés par un échec. Par exemple, un promoteur aux aspirations vertes a acheté un golf délabré pour en faire un projet domiciliaire exemplaire, éconeutre, avec protection de 60 % de la canopée, énergies vertes, etc., un modèle urbanistique correspondant aux meilleurs critères de l'OMS et de l'ONU. Le projet a été bloqué par la population, qui désirait garder le vieux golf délabré pour protéger un espace vert.

À l'inverse, on voit des exemples très contemporains de promoteurs au style du siècle dernier : achat d'un golf joliment boisé, végétation passée au bulldozer, nivellement du sol, puis construction de semi-détachés inesthétiques à la queue-leu-leu, pas même un espace vert préservé, et ce, dans une apparente indifférence générale.

Répertoire des annonceurs

INDEX

70 Agrébec
66 BG-Grasspointer
63 Bolduc
73 BPDL
72 Carpell surfaces
57 Cour à bois
03 Cyclone
69 edp
100 Equiparc
65 Groupe Richer
58 Hydrotech Membrane
61 Jambette
68 Kalitec
56 Landscape Forms
60 Le Séisme
60 Les Épandages Robert
72 Les Sols Champlain
06 Lumenpulse
56 Maglin
76 Matériaux Paysagers Savaria
71 Polycor
64 Quasar
61 Ramo écrans verts
04 Rocvale
60 Stone decorative
67 Streetlife
59 Techo-Bloc
62 Tessier Récréo-Parc
62 Texel Matériaux Techniques

BUREAUX

97 AECOM
02 BC2
99 civiliti
97 Fahey
99 NIPpaysage
98 OPTION aménagement
98 Rousseau Lefebvre

Marie Barbin
Province du Québec
& Ottawa et environs
514-638-4466

1-800-441-1945 x 4438
marieb@landscapeforms.com
www.landscapeforms.com

Espaces Extérieurs Sains

DESIGN. CULTURE. CRAFT.

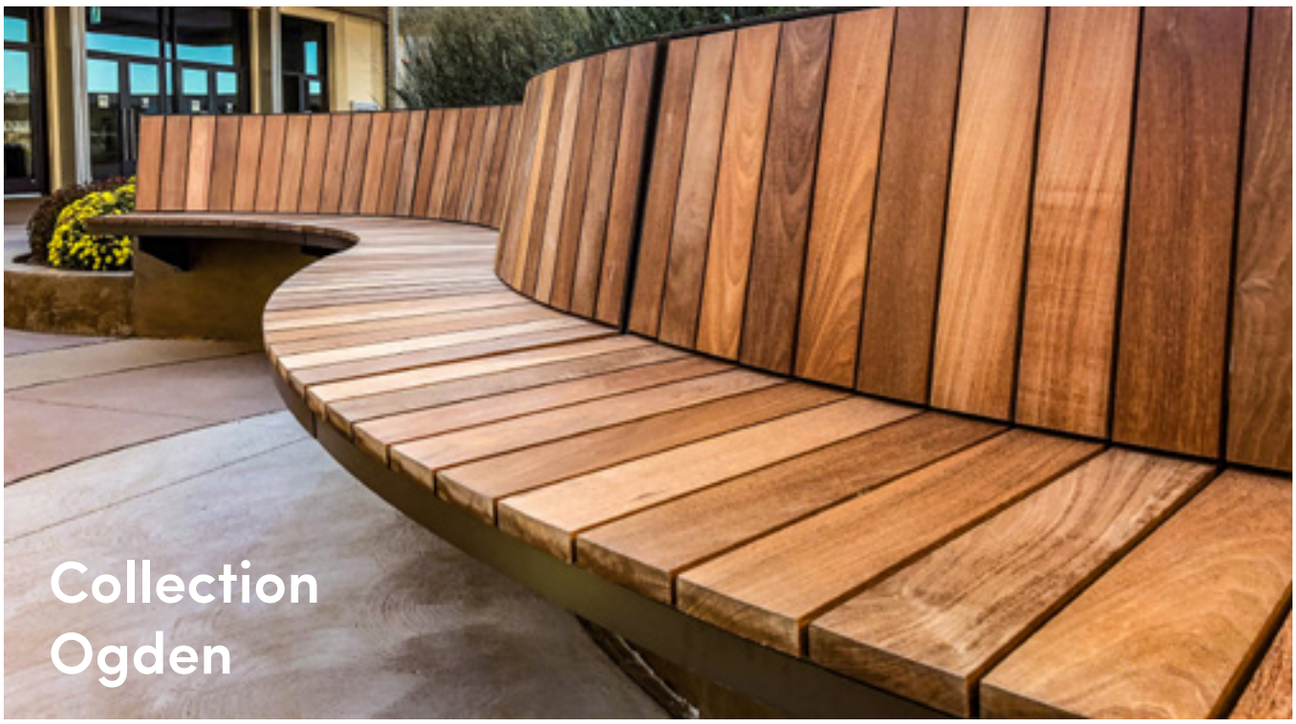

Plusieurs options flexibles: bancs courbés,
droits et circulaires, avec ou sans dossier

MAGLIN MC
Mobilier urbain

cour à bois
NATURELLEMENT
BIEN PENSÉ

COLLECTION
topiâ

Les aires de jeux de Cour à bois sont spécialement conçues pour laisser libre cours à l'imagination.

En bois d'ici, naturel et sans traitement.

courabois.com
T: 450 848-8006

suivez-nous

L'AGRICULTURE URBAINE
SOLUTION D'AVENIR !

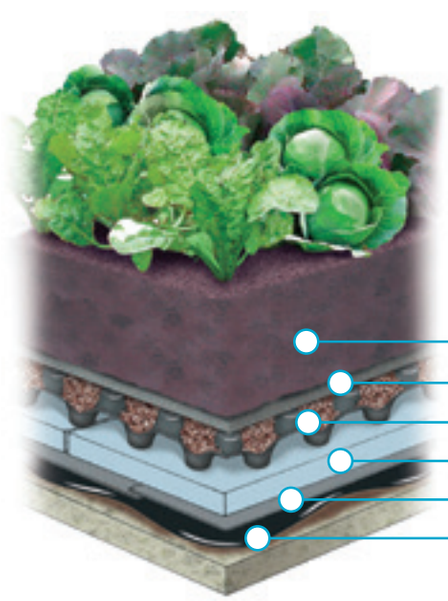

UN POTENTIEL À CULTIVER !

LE SYSTÈME COMPLET
HYDROTECH

40% ET PLUS DE **CONTENU RECYCLÉ** POST CONSOMMATION

TOUS CES PRODUITS SONT **DISPONIBLES CHEZ HYDROTECH**. POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ:

MARJOLAINE AUGER, agronome
VOTRE CONSEILLÈRE, TOITURES VÉGÉTALES
514.983.6125

HYDROTECH®

10951 PARKWAY, ANJOU, QC H1J 1S1
WWW.HYDROTECHMEMBRANE.CA

T. 514.353.6000 | 1-800-361-8924

TECHO—BLOC

L'ART DU TERRAIN

Industria — La clé de l'architecte pour des combinaisons infinies

Les possibilités de designs urbains et de mosaiques sont illimitées avec Industria. Notre collection de pavés la plus complète vous permet de créer des espaces commerciaux uniques et des environnements urbains créatifs. De notre classique série 300 à l'ajout du nouveau Triangle, mélangez leurs formes simples et traditionnelles pour créer des motifs audacieux qui transformeront le sol en œuvres d'art extérieures.

Demandez vos échantillons au **techo-bloc.com/industria/AAPQ4**

Dalles - Pavés - Accessoires extérieurs - Bordures - Murs - Couronnements - Marches

Le Séisme Design + Web leseisme.com

stone decorative
pierres décoratives
JARDIN FOYER GABION
877-935-0707 | info@stonedecorative.com
collection de pierres polies naturelles

LES ÉPANDAGES ROBERT
Production • Distribution • Soufflerie •
Matériaux paysagers en vrac
Leader québécois de l'épandage par soufflerie
La solution optimale pour la réalisation de projets d'envergure!
toits verts • bordures d'autoroutes • terrains de jeux • et plus
Terreau
Paillis décoratif
Fibre de terrain de jeux certifiée IPEMA
IPEMA CERTIFIED ASTM
IPEMA CERTIFIED ASTM F2075
LESEPANDAGESROBERT.CA • INFO@LESEPANDAGESROBERT.CA • 438 320-0389

citipleX
Une tour contemporaine, ludique et créative !
Urbaine et inclusive, elle comporte des accessoires
et des jeux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Jambette.com

ramo
écrans verts
Réparer et embellir le
monde avec les plantes
Clôtures et murs
antibruit naturels
ramo.eco
ramo anciennement ramea

GEOEXPERTISE

Le savoir-faire derrière
la performance géosynthétique

Système de protection
des arbres en milieu urbain

Les professionnels du paysagement apprécient les produits innovateurs de Texel pour leur efficacité, leur rentabilité et leur apport environnemental.

Pour obtenir un cartable de nos produits et une formation sur les solutions Géosynthétiques en architecture du paysage, contactez-nous.

www.lydalltnw.com
1 800 463-8929

Texel®
Une marque Lydall

DES AIRES DE JEU URBAINES

NOS JETS LUMINEUX
AUGMENTENT LES HEURES D'ACHALANDAGE ET DE PLAISIR, TOUT EN CRÉANT UNE ZONE DE JEU MULTIFONCTIONNELLE

WATERWAYS
UNE CASCADE D'AVENTURES POUR LES JEUNES INTUITIFS QUI AIMENT EXPLORER LES DIFFÉRENTES MANIÈRES DONT L'EAU BOUGE

Tessier RÉCRÉO-PARC
_Processus simple
_Design bien pensé
_Et pour longtemps

825, rue Théophile-Saint-Laurent
C.P. 57, Nicolet (Québec) J3T 1A1
T 819 293-6091
F 819 293-6644
1 800 838-8591 • www.tessier-rp.com

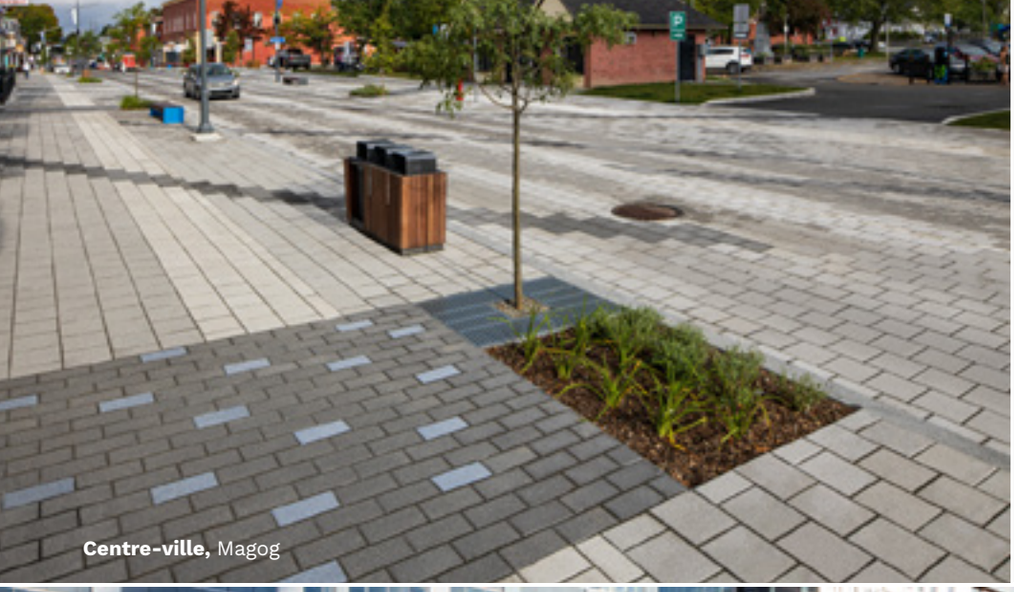

Centre-ville, Magog

Espaces **durables** & environnements **remarquables**

PAVÉS, DALLES ET MURETS

WWW.BOLDUC.CA

Solar uniquartier, Brossard

BOLDUC

65 ans

65 ans d'histoire basée sur des valeurs familiales profondes, renforcées par un esprit entrepreneurial depuis maintenant trois générations.

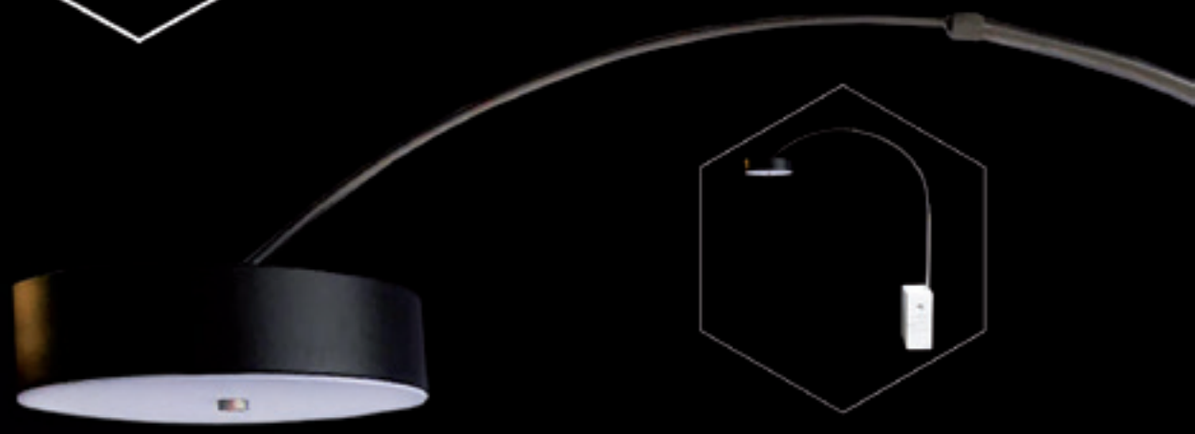

ÉCLAIRER L'OBSCURITÉ

Conçu pour éclairer votre extérieur 12 mois par année

Résiste aux intempéries

Résidentiel et commercial

CERTIFIÉ IP66 | ÉTANCHE À L'EAU ET LA POUSSIÈRE
100% ACIER INOXYDABLE | BASE DE MARBRE

info@quasaroutdoor.com | quasaroutdoor.ca

QUASAR

GROUPE RICHER

DU GAZON ADAPTÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES!

GAZON CERTIFIÉ

ÉCONOMIE D'EAU

Grâce à nos semences certifiées TWCA et/ou A-List, neuf de nos variétés de Gazon Richer **maintiendront leur couleur verte plus longtemps même en cas de sécheresse,** nécessitant ainsi jusqu'à 50% moins d'eau, contrairement à la plupart des variétés des autres producteurs de gazon.

LES BIENFAITS

- Plus écoresponsable & environnemental
- Protège les ressources en eau
- Reste vert plus longtemps en cas de sécheresse, même sans irrigation
- Agit plus efficacement contre les îlots de chaleur

GAZON PLUS BIODIVERSIFIÉ

Nous développons depuis plus de 10 ans des variétés plus écologiques, nécessitant moins d'entretien, résistant mieux à la sécheresse et/ou **offrant une plus grande biodiversité grâce aux espèces de gazon qui les composent.**

AGRICULTURE DURABLE

Nous veillons à pratiquer une agriculture durable à l'aide de méthodes culturales favorisant la conservation et la régénération du sol. L'apport de matières organiques, le semis d'engrais vert, la plantation de haies brise-vent en sont quelques exemples.

SANS PESTICIDES

NOUVEAUTÉ

2 NOUVELLES VARIÉTÉS de gazon en plaques sont cultivées sous RÉGIE BIOLOGIQUE! Elles sont fertilisées exclusivement d'engrais 100% certifié biologique et aucun produit chimique n'y a été ajouté depuis plus de 3 ans.

100% NATUREL BIOLOGIQUE & CHIMIQUE

VOTRE ACTION VERTE?

Optez, promouvez, demandez et/ou dirigez-vous vers des **variétés plus biodiversifiées** lors de vos prochains projets d'engazonnement et/ou de couvre-sols.
Suggestions : Faible Entretien, Éco-Trèfle, BIOdiversité & BIO

GROUPE RICHER
VERT L'ENVIRONNEMENT

GRASPOINTNER
Innovation durable.

La fonctionnalité est bonne...
La fonctionnalité et un design de qualité sont meilleurs.

BG-BLACKLABEL
design line

Retrouvez nos grilles décoratives dans notre brochure BG-BLACKLABEL :
www.say.bg/32/blacklabel_pdf

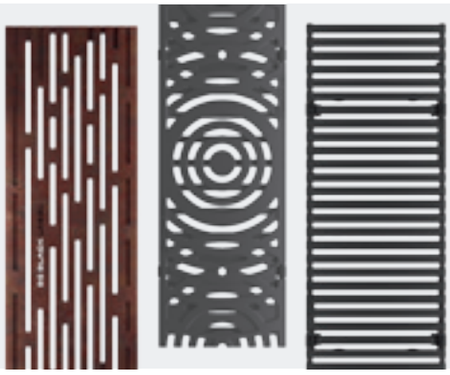

BG-Graspointner Inc. | Montreal (QC), H4C 3C5 | Tel.: +1 438 229 1496 | www.bg-graspointner.com | sales.ca@bg-graspointner.com

STREETLIFE®

Extraordinaire
pour les Architectes Paysagistes

Produits: **Système Solid Edge, Borne Rough&Ready** **Lieu:** Gatineau (QC)

STREETLIFE est un label axé sur le design pour le concept extérieur. La collection comprend les catégories suivantes: bancs, ensembles de pique-nique, jardinières d'arbres, grilles et gardes d'arbre, stationnement pour vélos, bornes, stores, parklets et passerelles. Rendez-vous sur *www.streetlifeamerica.com/fr* pour la Collection complète et demandez le nouveau catalogue 2021/2022 ou l'une de nos éditions thématiques spéciales!

Passerelle Twisting NEW

Îlots d'arbre
Modules

Banc Rough&Ready Curved TWIN
All Black

Set de Pique-nique
Solid Industry

Piliers High Grass NEW

STREETLIFE AMERICA LLC Philadelphie, PA États-Unis d'Amérique I streetlife@streetlifeamerica.com I www.streetlifeamerica.com/fr I t. 001 215 247 0148

kalitec

SÉCURITÉ ROUTIÈRE · MOBILITÉ DURABLE · EST. 1988

Ensemble bâtissons
la ville de demain.

PANNEAUX D'IDENTIFICATION

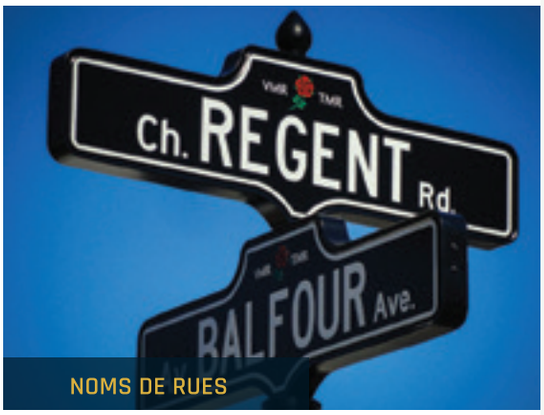

NOMS DE RUES

ENSEIGNES PERSONNALISÉES

PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

ENTRÉES DE MUNICIPALITÉS

Découvrez Print Armor, la technologie
d'affichage la plus durable sur le marché.

RÉSERVEZ VOTRE LUNCH & LEARN
T.1 888 788-4747 • www.kalitec.com

edp

Optez pour le meilleur éclairage extérieur

Projet : Förena Cité thermale (Saint-Bruno-de-Montarville, QC)
Architecture : BTAE Blouin Tardif Architecture et Environnement
Architecture de paysage : Projet Paysage
Photographie : Raphaël Thibodeau

AcuityBrands. ACCLAIM LIGHTING Artemide BEGA GRIVEN .hess louis poulsen
LUMINIS NERI selux structura Technilum® VIBIA WAC LIGHTING

AGREBEC INC.

La **RÉFÉRENCE** en
production & distribution
D'AGRÉGATS
SPÉCIALISÉS
au Québec

TOITURES

- Gravier de marbre blanc
- Pierre naturelle lest
- Argile broyée pour toit végétal

AGRÉGATS

- Pierre décorative
- Galet naturel
- Surface stabilisée

SPORTS

Revêtement pour
- Baseball |Tennis
- Pétanque | Bocce

www.agrebec.ca

Suivez la page FACEBOOK pour connaître les mises à jour

TEL: 450. 461. 2552 FAX: 450. 461. 1742

650 RANG DES VINGT-CINQ EST | SAINT-BRUNO (QC) | CANADA | J3V 0G6

La solution pour
tous vos besoins de
pierres naturelles !

POLYCOR

polycor.com

ARCHITECTURE
DESIGN D'INTÉRIEUR
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

GRANITE | MARBRE | CALCAIRE | PIERRE À SAVON

Surfaces Synthétiques Sportives
carpell surfaces
Design
Construction
Installation
SÉCURITAIRE . ÉCOLOGIQUE . INNOVATIVE
www.carpell.com
1 888 322-7735
R.B.Q 8278-1501-33
Certifications FIFA, IRB, IAAF. Classification Court Pace ITF
Anti-chocs conformes et supérieurs aux normes CSA-Z614-07 et ASTM F-1292-04

Les Sols Champlain
La qualité finale
1111 Cabane Ronde, Mascouche QC
450 966-0985 • 1 800 966-0881• solschamplain.com
Jardin Botanique de Montréal, courtoisie de Alain Richer, Architecte

BPDL®
BÉTON PRÉFABRIQUÉ
www.bpdl.com
HIGH LINE, NY –
2 KM DE PAVAGE URBAIN
RÉALISÉ PAR BPDL.
LE BÉTON PRÉFABRIQUÉ
LAISSE LA VOIE LIBRE
À VOTRE VISION
D'AMÉNAGEMENT
DE L'URBAIN
Bovis Lend Lease | The LiRo Group | DS+R | James Corner Field Operations

Nouvelles

de l'Association

SAVARIA

MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE

Fier de contribuer à la réussite de vos projets

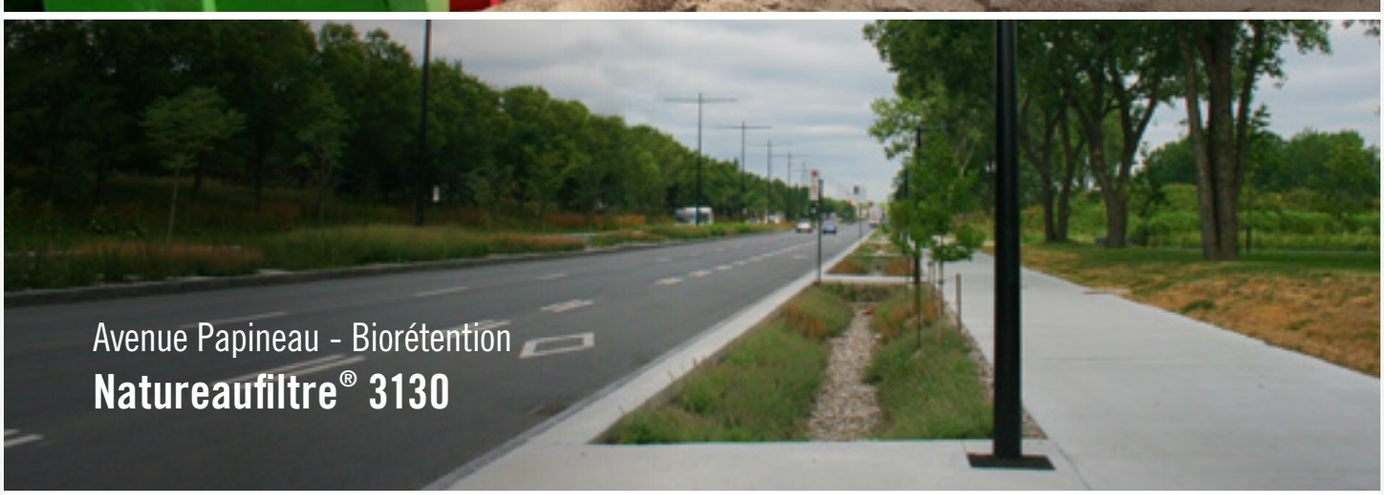

savaria.ca | emiliechagnon@savaria.ca | 514-977-5147

BERNARD BIGRAS
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AAPQ

Les derniers mois nous auront fait vivre toutes sortes d'émotions !

Conciliation travail-famille, transformation organisationnelle, apprentissage de différentes plateformes technologiques, sans oublier les enjeux liés à la coordination des projets : notre vie professionnelle a été mise à rude épreuve.

Cette nouvelle réalité a mené notre association professionnelle à s'adapter et à exercer une plus grande agilité organisationnelle, l'un des principes directeurs de notre planification stratégique 2019-2024.

Alors que la consolidation de l'offre de services à ses membres devenait la priorité de notre organisation par l'élaboration, entre autres, d'un répertoire des ressources de soutien aux professionnels, l'AAPQ a poussé encore plus loin son audace en amorçant une transformation de sa vie associative par l'intégration de nouvelles technologies.

Assemblée générale virtuelle, webinaires mensuels, refonte de notre site Internet, tous ces changements apportés sur une très courte période se sont accompagnés d'une réflexion profonde sur notre positionnement stratégique qui mènera au développement d'une nouvelle identité visuelle rassembleuse et affirmée pour notre association.

Mais que nous réserve l'avenir ?

Alors que l'AAPQ se trouve à mi-parcours de sa planification stratégique, elle s'engage dans un nouveau chapitre de son histoire par le déploiement de son troisième axe d'intervention : le développement des compétences.

Pour l'AAPQ, l'excellence passe par la formation continue des professionnels en architecture de paysage. À cet effet, nous travaillerons à tisser des liens et des alliances afin d'offrir au marché des professionnels hautement qualifiés. La définition d'un profil de compétences et la mise en place d'un programme de formation continue obligatoire constitueront nos priorités.

Ce nouveau chantier commandera une réponse et une implication importantes de nos membres. L'histoire de l'AAPQ est teintée d'initiatives structurantes qui convergent vers l'excellence. Ce nouveau chapitre qui s'ouvre et qui misera sur le développement des compétences sera une réponse à la réalisation de la mission de notre association, soit promouvoir l'architecture de paysage au Québec au profit de ses membres et établir les normes de qualité pour la pratique de la profession.

Soyez des nôtres !

Conseil et comités AAPQ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente
Isabelle Giasson

Administrateurs
Pascal Blanchette
Frédéric Birtz
Gabriel Corriveau
Catherine Fernet
Tracey Hesse (par intérim)
Marie-Andrée Huard
Jean Landry
Philippe Lupien
Parisa Allahyari
Julie St-Arnault
Nadège Tchuente
Alan Vignon
(représentant des membres stagiaires)

Observateurs
Simon Hovington
(représentant des étudiants)
Bernard Bigras

PERMANENCE

Directeur général
Bernard Bigras

Admission et service aux membres
Nancy Bond

Communications et événements
Isabelle Dupras

DÉLÉGUÉS

AAPC
Jean Landry
Tracey Hesse (par intérim)

Prix d'excellence AAPC
Bernard St-Denis

Horticompétences
Danielle St-Jean

Québec Vert (FIHOQ)
Virginie Hébert

COMITÉS

Comité d'admission à l'AAPQ
Bernard St-Denis → RESPONSABLE
Nadège Tchuente → RESPONSABLE
Christine Madison
Adriana Melendez
Serge Galant
Jimmy Leiser
Neil Kobewka
Selma Laroussi
Bernard Bigras (observateur)

Comité des affaires légales (Éthique et déontologie)
Monica Bittencourt → RESPONSABLE
Danielle St-Jean
Alain Baillargeon
Bernard Bigras (observateur)

Comité des prix Frederick-Todd
Chantal Prud'homme → RESPONSABLE
Sébastien Lebel
Édith Normandeau

Comité AAPQ-UDEM et formation
Marie-Claude Massicotte → RESPONSABLE
Bernard St-Denis
Danielle Dagenais
Bernard Bigras

Comité d'identité visuelle et du site Internet
Philippe Lupien → RESPONSABLE
Julie St-Arnaud
Bruno Dallas
Pascal Blanchette
Natasha Genest

Comité des ressources humaines
Marie-France Turgeon → RESPONSABLE
Pascal Blanchette
Isabelle Giasson

Comité directeur pour la reconnaissance de la profession
Isabelle Giasson → RESPONSABLE
Jean Landry
Vincent Asselin
Pierre Bouchard
Lucie St-Pierre
Gabriel Corriveau
Natasha Genest
Bernard Bigras (observateur)

Comité des cours d'école
Marc Fauteux → RESPONSABLE
Julie St-Arnaud
Daniel Lefebvre
Charlotte Gaudette
François Fortin
Jean-François Bertrand
Karyna St-Pierre
Josée Labelle
Isabelle Giasson
Bernard Bigras (observateur)

Comité de révision du barème des honoraires professionnels
Julie St-Arnaud → RESPONSABLE
Nadège Tchuente
Marc Fauteux
Marie-Claude Séguin

Comité de la relève
Alan Vignon → RESPONSABLE
Pierre-Luc Tranclé-Armand
William Dib
Simon Hovington
Yohan Dumoulin
Geneviève Depelteau
Jihany Hassun
Émilie Langlois
Jean-Sylvain Brochu

Activités 2020 202 20 2

FÉVRIER

Refonte du site Internet et de l'image de marque
Le comité du site Internet et de l'image de marque est à pied d'œuvre pour procéder à la refonte du site Web et de l'identité visuelle de notre association, y compris son logo. Voyez les résultats de cette démarche aux pages 83 à 85.

Un nouveau visage dans l'équipe de l'AAPQ
L'architecte paysagiste Isabelle Dupras est nommée au poste de chargée de projets communication et événements. Succédant à Julie Boudreau, Isabelle Dupras a pour mandat d'épauler la direction dans la mise en place de la stratégie de communication de l'Association. Forte d'une expérience en communication et marketing acquise au cours de ses 23 années à la direction de la pépinière Indigo, Isabelle connaît très bien la profession et ses enjeux, et saura transmettre les nouvelles et les faits saillants qui témoignent de l'essor de la profession et de son avenir.
←

MARS

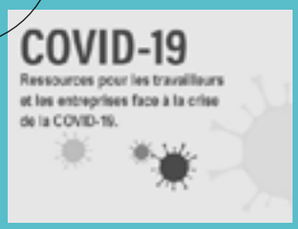

COVID-19 : report du colloque du 3 avril
En vue de respecter la directive gouvernementale relative aux risques de propagation de la COVID-19, l'AAPQ annonce que son colloque « Repenser la cour d'école au coeur de son milieu », qui doit se tenir le 3 avril 2020, est reporté à une date ultérieure.

COVID-19 : ressources pour les travailleurs et les entreprises face à la crise
Afin de soutenir ses membres en période de pandémie, l'AAPQ recense l'ensemble des mesures gouvernementales qui proposent du soutien aux travailleurs et aux entreprises aux prises avec des difficultés liées à la pandémie et publie sa première version du *Guide des ressources pour les travailleurs et les entreprises face à la crise de la COVID-19*. Au cours de l'année, cinq versions successives de ce guide paraîtront en réponse au déploiement continuel de mesures.
←

Webinaire : la pratique de l'architecture de paysage à l'heure du télétravail
Le 31 mars, l'AAPQ tient un webinaire sur la pratique de l'architecture de paysage à l'heure du télétravail. Différents outils sont présentés tels que les plateformes Teams, Slack et Zoom. Plus d'une quarantaine de membres participent à ce premier webinaire de l'Association.

AVRIL

15e édition de la revue *PAYSAGES*
COVID-19 oblige, l'AAPQ procède au lancement virtuel de la 15e édition de la revue *PAYSAGES*. Sous le thème « Repenser la cour d'école au cœur de son milieu », l'édition 2020 met en lumière le travail exceptionnel de nos professionnels qui, par leur approche intégratrice, conçoivent et réalisent des milieux de vie créatifs pour nos enfants.

Sondage sur l'état de la situation
Le 2 avril, l'AAPQ sollicite ses membres afin de mesurer les impacts de la pandémie sur la profession. Les données révèlent que malgré les mesures sanitaires qui ont mené à la fermeture des lieux de travail, une très large part de nos membres demeurent actifs. En effet, 88 % de nos membres agréés ont maintenu leurs activités.

Les lauréats du Lab-École se concertent
Le 15 avril, les firmes d'architecture de paysage intégrées aux équipes lauréates des projets du Lab-École se réunissent afin d'échanger sur l'intervention des architectes paysagistes dans le cadre de ce projet. Lors de cette rencontre, les participants rappellent l'importance d'accroître les budgets destinés à l'aménagement des cours d'école et d'assurer un cadre de référence commun en lien avec notre barème des honoraires professionnels. Une lettre est transmise au Lab-École à cette fin.

L'AAPQ interpelle le cabinet du ministre de l'Économie et de l'Innovation
Le 22 avril, le directeur général de l'AAPQ écrit au directeur de cabinet du ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec afin d'obtenir l'inclusion des activités de services d'architecture de paysage à un futur décret gouvernemental de reprise des chantiers. Quelques semaines plus tard, l'AAPQ obtient gain de cause.

Mois mondial de l'architecture de paysage
Au cours du mois d'avril, notre campagne sur les médias sociaux dans le cadre du Mois mondial de l'architecture de paysage obtient un succès retentissant. Uniquement sur Facebook, nos publications sont vues plus de 77 000 fois au cours du mois !
←

L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE, C'EST AUSSI ÇA.

MAI

Révision de notre barème des honoraires professionnels
Le conseil d'administration amorce une démarche de révision du barème des honoraires professionnels pour les architectes paysagistes. L'AAPQ met sur pied un comité de travail, piloté par Julie St-Arnault, qui formulera des recommandations en vue d'une mise à jour du barème. Rappelons que le barème des honoraires professionnels a pour but de décrire les services rendus par l'architecte paysagiste, les honoraires qu'il reçoit pour les services et d'autres conditions relatives à son engagement.

JUIN

Première AGA en mode virtuel !
Le samedi 13 juin, c'est avec succès que se tient l'assemblée générale annuelle de l'Association en mode virtuel, et ce, pour la toute première fois. La soixantaine de membres présents adoptent le bilan et les états financiers 2019 et procèdent à l'élection des administrateurs. La présentation du bilan des activités permet de constater que l'Association a été particulièrement active dans le dossier de la reconnaissance professionnelle ainsi que dans la promotion de la discipline au sein des différentes instances de consultation.

Rappelons que cette assemblée tenue en mode virtuel répondait à l'orientation de notre plan stratégique qui vise à « transformer la vie associative par l'intégration des nouvelles technologies telles que la webdiffusion ».

Une vision pour restaurer la confiance
Le 29 juin, l'AAPQ joint sa voix à l'Alliance Ariane en signant une lettre ouverte dans *Le Devoir* réclamant du gouvernement du Québec qu'il inscrive l'aménagement durable du territoire dans les priorités gouvernementales. Cette prise de position de 13 signataires, dont l'OAQ et l'OUQ, réitère l'importance de doter le Québec d'une politique nationale d'aménagement du territoire.

AOÛT

L'OAQ et l'AAPQ collaborent à l'organisation d'un colloque virtuel
L'Association des architectes paysagistes du Québec collabore avec l'Ordre des architectes du Québec afin d'organiser au cours de l'automne un colloque virtuel portant sur les ensembles et les paysages patrimoniaux. Ce colloque vise à fournir des outils et des éléments de réflexion aux divers acteurs appelés à intervenir dans la préservation et la mise en valeur des ensembles et paysages patrimoniaux.
←

SEPTEMBRE

L'AAPQ partenaire de la 14e édition des Grands Prix du design
L'AAPQ signe en septembre une entente de partenariat et de réciprocité avec les organisateurs des Grands Prix du design. Ce partenariat consiste en l'échange d'une visibilité mutuelle par la publication de contenu sur les plateformes respectives des organisations. L'événement, qui en est en 2020 à sa 14e édition, permet de mettre en lumière le talent des designers québécois, dont les architectes paysagistes.
←

Les architectes paysagistes obtiennent une première reconnaissance
Le 24 septembre, l'Assemblée nationale du Québec adopte la nouvelle Loi sur les architectes. Dorénavant, les architectes paysagistes peuvent, en vertu de la nouvelle loi, utiliser légalement le titre d'architecte paysagiste. Cette demande, formulée depuis plusieurs années par notre association, accorde une reconnaissance de notre titre pour la première fois dans un texte législatif québécois.

Rappelons que la loi précédente stipulait que « rien n'empêche une personne qui, le 1er février 1974, était architecte-paysagiste et s'intitulait comme tel de continuer à porter ce titre ». Ce libellé excluait toutefois la très large majorité de nos professionnels en exercice.

Gala virtuel du CRE-Montréal
L'AAPQ participe, à titre de membre du jury, à l'édition 2020 du Gala virtuel du CRE-Montréal. Parmi les 25 finalistes, le comité de sélection (dont l'AAPQ faisait partie) a retenu neuf lauréats. À noter que des projets dans le secteur de l'architecture de paysage figurent parmi les finalistes (voir page 91).

OCTOBRE

L'AAPQ rencontre le conseil d'agrément
Le 6 octobre, l'AAPQ rencontre le conseil d'agrément en architecture de paysage. Le conseil, qui est en « visite virtuelle » à l'Université de Montréal dans le cadre de l'évaluation du programme de maîtrise en architecture de paysage, souhaite obtenir nos commentaires concernant le seul programme de maîtrise dans le domaine actuellement reconnu au Québec. Les participants à cette rencontre sont Claude Potvin (CAAP), Mary-Ellen Tyler (CAAP), Liette Gilbert (CAAP), Isabelle Giasson (AAPQ), Julie StArnault (AAPQ) et Bernard Bigras (AAPQ). Précédemment, plusieurs membres avaient répondu à notre appel visant à recueillir des commentaires structurants pour l'avenir de la formation professionnelle universitaire en architecture de paysage.

Gratuité pour les élèves en architecture de paysage
Notre association fait un pas de plus pour accueillir la relève en architecture de paysage en instaurant la gratuité pour la catégorie « Adhérent étudiant » au sein de l'AAPQ. En effet, tout étudiant qui fera la preuve de son inscription à un programme universitaire en architecture de paysage pourra désormais se prévaloir de ce privilège. Ainsi, les étudiants pourront être informés de l'état et des perspectives d'avenir de leur futur secteur professionnel et contribuer au développement de la discipline.

L'AAPQ appuie le maintien du site de l'hôpital Royal Victoria dans le domaine public
Héritage Montréal, les Amis de la montagne et l'Ordre des urbanistes s'associent dans une démarche de sensibilisation auprès du Conseil du trésor du gouvernement du Québec, démarche à laquelle l'AAPQ souscrit. L'objectif consiste à maintenir l'intégrité du site afin qu'il demeure une propriété publique dans son entièreté. L'hôpital Royal Victoria a assumé, en continu au cours des 150 dernières années, des vocations civiques et communautaires qui ont façonné le développement de Montréal et de la société québécoise. L'ensemble institutionnel, géré avec des fonds publics ou provenant du public, constitue de plus un bien collectif emblématique d'une immense richesse historique, architecturale, identitaire et symbolique.

OCTOBRE

Deuxième sondage : le secteur de l'architecture de paysage en pleine effervescence
Selon le nouveau sondage que réalise l'AAPQ en octobre, la crise sanitaire n'a pas affecté le taux d'activité de nos membres agréés, qui se situe à 94 % sur le marché de l'emploi à l'automne 2020. Le sondage du mois d'avril dernier enregistrait un taux de 88 %. L'amélioration est aussi importante pour les membres stagiaires, qui sont passés d'un taux d'activité de 75 % en avril dernier à 94 % en octobre.

Le premier rendez-vous virtuel attire plus de 100 participants
Plus d'une centaine de professionnels du secteur de l'aménagement participent, le 27 octobre, au premier Rendez-vous virtuel de l'AAPQ sous le thème « Quel avenir pour le réseau des grands parcs montréalais ? ». Pour l'occasion, l'AAPQ a convié monsieur Robert Beaudry, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, à nous entretenir sur la vision de Montréal quant aux perspectives d'avenir pour les parcs montréalais. La conférence permet aussi d'apprendre que l'augmentation de l'achalandage des parcs montréalais a crû de plus de 60 % depuis le début de la pandémie, ce qui a généré une forte pression sur le réseau.
←

NOVEMBRE

Le comité de la relève prend son envol
Le 10 novembre, 12 membres de la relève se réunissent afin de définir le mandat et les objectifs du nouveau comité de la relève en architecture de paysage. Les membres présents abordent divers enjeux qu'ils considèrent importants : formation, partenariat, développement de carrière et réseautage avec les autres comités de la relève du secteur de l'aménagement, ce qui donne lieu à des échanges fructueux. Les professionnels de la relève souhaitent aussi organiser des conférences portant sur l'architecture de paysage de demain et veulent s'inspirer de projets réalisés au Canada et aux États-Unis. Rappelons qu'Alan Vignon est le représentant des stagiaires au CA de l'AAPQ et qu'il pilotera ce comité prometteur.

L'AAPQ appuie « 2022 : l'année du jardin »
Le 2 novembre, l'AAPQ signe une lettre d'appui au projet visant à désigner l'année 2022 « Année du jardin ». Alors que le contexte sanitaire nous rappelle l'importance de renforcer et concevoir des espaces à l'échelle humaine qui contribuent à la santé des collectivités, cette initiative du Conseil canadien des jardins arrive à point nommé.

Colloque OAQ-AAPQ : réflexions sur l'avenir du patrimoine
Du 16 au 19 novembre, l'AAPQ collabore au colloque organisé par l'Ordre des architectes du Québec portant sur l'avenir des ensembles et des paysages patrimoniaux. À cette occasion, plusieurs de nos architectes paysagistes participent à titre de conférenciers. C'est le président de l'OAQ, monsieur Pierre Corriveau, et Isabelle Giasson, présidente de l'AAPQ, qui donnent le coup d'envoi en rappelant l'importance de la pluridisciplinarité en matière de mise en valeur et de conservation du patrimoine.

L'AAPQ s'implique dans le processus de désignation des paysages culturels patrimoniaux au Québec
Le 9 décembre, dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi no 69, qui modifie la Loi sur le patrimoine culturel, l'AAPQ rappelle aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation l'importance de réviser le processus de désignation des paysages culturels patrimoniaux au Québec. De plus, l'AAPQ presse la ministre de la Culture et des Communications d'accorder la désignation « paysage culturel patrimonial » aux secteurs de Pointe aux Iroquois et de Pointe-aux-Orignaux à Rivière-Ouelle. Rappelons que depuis l'entrée en vigueur de la législation, en 2012, aucun paysage culturel n'a encore été désigné en vertu de la loi.

L'AAPQ dévoile sa nouvelle identité visuelle

L'année 2021 marque un tournant dans l'histoire de notre association grâce à l'adoption d'une toute nouvelle identité visuelle. Fruit d'une démarche soignée, cette nouvelle identité revêt un caractère dynamique à l'image de ses membres et de la profession en constante évolution.

La rosace
Le symbole graphique conçu pour le logo est un agencement circulaire organisé. L'acronyme AAPQ forme un rayon et c'est par sa répétition et son mouvement de rotation qu'il dessine un cercle. Sa forme et sa composition évoquent le rassemblement, le regroupement, et illustrent magnifiquement une association qui mobilise ses membres.

Un sceau d'excellence
La forme circulaire de cette rosace rappelle également celle d'un sceau professionnel et souligne toute l'importance que l'AAPQ accorde au professionnalisme, à l'excellence de la pratique et à la compétence de ses membres.

Oser l'orangé
L'AAPQ adopte la couleur orangée comme élément phare de cette nouvelle signature de marque. Offrant un contraste visuel sans pareil par rapport aux environnements verdoyants, l'orangé est une couleur que l'on retrouve aussi dans plusieurs éléments du paysage québécois.

Notre nouveau site Internet et son répertoire de projets

→ aapq.org

Naviguez désormais sur cette plateforme dynamique où il est facile de trouver les dernières actualités du domaine de l'architecture de paysage et de l'aménagement, les formations et les événements à venir, ainsi qu'une multitude de ressources, dont le répertoire des fournisseurs et la bibliothèque collaborative exclusive aux membres.

Lumière sur nos membres
En mettant de l'avant notre engagement à améliorer le cadre de vie, ce nouveau site démontre que nos membres sont de véritables idéateurs de l'espace qui contribuent favorablement à la qualité de vie des individus et des collectivités.

Un nouveau répertoire de projets
Découvrez le professionnalisme de nos membres en prenant connaissance de leurs réalisations et des défis auxquels ils font face avec brio. Dans le tout nouveau répertoire de projets, chaque réalisation est mise en lien avec les champs d'intervention de la profession et les grands enjeux auxquels nous sommes confrontés en tant que société. Il s'agit là d'une approche inédite qui illustre clairement l'impact salutaire de nos interventions et le rôle indispensable de l'architecte paysagiste dans notre société.

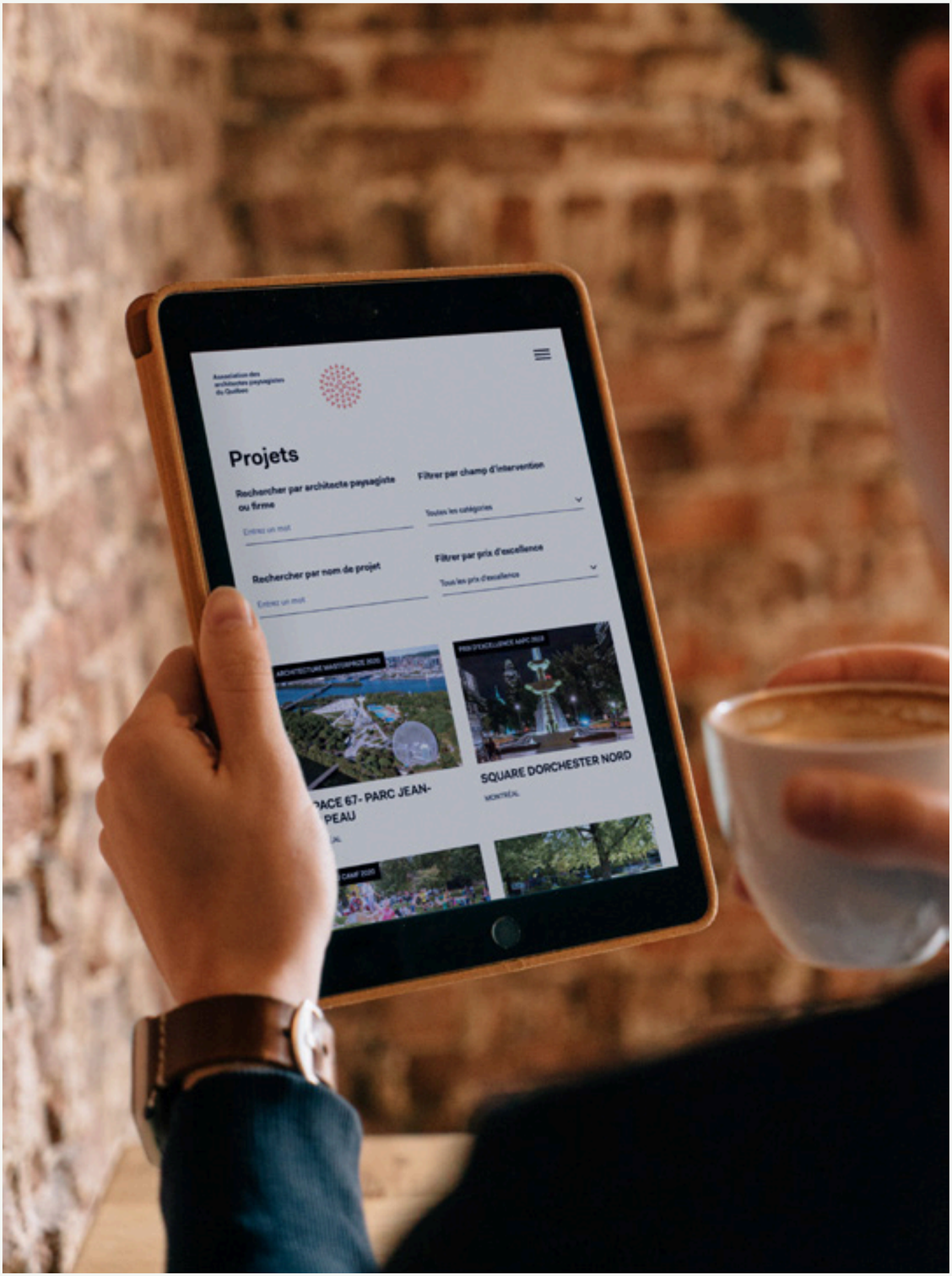
Projets
Rechercher par architecte paysagiste ou firme
Filtrer par champ d'intervention
Rechercher par nom de projet
Filtrer par prix d'excellence
SQUARE DORCHESTER NORD

L
La
Lau
Laur
Lauré
Lauréa
Lauréat
Lauréats

Prix Frederick-Todd

Plus haute distinction attribuée par l'AAPQ, le prix Frederick-Todd, décerné depuis 1995, honore des personnalités publiques et des architectes paysagistes membres de l'AAPQ qui ont contribué de façon exceptionnelle à promouvoir l'architecture de paysage au Québec.

Catégorie
Membre de l'AAPQ
Michel Rousseau

Associé fondateur de la firme Rousseau Lefebvre, Michel Rousseau a été intronisé à l'Ordre des associés (College of Fellows), la plus haute distinction de l'AAPC. Visionnaire pragmatique, il a conçu et dirigé plusieurs projets novateurs pour lesquels il a reçu des prix d'excellence. Monsieur Rousseau a écrit plusieurs guides, livres et revues en aménagement et donne des formations en développement durable. Ses habiletés à diriger des équipes pluridisciplinaires, alliées à son désir de réaliser des planifications d'ensemble, des projets intégrés et complets, l'ont amené à développer une expertise pointue dans le domaine du développement durable. Ainsi, il travaille à appliquer concrètement le développement durable en aménagement avec l'aide de divers outils : la gestion durable des eaux pluviales, la création d'écosystèmes urbains et les phytotechnologies. Dans tous ces projets, il a su marier design et environnement pour que la fonction des systèmes soit révélée et afin d'offrir aux collectivités un milieu de vie stimulant et original.

Catégorie
Personnalité publique
Jérôme Dupras

Professeur au Département des sciences naturelles de l'UQO et chercheur à l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), Jétôme Dupras s'est vu décerner en 2018 le prix Relève scientifique du Québec. Il dirige le Laboratoire d'économie écologique de l'Institut des sciences de la forêt tempérée, où ses recherches portent sur l'évaluation économique des services écosystémiques, la conservation de la biodiversité, ainsi que sur la gouvernance et l'aménagement du territoire. En combinant de nombreuses sciences comme la géographie, l'écologie et l'économie, il en ressort un portrait précis des interactions humain-territoire. Homme aux talents multiples, le professeur Jérôme Dupras a une impressionnante feuille de route. Bassiste et membre fondateur du groupe Les Cowboys fringants, passionné de la forêt, de l'environnement et de la musique, le professeur Dupras a à cœur la sauvegarde du patrimoine naturel tant sur le plan de la sensibilisation que du point de vue du financement de différents projets. Son objectif est de combiner ses analyses économiques et écologiques dans une dimension sociale par un travail sur la gouvernance environnementale dans une perspective de politiques publiques. Jérôme Dupras est affilié à plusieurs groupes et associations, notamment l'Association des géographes canadiens (AGC), l'International Society for Ecological Economics (ISEE) et l'Association des biologistes du Québec (ABQ). Il a reçu plusieurs prix, reconnaissances et bourses au cours de sa carrière, qui ne fait que débuter.

Prix d'excellence étudiante

Pour la qualité et l'excellence d'un projet étudiant de l'atelier de troisième année du baccalauréat

Entre-deux
Evelina Orsi et Judy Arnouk

MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE

La Médaille du gouverneur général en architecture de paysage (MGGAP) est la plus haute distinction décernée à un architecte paysagiste de l'AAPC. La médaille est destinée à honorer les architectes paysagistes exceptionnels dont les réalisations et les contributions à la profession ont eu un impact remarquable et durable sur la société canadienne.

Peter Jacobs

ORDRE DU CANADA

MEMBRE DE L'ORDRE DU CANADA

L'Ordre du Canada est l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques civiles au pays. Ses compagnons, officiers et membres reflètent la devise de l'Ordre : DESIDERANTES MELIOREM PATRIAM (Ils aspirent à une patrie meilleure). Créé en 1967, l'Ordre du Canada reconnaît des réalisations exceptionnelles, le dévouement remarquable d'une personne envers la communauté ou une contribution extraordinaire à la nation.

Peter Jacobs

PRIX DU QUÉBEC

PRIX ERNEST-CORMIER

Le prix Ernest-Cormier est la plus haute distinction attribuée à une personne pour sa contribution remarquable aux domaines de l'aménagement ou du design.

Malaka Ackaoui et Vincent Asselin

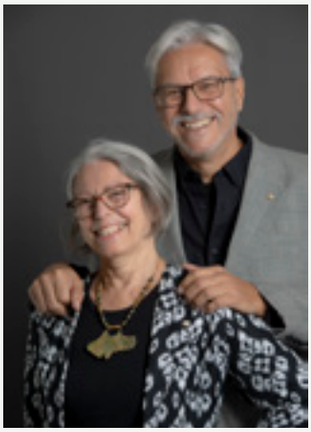

Éric Labonté

NOMINATIONS À L'ORDRE DES ASSOCIÉS

COLLÈGE DES FELLOWS

Titre honorifique attribué aux personnes qui sont membres de l'AAPC depuis au moins 12 ans et qui ont apporté une contribution remarquable à la profession de par leur excellence dans un ou plusieurs domaines.

Sophie Beaudoin

Isabelle Giasson

AAPC / CSLA

PRIX D'EXCELLENCE

Jean-François Savaria

Prix national | Aménagement à petite échelle

Square Dorchester – Réaménagement de la portion nord

Claude Cormier et Associés

IRAC + ICU + AAPC

PRIX NATIONAUX DE DESIGN URBAIN

Le programme des Prix nationaux de design urbain est un programme biennal canadien de prix créé par l'Institut royal d'architecture du Canada, l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des architectes paysagistes du Canada en 2006. Ce programme de prix met en valeur l'excellence en design urbain et sensibilise le public au rôle important du design urbain dans la durabilité et la qualité de vie dans les villes canadiennes, en plus de reconnaître les contributions d'individus, d'organisations, de firmes et de projets.

Our American Dream

Prix d'excellence | Fragments urbains

18 nuances de gai — Claude Cormier et Associés

civiliti, LAND Italia, Table Architecture et Biodiversité conseil

Prix spécial du jury | Prix du développement durable

Corridor de biodiversité, arrondissement de Saint-Laurent
civiliti, LAND Italia, Table Architecture et Biodiversité conseil

Industryous Photography

Certificat de mérite | Design urbain

Berczy Park — Claude Cormier et Associés

AGENCE PID

GRANDS PRIX DU DESIGN

Grand prix design événementiel
et installation éphémère

Avenue du Musée
Provencher_Roy et Musée
des beaux-arts de Montréal

MBAM Denis Farley

Grand prix architecture de paysage résidentiel

Géométrie naturelle
Équipe Logan et Josiane Léger, architecte paysagiste

Grand prix architecture de paysage de projet
domiciliaire, commercial et de bureau

Organisation de l'aviation civile internationale
Stantec

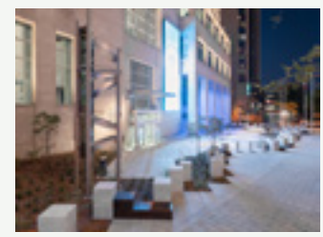

Félix Rioux

Grand prix architecture de paysage
institutionnel ex æquo

Complexe des Sciences U de M
Projet Paysage

Stéphane Groleau

Grand prix architecture de paysage institutionnel ex æquo

Le Monastère des Augustines
WAA Montréal

Grand prix architecture de paysage public

Square Dorchester – Réaménagement de la portion nord
Claude Cormier et Associés

Mention architecture de paysage public

Lac aux Castors
Stantec

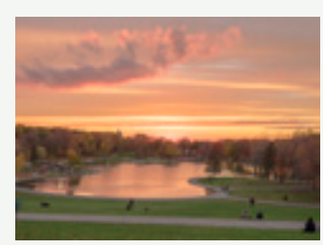

Félix Rioux

Grand prix architecture de paysage
à caractère environnemental

La Plage urbaine de Verdun
WAA Montréal

Ziad Haddad

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

LES PRIX DU CAMF

Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

Prix Vivre ensemble | 20 000 habitants et plus

L'Île aux volcans

Castor et Pollux conception et concertation

ASSOCIATION DES FIRMES DE GÉNIE-CONSEIL DU QUÉBEC

GRAND PRIX DE GÉNIE-CONSEIL

Catégorie Infrastructure urbaine

La Plage urbaine de Verdun

WAA Montréal

PRIX HABITAT DESIGN

Défi Val-Mar | Catégorie multirésidentielle

Concept du projet Gatsby Condominiums

Lemay / Patricia Lussier

Common Ground

Défi Val-Mar | Catégorie unifamiliale de grand luxe

Résidence Terre et Eau

Évoq / Marie-France Turgeon

Steve Montpetit

CANADIAN ARCHITECT

Lemay

Awards of excellence

Place des Montréalaises

Lemay

Lemay

Awards of merit

Théâtre de verdure

Lemay

Awards of merit

École primaire Shefford, projet Lab-École

Pelletier de Fontenay + Leclerc Architectes, équipe à laquelle collabore Fauteux et Associés

ARCHITECTURE MASTERPRIZE

Landscape architecture | Public

Parc Jean-Drapeau Espace 67

Lemay

Marc Cramer

CRE-MONTRÉAL

GALA CRE-MONTRÉAL

Catégorie | Moyennes et grandes entreprises
Mention Innovante
Le Parc écologique à Montréal-Trudeau
Aéroports de Montréal

Le Méléde, M. et Beaudoin, A.
(pour l'Unité du développement durable de l'U de M)

Catégorie | Corpus publics
Mention Innovante
Corridor écologique Darlington
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Catégorie | Corpus publics
Mention Championne
Grand parc de l'Ouest
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Ville de Montréal

MIPIM AWARDS

Best Industrial & Logistics Development
Campus Simons
BC2 Groupe Conseil

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

PRIX DE L'OBSERVATOIRE IVANHOÉ CAMBRIDGE

Pour un projet de baccalauréat et un projet de maîtrise exemplaires en phase avec la mission de l'Observatoire Ivanhoé Cambridge dans le domaine du développement urbain et immobilier

Catégorie baccalauréat
Rachel Laurendeau

Catégorie maîtrise
Renée Chamberland

PRIX D'EXCELLENCE EN CONNAISSANCES TECHNIQUES CYCLONE

Prix attribué à l'étudiant ayant obtenu au cumulatif la meilleure note parmi sa cohorte pour six cours : cinq du segment Connaissances techniques et un cours du segment Connaissances procédurales au baccalauréat en architecture de paysage

Rachel Laurendeau

PRIX D'EXCELLENCE LUMENPULSE

Prix attribué à l'étudiant dont le projet présente la meilleure intégration de la lumière ou de l'effet de la lumière comme la couleur

Layal Brunet
et Audrey Péloquin
(en équipe)

PRIX BC2 – JEAN-MARC LATREILLE

Prix attribué à l'équipe qui a su démontrer une excellente intégration des potentiels et contraintes physiques du site dans la proposition d'aménagement

Francis Demers,
Clément Fourcade
et Laurianne Boulanger
(en équipe)

BOURSE D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE PROVENCHER_ROY

Pour un projet de baccalauréat démontrant les quatre sphères de compétences : maîtrise du processus de conceptualisation, mise en pratique des connaissances acquises, raffinement des techniques d'expression graphiques et orales, et autonomie et capacité d'évoluer dans un cadre multidisciplinaire

Andréanne Longpré

ASSOCIATION DES PAYSAGISTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

CONCOURS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Prix Milan Havlin et 1er prix Aménagement de prestige 150 000 $ à 300 000 $

6504
André Turcot

Cathy-Myriam Beaulieu

1er prix Côté cour 40 000 $ et plus

Tout en courbe
Robitaille Curtis

Marc Cramer

1er prix Espace restreint pour grand jardin

Parcelle étriquée
Céline Paradis

1er prix Le béton à son meilleur

Harmonie laurentienne de la matière
Manon Tougas

1er prix Le tour de la maison

L'intime verdoyant
Robitaille Curtis

Nanne Springer

1er prix Métamorphose

Deuxième souffle
Arts et Jardins

Jean-Claude Hurni

1er prix Paysage du monde des affaires

Constance et persévérance
Nathalie Blanchette

Productions Kabé

SECTION SPÉCIALE CONCOURS LAB-ÉCOLE

Lab-École Saguenay
Rousseau Lefebvre et le collectif Escargo

Collaborateurs de l'équipe Étienne Bernier architecture (EBA), APPAREIL Architecture et BGLA

Étienne Bernier architecture (EBA), APPAREIL Architecture et BGLA

Lab-École Gatineau
Vlan

Collaborateur de l'équipe DMA architectes

DMA architectes

Lab-École Shefford
Fauteux et Associés

Collaborateur de l'équipe Pelletier de Fontenay et Leclerc architectes

Pelletier de Fontenay et Leclerc architectes

Lab-École Rimouski
Mousse Architecture de paysage

Collaborateur de L'ŒUF et Lapointe Magne et associés

L'ŒUF et Lapointe Magne et associés

Lab-École Maskinongé
Mousse Architecture de paysage

Collaborateur de Paquet-Taillefer et Leclerc architectes

Paquet-Taillefer et Leclerc architectes

Nouveaux membres membre membr mem me m

MEMBRES AGRÉÉS

Marianne Blondeau
Marc-André Brochu
Claudia Chirinos
Dominique Collin
Alan Dabrowski
Kathleen Dumont
Youssef El Saai
André Gatien
Natasha Genest
Katherine Groulx
Vincent Lacasse
Sana Ladhar
Émilie Langlois
Elisabeth Leblanc
Nadine Mouawad
Joanne Nassab
Marianne Pascual
Rachel Philippe-Auguste
Camille St-Onge
Pierre-Luc Tranclé-Armand
Camille Trillaud-Doppia

MEMBRES STAGIAIRES

Ahmed Kouider Benfodda
Laurianne Boulanger
Joanie Brisebois
Malgorzata Buk
Myren Burnett
Elias Campos Filho
Renée Chamberland
Jean Dupont
Khalil El Khadiri
Sabrina Fiset
Amélie Fortin
Simon Gingras
Jennifer Gourgues
Guillaume Henry
Dima Kaddour
Sihed Khadhraoui
Marie-Pier Laflamme
David Larouche
David Y. Lazcano
Francis Lemoy-Durocher
Laura Natalia Marin Pachon
Félix Ménard-Brière
Julie Morissette
Thomas Nadeau
Tan Au Ca Nguyen
Laurie Pelletier
François Potvin
Carolane Racine
Maude Roy
Carlo Triassi
Nicolas Vachon
Jose Joao Veloso
Marie-Pier Ward

ADHÉRENTS ÉTUDIANTS

Rita Abdul-Malak
Mathias Beaulieu-Labbé
Alexandra Crevier
Sarah El Debs
Elias Filho
Hanna Filipchuk
Paula Filteau
Beavan Flanagan
Ekaterina Frank
Mauricio Garzon
Kora-Lee Gingras
Juliette Gravel-Savard
Catherine Lapierre-Bédard
Thomas Mainville
Élisabeth Meunier
Ibrahim Moujane
Lucas Schramiak
Bénédicte Simard
Audrey Viens

Répertoire des bureaux

A2DESIGN
2810, boul. Saint-Martin Est, bureau 200
Laval, QC, H7E 4Y6
Faber Cayouette
514 270-9082
a2-design.com

AECOM Montréal
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, QC, H2X 3P4
Serge Poitras
514 798-7901
aecom.com/ca/fr

AECOM Québec
4700, boul. Wilfrid-Hamel
Québec, QC, G1P 2J9
Jean-François Rolland
581 628-8666
aecom.com/ca/fr

Agence RELIEFDESIGN
5795, av. de Gaspé, bur. 207
Montréal, QC, H2S 2X3
Jean-François Veilleux
514 500-3605
reliefdesign.ca

Art & Jardins Conception
174, rang de l'Église Sud
Saint-Marcel-de-Richelieu, QC, J0H 1T0
Marie-Andrée Fortier
(450) 794-2118
artetjardins.com

Atelier Paysage Design Urbain
8955, rue Parent
Lasalle, QC, H8R 3Y7
Mark Talarico
514 691-7771

BC2 Groupe Conseil
85, rue Saint-Paul Ouest, bur. 300
Montréal, QC, H2Y 3V4
Isabelle Séguin
514 507-3600
groupebc2.com

BC2 Groupe Conseil
622, rue Saint-Joseph, bureau 300
Québec, QC, G1K 3B9
Edith Normandeau
418 914-1508
groupebc2.ca

Bérénice inc.
3805, chemin Saint-Louis
Québec, QC, G1W 1T6
Bérénice Simard
418 808-3599

BMA Architecture de paysage
971, boul. du Curé-Labelle, bur. 210
Blainville, QC, J7C 2L8
Martin Boivin
514 990-2930
bmapaysage.com

civiliti
5778, rue Saint-André
Montréal, QC, H2S 2K1
Peter Soland
514 402-9353
civiliti.com

Claire Filteau
Architecte paysagiste
1325, route de Haldimand
Gaspé, QC, G4X 2J9
Claire Filteau
418 368-2575

Claude Cormier et Associés
1223, rue des Carrières, studio A
Montréal, QC, H2S 2B1
Claude Cormier
514 849-8262
claudecormier.com

Conception Paysage
2575, avenue Bourgogne
Chambly, QC, J3L 2A9
Nancy Sanders
(514) 990-4573
conceptionpaysage.com

Courchesne
Architecte paysagiste
270, rue du Régent
Deux-Montagnes, QC, J7R 3V3
Karine Courchesne
450 472-9162

Daoust Lestage
3575, boul. Saint-Laurent, bur. 710
Montréal, QC, H2X 2T7
Lucie Bibeau
514 982-0877
daoustlestage.com

Denis Massie
Architecte paysagiste
350, boul. Riel
Gatineau, QC, J8Z 1B2
Denis Massie
819 770-5132
denismassie.com

Diane Allie
Architecte paysagiste
508, chemin de l'Anse
Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P3
Diane Allie
514 830-7930
dianealliepaysage.com

Duo Design
530, boul. de l'Atrium, bur. 201F
Québec, QC, G1H 7H1
Claude Lachance
418 688-7787
duodesign.ca

EVOQ ARCHITECTURE
1435, rue Saint-Alexandre, bureau 1000
Montréal, QC, H3A 2G4
Isabelle Giasson
514 393-9490
evoqarchitecture.com

Expertise Sports Design LG
247, rue De Gentilly Ouest
Longueuil, QC, J4H 1Z5
Luc Gionet
450 332-0735
sportsdesign.ca

EXT conseil
995, rue Melançon
Chicoutimi, QC, G7H 1N8
Elena Angelucci
418 490-0167
extconseil.com

Fahey et associés
740, rue Notre-Dame Ouest, bur. 1501
Montréal, QC, H3C 3X6
Michel Gauthier
514 939-9399
fahey.ca

Fauteux et associés
Architectes paysagistes
3981, boul. Saint-Laurent, bureau 502
Montréal, QC, H2W 1Y5
Marc Fauteux
514 842-5553
fauteux.ca

FNX-INNOV
35, rue Dufferin, bureau 100
Granby, QC, J2G 4W5
Donald Girard
450 372-6607
fnx-innov.com

FOLIAISON
4655, av. De Lorimier
Montréal, QC, H2H 2B4
Marie-B. Pasquier
514 759-6759

Fortier Design
2774, rue du Trotteur
Saint-Lazare, QC, J7T 3M2
Marie-Eve Fortier
514 825-2695
fortierdesign.com

François Courville
Architecte paysagiste
8613, chemin Royal
Sainte-Pétronille, QC, G0A 4C0
François Courville
418 655-2678
francoiscourville.com

Grenon Hogue Associés
608, rue Radisson, bur. 102
Trois-Rivières, QC, G9A 2C9
Annie Grenon
819 694-4308

HETA Hodgins & associés
Architectes paysagistes
4496, rue Ste-Catherine Ouest
Westmount, QC, H3Z 1R7
Myke K. Hodgins
514 989-2391
heta.ca

Hybride Paysage
1360, rang de la Vallée
Sainte-Julie, QC, J3E 1Y1
Marie-Pierre Labelle
450 649-6617
hybridepaysage.com

Karyne Architecte paysagiste KAP
4080, boulevard Le Corbusier, bur. 102
Laval, QC, H7L 5R2
Karyne Ouellet
514 875-2103
kapqc.com

LACASSE Experts-Conseils
31, rue des Marguerites
Victoriaville, QC, G6T 0P3
Michel Lacasse
514 894-1515
lacasse-ec.ca

Lashley + Associés Corporation
606-5445, av. de Gaspé
Montréal, QC, H2T 3B2
David Lashley
514 274-2555
lashleyla.com

Le Groupe Élise Beauregard et collaborateurs ELBC
360, rue Saint-François-Xavier, bur. 200
Montréal, QC, H2Y 2S8
Élise Beauregard
514 824-0332
elisebeauregard.com

Lemay - Montréal
3500, rue Saint-Jacques
Montréal, QC, H4C 1H2
Lucie St-Pierre
514 996-4809
lemay.com

Lemay - Québec
734, rue Saint-Joseph Est, 4e étage
Québec, QC, G1K 3C3
Lucie St-Pierre
514 996-4809
lemay.com

Les Paysages VerduRoy
72, rue Principale
Granby, QC, J2G 2T4
Samuel Roy
450 777-0926
verduroy.com

Les Services EXP
920, boul. St-Joseph, bureau 105
Gatineau, QC, J8Z 1S9
Marie-Philippe McInnes
819 778-1770
exp.com

Les Services EXP
30, rue Dufferin
Granby, QC, J2G 4W6
André Turcot
450 978-3322
exp.com

Les Services EXP
1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 800
Montréal, QC, H3A 3C8
Sébastien Pinard
514 931-1080
exp.com

Les Services EXP
150, rue de Vimy
Sherbrooke, QC, J1J 3M7
Marc-André Brochu
819 562-3871
exp.com

Lupien Matteau
5520, rue Chabot, bureau 310
Montréal, QC, H2H 2S7
Philippe Lupien
514 750-6303
lupienmatteau.ca

Marie Frédéric
5301, rue Lafond
Montréal, QC, H1X 3G6
Marie Frédéric
514 725-8055

Martel Paysagiste
1101, rue Coulombe
Ste-Julie, QC, J3E 0C2
Michel Martel
450 649-4604
martelpaysagiste.com

Méta + Forme paysages
1302, rue Fleury Est
Montréal, QC, H2C 1R3
André Émond
514 384-1114
metaforme.qc.ca

Michèle Soucy
Architecte paysagiste
4655, av. De Lorimier
Montréal, QC, H2H 2B4
Michèle Soucy
514 524-0074
michelesoucy.ca

Mille-feuille
Architecture de paysage
783, chemin du Collège
Dunham, QC, J0E 1M0
Virginie Hébert
450 330-2888
mille-feuille.ca

Mousse Architecture
5243, rue Clark
Montréal, QC, H2T 2V3
Charlotte Gaudette
514 274-2897
mousse.ca

NIPPAYSAGE
6889, boul. Saint-Laurent, 3e étage
Montréal, QC, H2S 3C9
Mélanie Mignault
514 272-6626
nippaysage.ca

Nvira-environnement
5165, rue John-Molson,bur. 100
Québec, QC, G1X 3X4
Nadège Tchuente
1 877 809-5478
nvira.com

OPTION aménagement
225, rue de Saint-Vallier Est
Québec, QC, G1K 3P2
André Nadeau
418 640-0519
optionamenagement.com

Paré + Associés
2990, avenue Pierre-Péladeau, bureau 400
Laval, QC, H7T 3B3
Nicole Charbonneau
450 686-9494
pare.plus

PDADESIGN
80, rue Hector-Joly
Blainville, QC, J7C 0E2
Martin Ducharme
450 434-9600
pdadesign.com

Petrone Architecture
4501, rue Bishop, bur. 301
Longueuil, QC, J3Y 9E1
Mario V. Petrone
450 676-8899
petronearchitecture.com

Pratte Paysage +
554, route de la Seigneurie
Saint-Roch-des-Aulnaies, QC, G0R 4E0
Marjorie Pratte
418 919-9291
prattepaysage.com

Projet Paysage
24, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 801
Montréal, QC, H2T 2S2
Serge Gallant
514 849-7700
projetpaysage.com

Richard Bélisle
2084, rue des Tulipes
Carignan, QC, J3L 5G2
Richard Bélisle
450 593-3003
richardbelisle.com

RobitailleCurtis
300, avenue Victoria, bureau 01
Westmount, QC, H3Z 2M8
Sophie Robitaille
514 508-9950
robitaillecurtis.com

Rousseau Lefebvre - Montréal
2030, boul. Pie-IX, bur. 403
Montréal, QC, H1V 2C8
Daniel Lefebvre
514 523-9559
rousseau-lefebvre.com

Rousseau Lefebvre - Siège social
100, rue Tourangeau Est
Laval, QC, H7G 1L1
Daniel Lefebvre
450 663-2145
rousseau-lefebvre.com

Stantec Experts-conseils
1060-600, boul. Robert-Bourassa
Montréal, QC, H3B 4V3
André Arata
514 281-1010
stantec.com

Stéphanie Desmeules
Paysages Spirituels & Thérapeutiques
915, Mont-Girard
Saint-Denis-de-Brompton, QC, J0B 2P0
Stéphanie Desmeules
819 276-1003
stephaniedesmeules.com

Stuart Webster Design
5010, rue Saint-Patrick, bureau 200
Montréal, QC, H4E 1A5
Stuart Webster
514 876-0178
swdla.com

Sylvie Godin
Architecte paysagiste
5482, 2e avenue
Montréal, QC, H1Y 2Y3
Sylvie Godin
514 830-2530
archpays.ca

Tilia
790, chemin du Lac-Gale
Bromont, QC, J2L 2S6
Sabine Vanderlinden
450 531-9088
tilianature.com

Trame Architecture + Paysage
80, rue Mgr-Tessier Est, bureau 202
Rouyn-Noranda, QC, J9X 3B9
Jean-François Bélanger
819 762-2328
trame.qc.ca

Trame Architecture + Paysage
1122, 8e Rue, bureau 202
Val-d'Or, QC, J9P 3N6
Jean-François Bélanger
819 825-4630
trame.qc.ca

Trépanier Architecture de paysage T.A.P.
4993, rue Ambroise-Lafortune
Boisbriand, QC, J7H 0A4
Robert Trépanier
450 621-1555
paysagetap.com

turquoise design
4529, rue Clark, bur. 300
Montréal, QC, H2T 2T3
Gilles Hanicot
514 500-7514
turquoisedesign.ca

Version Paysage
372, rue Sainte-Catherine Ouest, bur. 218
Montréal, QC, H3B 1A2
Jean-Jacques Binoux
514 499-7083
versionpaysage.ca

Version Paysage
4219, avenue West Hill
Montréal, QC, H4B 2S8
Jean-Jacques Binoux
514 347-3112
versionpaysage.ca

Vert Cube
222, rue Beaubien Est
Montréal, QC, H2S 1R4
Karine Durocher
514 571-9364
vertcube.com

Vlan Paysages
24, av. du Mont-Royal Ouest, bur. 901.1
Montréal, QC, H2T 2S2
Julie St-Arnault
514 399-9889
vlanpaysages.ca

WAA Montréal
55, av. du Mont-Royal Ouest, bur. 805
Montréal, QC, H2T 2S6
Ziad Haddad
514 939-2106
waa-ap.com

fahey

Des milieux de vie réinventés

fahey.ca

Gestion des eaux pluviales
Avenue Léo-Lacombe, Laval

OPTION
aménagement
SAVOURONS L'EXTÉRIEUR
www.OPTIONamenagement.com
Place Lagny, Sainte-Agathe-des-Monts
© André Chevrier, Photographe

Amélioration de l'habitat des ours blancs
Aquarium du Québec
Crédit photo François Doucet | Aquarium du Québec
ROUSSEAU
LEFEBVRE
depuis 30 ans
Environnements
performants
1-866-311-8281
rousseau-lefebvre.com

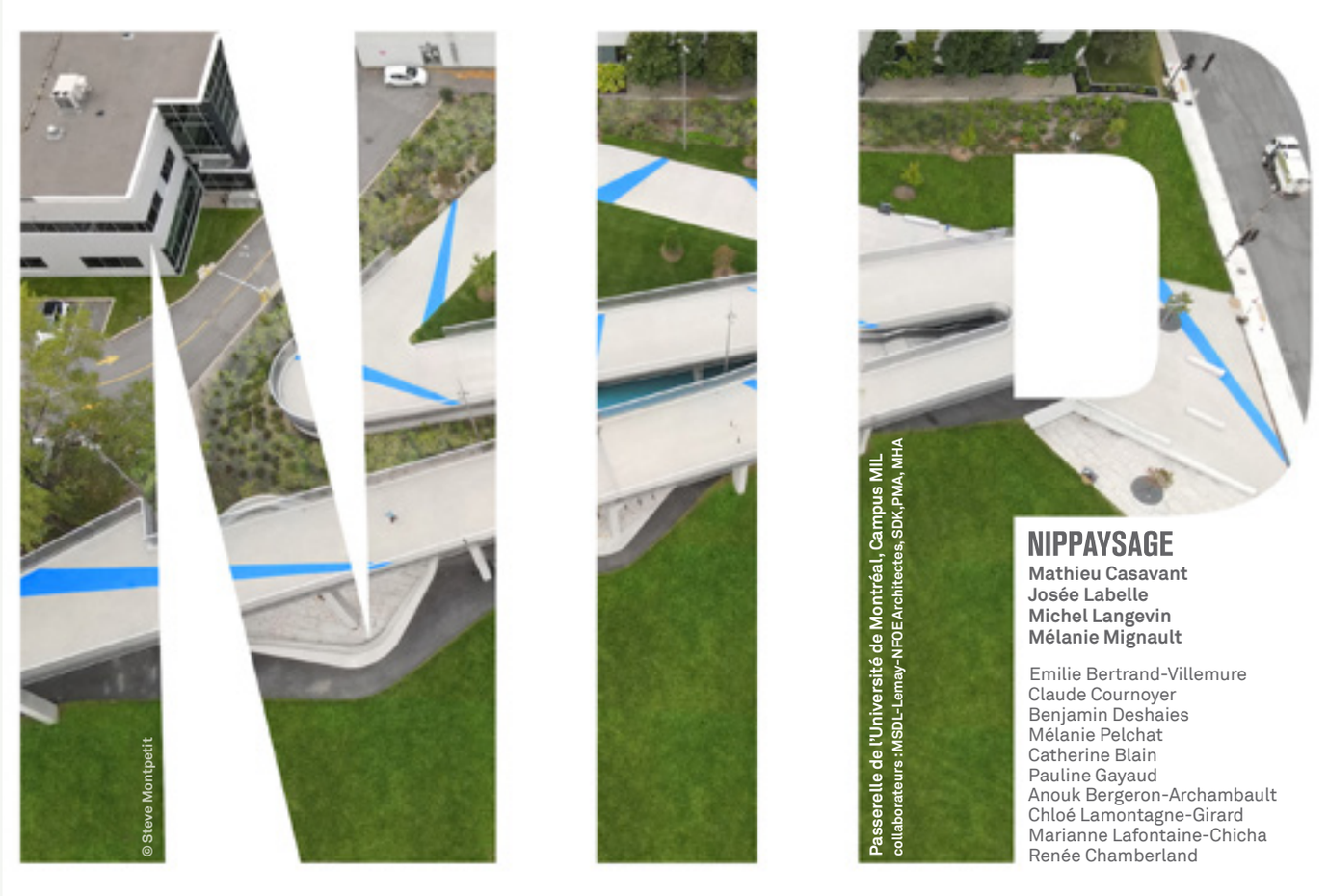
NIP
© Steve Montpetit
Passerelle de l'Université de Montréal, Campus MIL
collaborateurs : MSDL-Lemay-NFOE Architectes, SDK;PMA, MHA
NIPPAYSAGE
Mathieu Casavant
Josée Labelle
Michel Langevin
Mélanie Mignault
Emilie Bertrand-Villemure
Claude Cournoyer
Benjamin Deshaies
Mélanie Pelchat
Catherine Blain
Pauline Gayaud
Anouk Bergeron-Archambault
Chloé Lamontagne-Girard
Marianne Lafontaine-Chicha
Renée Chamberland

civiliti
...AU CŒUR
DU CENTRE-VILLE
DE MONTRÉAL
MCGILL COLLEGE
l'avenue réinventée
PROJET LAURÉAT
civiliti + Mandaworks
civiliti.com

DESIGN
DURABILITÉ
EXPERTISE

Equiparc
1 800 363-9264